

**CONSEIL COMMUNAL  
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 19 juin 2019 à 19h00  
Openbare zitting van woensdag 19 juni 2019 te 19u00**

**Mme la Présidente - Mevr. de Voorzitster, Catherine Moureaux :**

J'ouvre la séance publique.

**Introduction d'un point en urgence - Indienen van een punt in dringendheid**

---

**Mme la Présidente :**

Tout d'abord, je dois vous demander de voter l'urgence pour un point. Il s'agit d'un point dont vous avez reçu la mention sur table. C'est une convention d'occupation précaire pour un projet d'école Freinet privée dans les bâtiments d'une de nos écoles communales. C'est tout à fait temporaire puisqu'après, il va y avoir réappropriation et réaffectation. Mais pour la bonne organisation, on souhaitait vraiment le passer aujourd'hui plutôt que le 10 juillet. Je suppose que vous n'y voyez pas d'inconvénient ? Est-ce que vous voulez un vote ou tout le monde est d'accord ?

*Le Conseil accepte à l'unanimité l'introduction du point suivant en urgence :  
De Raad aanvaardt unaniem het indienen van het volgende punt in dringendheid :*

*Propriétés communales - Rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Nouveau bâtiment de Ket&Co - Ecole communale - Convention d'occupation précaire des locaux par l'ASBL Freinetscholen Keerpunt. (Complémentaire)  
Gemeentelijke eigendommen - Jean-Baptiste Decockstraat 54 - Nieuwe gebouw van Ket&Co - Gemeenteschool - Overeenkomst voor de tijdelijk bezetting van het pand door de vzw Freinetscholen Keerpunt. (Aanvullend)*

**Question d'actualité posée par madame Saliha Raiss, Conseillère communale PS-SP.A, relative à l'école Windroos.**

**Actualiteitsvraag gesteld door mevrouw Saliha Raiss, gemeenteraadslid PS-SP.A, betreffende Windroos-school.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à madame Raiss.

Je précise, pour les citoyens, que nous aurons trois questions d'actualité qui sont de courts échanges entre un des Conseillers communaux et le Collège, puis ce seront les interpellations citoyennes.

**Mme Raiss :**

Merci, beste Schepen, ik heb onlangs op Facebook een video zien passeren waar een leerkracht van de school Windroos meermaals een ouder uitschudt en dit binnen de schoolmuren en in aanwezigheid van kinderen en ouders. Ce fait assez violent et indigne de la part d'un membre du corps enseignant m'a poussée à mener une petite enquête de terrain. Ce que j'ai pu récolter comme informations m'a d'autant plus interpellée. Je tiens tout de même à préciser que je n'ai pu avoir qu'un seul son de cloche et c'est celui des parents d'élèves. Cette interpellation est donc une seconde étape pour pouvoir voir plus clair dans ce

dossier. Les tensions existantes dans cette école ne datent pas d'aujourd'hui vu qu'on évoque à plusieurs reprises que ce problème serait connu par la Commune et que l'ancienne Echevine de l'enseignement néerlandophone avait déjà pris en charge ce dossier.

Les dires ou les faits ou les bruits de couloir les plus récurrents sont les suivants :

- une direction très agressive envers les parents d'élèves et plus précisément envers les mamans.
- si des parents sont amenés à devoir se plaindre auprès de la direction, une réponse systématique leur est communiquée : vous êtes à Molenbeek, à quoi vous attendiez-vous ? Si vous n'êtes pas contents, allez voir ailleurs.
- plusieurs plaintes pour violences physiques à l'encontre d'élèves par un professeur en 1<sup>ère</sup> primaire et une autre en 3<sup>ème</sup> maternelle. Le directeur lui-même aurait également déjà porté des coups à certains élèves de son établissement. La direction serait favorable à une certaine violence physique light à l'encontre de ses élèves, en accord avec certains parents d'élèves. La direction aurait également intimidé à plusieurs reprises des parents etc., etc...

Dit zijn maar een aantal punten die ik allemaal heb kunnen vaststellen. Ik moet nog verder aangeven dat deze feiten, klachten, beweringen, ik noem maar op, aan de toenmalige schepen van onderwijs werden meegedeeld. Er werden zelfs verschillende vergaderingen geregeld om het probleem structureel aan te pakken. Volgens de ouders, werd er tot hun grootste spijt geen gevolg meer aangegeven.

Vandaar mijn vragen :

- heeft u ondertussen wellicht kennis genomen van dit incident ? Zou u mij hierover meer kunnen vertellen ?
- heeft u een zicht op de verschillende klachten die al neergelegd werden door verschillende ouders inzake fysiek geweld op minderjarigen in dit school ?
- hoeveel klachten werden er al neergelegd voor fysiek geweld ?
- en de laatste vraag, welke maatregelen zult u nemen om tot een verbindend schoolklimaat terug te komen ?

Dank u.

**Mme la Présidente :**

C'est monsieur Van Damme, en qualité d'Echevin de l'enseignement néerlandophone, qui va répondre à votre question.

**M. de Schepen Van Damme :**

Dank u wel mevrouw Raiss.

Voor alle duidelijkheid, gezien de gevoeligheid van dit dossier, zou ik liefst in het Nederlands antwoorden omdat ik geen fout wil maken in dit antwoord omdat ik op een correcte manier wil ingaan aan het dossier. Ik denk dat elk woord hier belangrijk is en ik wil hier geen verkeerde dingen zeggen of verkeerde nuances gebruiken.

Eerst wil ik zeggen dat het een zeer ernstig incident is, in al zijn aspecten in die zin dat er op school blijkbaar een ernstig incident is plaatsgevonden waarvan er een deel is gefilmd. Het gedrag dat de leerkracht daarin vertoond is onacceptabel, dat is een grote fout en een groot probleem en de nodige maatregelen zullen daar ook tegen die leerkracht

genomen worden. Het is duidelijk dat zulks gedrag eigenlijk niet kan getolereerd worden, in geen enkele school en zeker niet in de nabijheid van kinderen.

Ten tweede is het natuurlijk zo dat er slechts een deel van het incident publiek even was en dat dat natuurlijk altijd slechts een gedeeltelijk beeld geeft van de situatie. De situatie is natuurlijk veel genuanceerder dan het stuk dat op Facebook beland is. Daarbij valt ook op te merken dat het feit dat zoiets gefilmd wordt in de school en op een publieke sociale media wordt geplaatst, dat dat op zich natuurlijk ook zeer problematisch is en dat dat gedrag natuurlijk ook niet goed te keuren is omdat er, één, heel duidelijk niet mag gefilmd worden binnen de schoolmuren, zeker niet zonder toelating van de betrokkenen en dat dit ook niet op de sociale media zomaar gedeeld mag worden. In die zin is die video ook zeer snel verwijderd, zaterdag, 's morgens, was die video al weg omdat dat ook natuurlijk een inbreuk was.

Nu, dit is het topje van de iceberg in die zin dat er natuurlijk een hele lange historiek, jammer genoeg, voorafgaat aan dit incident. Die historiek die begint inderdaad al vorig schooljaar voor het aantreden van dit schepencollege en het gaat eigenlijk telkens over conflicten tussen de ouders, en paar ouders, het gaat degelijk niet over het grootste deel van de ouders, het gaat ook niet over het grootste deel van een klas maar het situeert zich wel telkens in één klas, of voornamelijk in één klas waar enkele ouders stelselmatig conflicten hadden met, enerzijds de leerkracht en anderzijds de directie. Ik ga me niet uitspreken wat daar het vorige schepencollege heeft over gedaan, daar heb ik geen zicht over en daar wil ik ook geen oordeel over vellen maar het is duidelijk dat er een accumulatie was van conflicten die tot een ongezonde situatie leidden en ik heb de ouders dan ook ontvangen en natuurlijk ook de school zelf aangesproken op die incidenten en geprobeerd een oplossing te vinden. Gedurende kleine periodes is het dan ook beter gegaan in de school naar aanleiding van mijn interventie maar het probleem is herbegonnen. Dus we spreken nu, laten we zeggen, na de paasvakantie kregen wij opnieuw een opbouw van problematieken en naar aanleiding van een nieuw kleiner incident hebben wij besloten om een externe bemiddeling aan te stellen omdat we als schoolbestuur ook niet wouden de indruk wekken dat wij een kant hadden gekozen. En dus hebben wij een externe bemiddelaar Samen naar School, een professioneel bureau die eigenlijk alleen maar bemiddeling doet tussen ouders en scholen als hoofdtaak. We hebben die ingeschakeld en die hebben een bemiddelingspoging ondernomen. Dat is met een aantal ouders ook gelukt, tot een positief einde gebracht. Jammer genoeg zijn er twee ouderparen die geweigerd hebben om in dat bemiddelingstraject te stappen en het is met die ouderparen dat vandaag, vorige week vrijdag het incident is gebeurd. Ik betreur dan ook heel erg dat die bemiddelingspoging met die ouders niet is gelukt en vooral dat zij natuurlijk niet in dat bemiddelingstraject zijn gestart.

Nu, wij hebben een aantal maatregelen genomen zowel intern als extern van de school. Ik ga die, omwille van privéredenen, niet in detail uitleggen want dat zou ons iets te ver brengen maar het goede nieuws is alvast dat één van de ouderparen nu heeft aangegeven dat zij wél in het bemiddelingstraject wilt starten en ik hoop dan ook dat dit echt wel een langdurige en duurzame oplossing gaat teweeg brengen, niet alleen een blinkstrike maar ook de maatregelen die wij genomen hebben als gemeentebestuur naar de leerkracht, de directie toe en de ouders. Dank u.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup monsieur Van Damme.

Madame Raiss, vous voulez répondre ?

**Mme Raiss :**

Bedankt voor het antwoord.

Nog een heel klein vraagje: de bemiddelaar zou nu binnen de komende dagen of weken de resterende ouders nog ondervragen. De bemiddelaar gaat ook de leerkrachten en het school zelf ondervragen, komt er dan een rapport of een soort van synthesesnota dat wordt doorgestuurd naar jou en komt er eigenlijk een vervolg aan dit verhaal?

Ik hoop dat er een positief einde aankomt maar ik vind al heel goed dat er iets werd gedaan, dat was de verwachting van de ouders al een jaar geleden. Ik hoop dat wij eigenlijk iets heel snel eraan kunnen doen gezien dat de leerlingen van de school eigenlijk ook slachtoffer van dit verhaal worden, dus ik hoop dat wij er snel iets aan kunnen doen. Bedankt.

**Mevr. de Voorzitter :**

Zeer bedankt mevrouw Raiss.

**Question d'actualité posée par Madame Ann Gilles-Goris, Conseillère communale CDH-CD&V, relative à la fête à l'école 1 organisée deux jours avant le CEB.  
Actualiteitsvraag gesteld door mevrouw Ann Gilles-Goris, gemeenteraadslid CDH-CD&V, over het schoolfeest op school 1 die twee dagen voor het CEB werd georganiseerd.**

---

**Mme la Présidente :**

Ik geef het woord aan mevrouw Gilles.

**Mme Gilles-Goris :**

Merci madame la Bourgmestre, comme vous le savez tous, ce lundi 17 juin avait lieu le début des épreuves du CEB. Une épreuve importante, essentielle même, pour l'avenir de nombreux enfants de 6<sup>ème</sup> primaire, épreuve qui peut orienter l'avenir scolaire et aussi professionnel de ces enfants. Quel ne fut donc pas mon étonnement et ma surprise d'entendre ce samedi 15 juin, avant-veille du CEB, qu'avait lieu la fête d'école n°1 et peut-être aussi dans autres écoles, je n'en sais rien. Donc, outre la musique tonitruante qui, à d'autres dates est tout à fait compréhensible évidemment pour faire la fête, cette musique qui a dérangé tous les étudiants du primaire, secondaire et universitaire du quartier, de 10h à 17h. Je me suis posé la question de la légitimité d'inviter les enfants et leur famille à ce moment-ci de la période scolaire. L'école 1, et je veux le souligner, dont la directrice et le corps enseignant font par ailleurs un magnifique travail au quotidien, nous en avons été témoins, fait cependant partie des écoles où les enfants éprouvent des difficultés à obtenir leur CEB.

Alors, j'ai quelques questions :

- Pouvez-vous nous rappeler le taux de réussite du CEB 2018 dans les écoles communales de Molenbeek et plus particulièrement l'école 1 ?
- Ne fallait-il pas plutôt inciter les enfants à préparer leurs examens ultimes et inviter les parents à soutenir leurs enfants dans ce sens ? En plus, c'est la dernière fête scolaire, donc, pour que ces enfants puissent profiter pleinement de leur dernière fête à l'école avant de passer plus loin, ce n'était peut-être pas le meilleur moment.
- N'était-ce pas un mauvais signal envoyé aux parents en pleine période de sessions d'examens ?

- Serait-il possible d'envisager des temps d'étude et de soutien scolaire dans les écoles communales ? Peut-être les weekends avant le CEB pour les enfants qui vivent dans des logements où le manque d'espace rend le travail scolaire plus difficile à la maison.

Merci pour vos réponses.

**Mme la Présidente :**

Merci madame.

La date de cette fête à l'école 1, elle a été déterminée par la directrice en concertation avec l'équipe éducative et elles ont estimé que son organisation ne préjudiciait en rien la préparation du CEB. De ce que j'ai pu moi-même constater et écouter dans la Commune, je soutiendrai pleinement ce point de vue. Je vais expliquer pourquoi. Tout d'abord, il semble assez évident que le CEB, c'est l'aboutissement d'un très long processus d'apprentissage qui est commencé dès la 1<sup>ère</sup> primaire, c'est un processus d'apprentissage qui suppose une assimilation cumulée au fil des années et l'acquisition de compétences dans un processus évolutif. Et donc, il faut bien imaginer que ce n'est pas à une semaine de l'épreuve que la réussite se joue, la réussite se joue tout au long des différentes années du parcours scolaire. Par ailleurs, l'aménagement de moments de loisirs, de repos et d'activités est considéré comme contribuant à la sérénité des élèves et donc à la réussite de l'épreuve. Ainsi, l'équipe éducative pense que cette fête permet aux enfants de se libérer d'un stress et contribue au contraire à les mettre dans de meilleures dispositions mentales et physiques pour la dernière ligne droite avant le CEB.

Vous me demandez la divulgation des résultats du CEB dans les écoles. Nous avons appris que la législation de la fédération Wallonie-Bruxelles interdit formellement en fait de communiquer ces résultats-là. L'objectif de cette interdiction est d'éviter que les écoles ne soient mises en concurrence les unes avec les autres. Pour ne pas ne rien répondre par rapport à cette préoccupation, je voudrais porter à votre connaissance que nous n'avons pas à rougir des résultats de nos élèves au CEB puisque nous avons plusieurs écoles en encadrement différencié qui ont des taux de réussite de 100% au CEB dans les dernières années. Donc voilà, je voudrais, oui tout à fait, 100%, levez vos inquiétudes par rapport à ça, voilà ce que je voulais vous répondre.

Allez-y si vous souhaitez avoir un dernier mot sur ce sujet.

**Mme Gilles-Goris :**

Nous avons, ici beaucoup de gens ont des enfants, c'est sûr qu'évidemment c'est l'aboutissement de plusieurs années de travail. On sait tous que la détente est importante mais on sait tous aussi que le dernier rush est aussi important. Merci en tout cas pour votre réponse.

**Question d'actualité posée par Monsieur Karim Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative au remplacement du directeur du Logement Molenbeekois.**

**Actualiteitsvraag gesteld door de heer Karim Majoros, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de vervanging van de directeur van de Logement Molenbeekois.**

---

**Mme la Présidente :**

Monsieur Majoros, on va vous écouter et on va vous répondre en séance publique. Je voudrais juste mentionner à votre connaissance que j'ai quand-même sérieusement réfléchi par rapport à ces deux questions puisque vous rebondissez sur un article qui traite d'une personne unique désignée par son nom et vous traitez d'une question qui, à vrai dire,

n'a pas forcément de rapport avec les matières traitées habituellement dans ce Conseil communal. Mais je ne voulais surtout pas que vous imaginiez que je ne voulais pas répondre à votre question et donc je répondrai à votre question en public.

Je vous écoute monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

Merci madame la Bourgmestre.

Mesdames et messieurs les Echevines et les Echevins, un article de La Capitale de ce mardi 18 juin nous annonce le remplacement éminent du directeur sorti du Logement Molenbeekois, Alain Bultot.

Revenons sur la crise que vit depuis le début de 2019 la société immobilière de service public, de la politisation de la direction et sa proximité partisane avec la direction de la SLRB, sa Tutelle régionale, a été pointée à juste titre. Quand les contrôleurs et les contrôlés mangent à la même table trop souvent, pour ainsi dire, on assiste à une gestion chaotique, sans marchés publics, sans bons de commande et donc des réparations plus chères, facturées aux locataires, on assiste aussi à des travailleurs sous-payés alors que la compagne d'un des chefs l'est de trop. Quand un directeur est nommé pour la simple et mauvaise raison qu'il a la carte du parti de son maître, ce sont toujours les habitants les plus précaires qui paient la note.

L'article paru dans le quotidien régional nous indique qu'une décision de nomination à la direction du Logement Molenbeekois est imminente. On apprend qu'est prise en considération une candidature d'une cheffe de cabinet d'un Bourgmestre molenbeekois, candidate aux élections communales il y a peu à Molenbeek.

Madame la Bourgmestre, je présume que tout le monde souhaite la bonne gouvernance et la transparence des processus de recrutement. Il s'agit ici d'un poste professionnel et non d'un mandat attribué par un parti. Tout le monde s'accordera aussi sur la nécessité de garantir une procédure totalement non partisane et une future direction totalement capable de prendre de la hauteur en dehors de tout système partitocratique.

A cet effet, pourriez-vous nous indiquer où et quand aurait été diffusée cette offre d'emploi ? Nous ne la trouvons pas sur le site internet de la Commune, peut-être que nous ne l'avons pas vue, mais alors donnez-nous l'adresse, en sachant que n'importe quelle candidature et offre pour n'importe quel ouvrier, un poste important, mais moins symbolique que celui-là, fait généralement l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

Pourriez-vous également nous confirmer qu'aucun mandataire politique n'a influencé la procédure d'une quelconque manière ? Que ce soit en rédigeant l'offre, les questionnaires, les épreuves de l'assessment ou en constituant le jury qui décidera in fine. Dans le cas contraire, y avez-vous participé ou y participerez-vous d'une quelconque manière ou d'autres membres de votre collègue ou de votre équipe d'élus ou de votre propre cabinet, qui et pourquoi ?

Merci de vos réponses.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Majoros.

Vous parlez tout d'abord du contexte, vous en avez votre interprétation, je veux juste soulever deux points supplémentaires par rapport à votre interprétation du contexte.

Tout d'abord, il s'agit, je parle là de la gestion des dernières années dans la société de logement social, Le Logement Molenbeekois, il s'agit d'une affaire qui est en justice à l'heure actuelle.

Deuxième élément, il s'agit d'une affaire pour laquelle se sont tenues différentes séances tout au long de plusieurs mois, d'une commission parlementaire ad hoc où vous avez vous-même, en tant qu'ancien Echevin du Logement et représentant de la Commune dans la société de logement social, été amené à être entendu. Donc je pense que vous faites une série de raccourcis sur le contexte. Je voulais juste rappeler ces deux éléments-là, ceci amenant évidemment à, d'une part, la prudence et d'autre part, la mesure.

Vous me demandiez s'il aurait dû y avoir une publication sur le site communal de cette offre d'emploi. Il ne s'agit pas, monsieur Majoros, d'un emploi communal et les attaques que vous faites, singulièrement je pense sur le compte de mon patronyme, m' enjoignent à vous rappeler que je n'ai jamais géré d'une manière ou d'une autre la société de logement social de Molenbeek puisque vous y étiez le représentant de la Commune jusqu'à il y a peu et vous avez quelque part donné le bâton à la SLRB qui a pris en gestion la société Le Logement Molenbeekois. Donc, m'attaquer moi, mon nom ou ma formation politique alors que cela fait plusieurs années que nous ne nous occupons pas de la société de logement est assez particulier. Mais donc, je reviens à l'idée que ce n'est pas un emploi communal et je viens de le préciser, c'est la SLRB les derniers mois qui a géré la société de logement, qui l'a gérée d'une manière particulière puisque c'était la première fois qu'elle prenait contrôle d'une société de logement social à Bruxelles. Elle l'a gérée de quelle manière ? En désignant trois directeurs ad interim qui ont pris le mandat, pour le conseil d'administration de la SLRB, de remettre sur pied des procédures et de prendre attitude sur une série de dossiers urgents de la société de logement. Parmi ces dossiers urgents, dans les dernières semaines, c'est pointé, le dossier de l'engagement d'un nouveau directeur. Et c'est donc une procédure que la SLRB a gérée, la Commune n'a pas eu son mot à dire dans cette procédure et la Commune n'a toujours pas les rennes de la société de logement social.

Je vais là un peu hors du cadre de votre question. La Commune va reprendre pied dans la société de logement social dans les semaines ou les mois qui viennent par une assemblée générale qui désignera de nouveaux mandataires. Les directeurs ad interim et la SLRB devront choisir la manière dont ils vont redonner les rennes de la société à son actionnaire principal qu'est la Commune.

En ce qui concerne la désignation du nouveau directeur, je pense qu'une publicité large a dû être faite, je n'en connais pas les contours puisqu'il s'agit effectivement d'une procédure initiée et gérée du début à la fin par la SLRB. Mais ce que je peux vous dire sans trahir la procédure en cours, puisqu'elle est en cours et je ne peux pas dire des bêtises ici sans amener potentiellement des difficultés dans l'aboutissement plein et entier de cette procédure, ce que je peux vous dire c'est qu'il y a en tout cas eu 24 candidatures au poste de directeur général de la société. Je pense que l'on peut estimer de ce nombre de candidatures que probablement la publicité a été faite de manière large dans cette procédure.

Tout récemment, la Commune a été amenée à participer à la dernière étape de la procédure de sélection. Donc, je le répète, c'est la SLRB qui a mis sur pied la procédure de sélection et la SLRB, en toute grande prudence dans la manière de gérer ceci, s'est fait adjoindre les services d'une société qui s'appelle Hudson et qui a pour core-business de s'occuper d'engagements, d'assessments etc... La procédure définie par la SLRB et Hudson prévoyait toute une série d'étapes qui m'échappent totalement, je n'ai pas la vue complète

sur les étapes. Par contre, ce que je sais, c'est qu'a été amené à se réunir aujourd'hui un jury dont je faisais partie, qui a eu à juger des quatre derniers candidats restés en lice après la procédure Hudson. Dans ces candidats ne figurait pas la candidate que vous attaquez et pour laquelle vous êtes extrêmement préoccupé. Ça, ce sont des choses que je peux vous dire à ce stade et j'espère que ça suffira à vous rassurer sur la manière dont ceci a été géré, je le répète, par la SLRB.

Allez-y.

**M. Majoros :**

Merci pour vos réponses.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas ici d'une question de personnes mais de principes dans l'intérêt des locataires du Logement Molenbeekois.

Et donc j'entends que vous nous confirmez en fait, en quelque sorte, qu'il n'y a pas eu de publication sur le site internet de la Commune. C'est étonnant puisque par le passé, que ce soit pour le Logement Molenbeekois, la MAIS, la LES qui est devenue Move, autant d'organismes gravitant autour de la Commune, il y avait systématiquement une publication. Vous nous avez confirmé également que vous avez participé à ce jury. Vous n'avez pas répondu à la question de savoir s'il y avait d'autres membres, mais déjà cela veut dire que ce jury était politisé, et non des moindres avec sa Bourgmestre. Tout ça n'est pas très rassurant parce qu'effectivement, le but, c'est d'arriver à avoir la personne qui soit à la tête du Logement Molenbeekois au niveau direction, qui soit la plus compétente et la plus neutre possible. Toujours est-il que pour le reste, je trouve qu'il aurait été correct maintenant de relancer cette procédure avec une publication vraiment large, qui tienne vraiment compte des habitudes prises, c'est-à-dire une diffusion au minimum sur le site internet et avec un jury totalement dépolitisé, ça aurait été beaucoup plus logique et cela aurait permis une crédibilité beaucoup plus importante de la nouvelle direction.

Enfin, pour le reste, j'entends votre petite musique que vous essayez d'imposer, mais je rappellerais que je n'ai jamais eu de Tutelle sur le Logement Molenbeekois, je n'étais pas représenté au CA contrairement à d'autres membres de votre majorité et donc je ne saurais supporter ces attaques d'autant que je les ai largement expliquées et commentées au sein de la commission dont votre parti était membre. Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Majoros.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne - Locations des parkings communaux rue Montagne aux Anges 21.**

**Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie - Verhuur van gemeentelijke parkeerplaatsen Engelenbergstraat 21.**

---

**Mme la Présidente :**

Je crois avoir vu monsieur Hajji qui va représenter les habitants sur la question de la rue Montagne aux Anges. Monsieur Hajji, ça va être à vous, oui, vous pouvez prendre place en fait là où vous avez le micro réservé pour vous.

Nous vous écoutons pour votre interpellation citoyenne et donc maximum 15 minutes en tout pour les échanges.

**M. Hajji :**

Je vais être très court...

**Mme la Présidente :**

Je pense aussi. Je vous dis simplement les règles comme j'ai l'habitude de le faire pour que tout le monde sache comment ça fonctionne. Maximum 15 minutes en tout pour l'échange, les chefs de groupe vont avoir, eux, chacun 3 minutes pour intervenir s'ils le souhaitent. Vous aurez aussi le droit de répliquer, c'est vous qui aurez le dernier mot à raison de 3 minutes. Et je peux déjà dire qu'en ce qui concerne le Collège, c'est monsieur Achaoui qui est l'échevin de la Mobilité et du Stationnement qui va vous répondre. Allez-y.

**M. Hajji :**

Merci, bonsoir messieurs, bonsoir mesdames, c'est la première fois que j'assiste à une réunion pareille, j'ai un petit peu le trac, comme si j'allais passer un examen de fin d'année ou de fin d'études, c'est ce qui m'est déjà arrivé il y a 40 ans à peu près, que j'ai réussi, difficilement, mais j'ai quand-même réussi.

La question est simple, c'est à propos des emplacements de parking. J'habite rue Houzeau De Lehaie. Dans les environs, il y a à peu près trois emplacements de parking privés et j'ai été me renseigner pour placer ma voiture parce que maintenant, cela devient de plus en plus compliqué de trouver une place à Molenbeek. D'ailleurs, je pense qu'il faudra peut-être y penser à l'avenir, parce que cela pose parfois des conflits dans la rue-même, entre voisins. Pour le moment, on n'en est pas encore arrivé là, mais je pense que si ça continue comme ça, il va certainement y avoir des problèmes. Maintenant, à mon grand étonnement, quand j'ai été me renseigner pour les prix, ça varie entre 60 € jusque 100 € à peu près pour des parkings, pour des emplacements fermés. Et je ne savais pas d'ailleurs qu'il y avait un emplacement rue Montagne aux Angés, c'est en cherchant là où il y avait des grandes portes, des grands garages, et j'ai frappé à pratiquement tous les garages pour savoir s'ils étaient disponibles et là, j'ai été étonné que c'était un emplacement de Molenbeek. Je ne savais pas que c'était un parking, mais c'étaient des emplacements et j'ai été me renseigner pour savoir combien ça coûtait. On m'a dit simplement que c'était 85 € par mois. C'est un parking, c'est un emplacement plutôt, ce n'est pas un parking, ce sont des emplacements à l'air libre, donc ce n'est pas couvert et ce qui m'étonne, c'est que chez les privés où en moyenne, maintenant je loue actuellement pour 70 € à l'avenue de Jette, c'est toujours Molenbeek, c'est un parking couvert et fermé.

Pourquoi un emplacement qui appartient à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, qui normalement doit être à la disposition de la population et le moins cher possible, pourquoi en arriver à 85 € ?

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Hajji, merci beaucoup.

Est-ce qu'un des chefs de groupe souhaite intervenir ?

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Juste une précision. Je rappelle, pour être transparent, que j'ai grandi dans la même rue que monsieur, mes parents y habitent toujours, donc je connais le problème.

Le terrain dont vous parlez, est-ce que c'est l'ancienne ferraille, rue Montagne aux Angès ? Oui, s'il y a une connexion ça se rejoint, donc c'est celui-là ? D'accord, c'est ça.

Je confirme effectivement qu'il y a de gros problèmes de parking dans le quartier et qu'il faudrait trouver des solutions, pas seulement là, mais je pense que vous souffrez aussi déjà beaucoup de la présence de beaucoup de clientèle aux abords des établissements, qui viennent en voiture, donc ce n'est déjà pas évident, alors en soirée. Je pense qu'il faut trouver des solutions, je ne sais pas si sur ce terrain, c'est possible, mais en tout cas, ce serait pas mal.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Ikazban.

Monsieur De Block, vous aussi vous habitez de ce côté-là ou vous avez habité de ce côté-là, je crois.

**M. De Block :**

C'était principalement, c'était la raison pourquoi j'ai jeté ma voiture, ce n'était juste pas possible, c'est gentil je pense quand les gens disent que c'est tourner une 1/2h, 3/4h si tu n'as pas de chance et évidemment quand tu arrives à 3h du matin, il y a moins de circulation pour espérer qu'il y ait des voitures qui s'en vont.

Je trouve que la question est tout à fait logique et je me rappelle qu'il y a déjà pas mal de fois que, et la majorité précédente, juste avant les élections, je me rappelle que madame Schepmans a parlé, a suggéré une idée qui est comme le monstre du Loch Ness, c'est-à-dire qu'avant les élections, ça fait surface et puis ça disparaît, de chercher des espaces qui sont accessibles dans nos quartiers, qui sont privatisés et donc de rendre public ou de s'arranger avec les propriétaires pour les mettre à disposition.

Il y a je pense des tentatives qui ont été faites ou en tout cas suggérées, juste avant les élections, pour des espaces de supermarchés. Mais je pense et je pense que j'ai, il y a quelques temps, suggéré qu'avec une photo aérienne de Molenbeek, on trouve déjà en fait pas mal d'espaces qui sont disponibles potentiellement, mais où on ne fait pas d'effort pour les rendre accessibles.

Troisième suggestion, c'est peut-être moins une solution pour notre quartier, mais il y a des autres espaces, des autres parkings qui étaient publics et qu'on a donnés au privé, comme les parkings en-dessous des logements sociaux et qui maintenant sont gérés par, je ne sais pas si c'est InterPark ou BePark ou je ne sais pas quelle firme privée et où en fait des locataires eux-mêmes, du bâtiment, se plaignent des problèmes d'accessibilité de leur propre parking auquel ils avaient accès.

Donc je soutiens tout à fait la demande et je suis curieux d'entendre les réponses de cette majorité quant aux propositions éventuelles, si c'est un emplacement qui est en plus communal, de baisser le prix et peut-être de réfléchir à ouvrir d'autres espaces qui sont disponibles dans le quartier.

**Mme la Présidente :**

Non, monsieur Hajji, vous allez ré-intervenir à la fin, vous serez le dernier. Maintenant, c'est monsieur Achaoui qui va vous répondre, c'est l'Echevin de la Mobilité et du Stationnement.

**M. l'Echevin Achaoui :**

Merci pour la question et l'interpellation qui a tout son sens bien évidemment. Ici, c'est après les élections bien évidemment, donc ce n'est pas une pré-campagne, je vous assure monsieur De Block, soyez rassuré de ce côté-là.

Parmi les grands sujets d'actualité, vous avez tout-à-fait raison, la question de la mobilité occupe aujourd'hui une place prépondérante dans la vie de tous les jours et elle préoccupe mais pas uniquement dans ce quartier-ci, dans l'ensemble du territoire molenbeekois. Les préoccupations et interpellations sont très très nombreuses. Sans aller trop dans le détail, le Collège actuel a décidé de faire de la mobilité une priorité, c'est pour ça que nous avons lancé bien évidemment des études de mobilité – non, non, je ne vous regarde pas spécialement vous – et nous avons pris évidemment ce sujet avec la plus grande importance et urgence et un diagnostic concret qui va permettre justement d'identifier une cartographie de l'ensemble de cette problématique-là parce que la question de la mobilité n'est pas uniquement une question de parking, mais toutes les composantes qui y sont liées, de loin ou de près.

Je rappelle également qu'il y aura bientôt le plan communal de mobilité, régional d'abord et puis le plan communal, qui va tenir compte d'un certain nombre d'éléments. La dernière en date, hier j'ai assisté, ici dans le comité de quartier Maritime, à une très bonne réunion où il y a une volonté aujourd'hui d'impliquer tous les gens, les habitants, avec leur vision, leur considération et toutes ces plaintes, ces considérations seront bien évidemment ultérieurement retenues dans la réflexion globale.

Effectivement, considérant le sujet en question, il est important de rappeler qu'à l'époque, nous avons pris, repris les occupations de location des garages préexistant, le coût de location variait entre 86 et 90 €. Le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé par ailleurs en séance du 20 février 2013 d'adapter les prix, prix de location de l'ensemble des garages communaux et c'est pour cela qu'aujourd'hui, ce prix est bien évidemment important aux yeux des habitants locaux. L'idée c'est quoi, à titre d'exemple, vous avez cité à titre d'exemple par rapport à d'autres prix qui se font dans d'autres communes, Bruxelles-Ville se situe entre 39 et 170 € par mois. A titre de comparaison, Anderlecht, 36 et 59 € par mois, à Berchem, 70 € par mois, donc il y a aujourd'hui des indications, et le tarif d'un abonnement mensuel de parking varie entre 45 et 140 € par mois, à Schaerbeek, parce qu'à titre de comparaison, il vaut mieux parler de choses comparativement objectives. Ici c'est quoi, il resterait encore aujourd'hui, il resterait encore des emplacements libres aux lieux que vous avez cités, c'est également un élément important.

C'est quoi notre volonté ? Parce que c'est ça finalement la volonté, je pense que la volonté du Collège, et madame la Bourgmestre apportera également des éléments dans ce sens-là, il y aura compte tenu de la considération et de la particularité de l'emplacement lui-même, ciel ouvert etc. et la difficulté, il y a lieu de prendre une position différente en revalorisant la tarification. Donc je pense qu'il serait intéressant à mon sens, madame la Bourgmestre, de revoir ce prix qui permettra de soulager dans le contexte actuel les habitants et pour pouvoir atténuer justement cette charge-là. Voilà les éléments de réponse, si madame la Bourgmestre veut rajouter...

**Mme la Présidente :**

Tout-à-fait. Suite au fait que vous avez attiré notre attention sur ce parking, parce que c'est vrai que c'est un parking un peu oublié, d'ailleurs on en parle, ceux qui connaissent très bien le quartier voient où c'est, les autres n'ont pas forcément idée d'où ça se trouve et de ce que c'est. Il y a une nouvelle analyse qui va être menée et on va voir si on peut faire quelque chose par rapport à la question du prix tenant compte du fait qu'aujourd'hui on a une

politique du prix des parkings communaux qui est une politique qui ne tient pas compte de la qualité de l'emplacement c'est-à-dire qu'on traite de la même manière les emplacements couverts et les emplacements découverts et là il y a évidemment matière à travailler.

Merci beaucoup pour votre interpellation et à vous le dernier mot.

**M. Hajji :**

C'était ma question, comment est-ce que vous avez fait pour déterminer le prix d'un parking ? En faisant allusion à d'autres communes, peut-être qu'elles sont plus aisées, je ne sais pas, des quartiers, il faut que ce soit un prix social de toute façon, pour tout le monde.

**M. Achaoui :**

Bien évidemment. Je pense que les communes que j'ai citées, Bruxelles-Ville, Anderlecht, Berchem ou Schaerbeek, ce ne sont pas des communes aujourd'hui, d'abord ce sont des communes également sous tutelle, sur le plan de la finance, elles ne se portent pas mieux que nous. C'est une étude comparative, donc on a toujours un élément comparatif pour pouvoir comparer. Aujourd'hui il y a une situation nouvelle et madame la Bourgmestre l'a signalé, cette situation nous interpelle, c'est pour ça qu'il y a un diagnostic à la fois sur l'ensemble de la mobilité mais également sur la question du parking.

Je rajoute également comme élément, la question du parking aujourd'hui ne se pose pas uniquement dans ce sens-là et la volonté aujourd'hui du Collège, c'est de pouvoir donner des solutions nouvelles en termes de parking. Il y a le parking Brunfaut, mais on est en train d'analyser quels sont les emplacements possibles, de pouvoir donner des solutions, construire, pourquoi pas, des parkings, mais tout ça c'est à l'étude dans un futur proche.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Hajji, merci beaucoup et vous avez très très bien fait ça, franchement revenez quand vous voulez.

On va maintenant écouter l'autre habitant qui va passer un peu la même épreuve entre guillemets que vous.

Très bien, merci pour votre invitation, rendez-vous dimanche à la rue Houzeau De Lahaie, merci beaucoup monsieur Hajji.

*Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.*

**2. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne - Balcons de la copropriété Vendôme, avenue Jean Dubrucq 86. (Complémentaire)  
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie - Balkons van de mede eigendom Vendôme, Jean Dubrucqlaan 86. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Venez monsieur Pinte, prenez la même place et les mêmes règles s'appliquent à vous, je vous donne la parole.

**M. Pinte :**

Madame la Bourgmestre, monsieur le Secrétaire communal, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux, bonsoir.

Je me permets de vous interpeller pour une situation qui est relativement inconfortable et qui, je pense, est connue de beaucoup de Molenbeekoïses, c'est la situation de l'ACP Vendôme qui se trouve avenue Jean Dubrucq. J'ai remis une note relativement succincte, je vais essayer d'être relativement bref également.

Nous sommes syndics de cette copropriété. Cette copropriété est composée de deux immeubles, un immeuble à front de rue et un immeuble ayant un recul et c'est cet immeuble ayant un recul qui nous pose aujourd'hui un souci. Il est composé effectivement de 200 appartements et de rez-de-chaussée occupés notamment par une crèche et une ludothèque communale et d'autres locaux communaux ou autres. Des balcons sont tombés de l'immeuble Vendôme il y a +/- 3 ans. Cette rupture de charge a été provoquée suite à deux facteurs essentiels, un défaut de conception et de mise en œuvre des armatures lors de la construction de l'immeuble et un manque d'entretien durant des décennies dont les copropriétaires ne sont pas responsables, ils étaient conseillés par un syndic qui n'a pas toujours pris, je pense, les bonnes dispositions. Heureusement, lors de cette rupture de charge, la ludothèque, donc la crèche, qui n'avait pas d'enfants dans l'espace extérieur, cette chute s'est passée sans dommages et personne n'était également sur les balcons inférieurs du 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> étage. Lors de l'accident nous avons été appelés par la copropriété pour en reprendre la gestion et prendre les mesures conservatoires. Dès les premières semaines, nous avons pris les conseils d'architectes et d'ingénieurs en stabilité. Il nous a été conseillé de mettre un système de haubans afin de sécuriser les 2 km de balcons qui composent les quatre façades de cet immeuble et d'en interdire les accès. Cette mise en œuvre a été immédiatement engagée par la copropriété avec des coûts relativement importants. Lors de cette mise en œuvre, on nous a averti que la garantie des haubans et la garantie de la stabilité pouvaient être assurées pendant trois ans. Nous arrivons à l'échéance de ces trois ans. Depuis lors, nous avons fait réaliser un cahier des charges pour la réalisation de la rénovation des 2 km de balcons, des étanchéités des garde-corps. Celles-ci comprennent un allègement des dalles de terrasse et un renforcement structurel des dalles de terrasse par fibres carbonées. Un budget de 3.600.000€ a été voté lors des dernières assemblées, ce qui était un effort absolument gigantesque pour ces copropriétaires en sachant que par appartement on tournait sur un investissement à faire quasiment immédiatement de l'ordre de 20.000 €. Bien évidemment, certains copropriétaires ont pu financer eux-mêmes, d'autres copropriétaires ont dû se grouper entre eux et nous avons, en tant que syndic, organisé un emprunt pour cette copropriété. Actuellement les fonds propres ont été libérés par les copropriétaires, nous devons récolter 900.000 € minimum de fonds propres et nous avons prévenu les copropriétaires qu'il était excessivement important que ceux qui souhaitaient revendre leur appartement dans un délai relativement court, c'est-à-dire inférieur à la durée du crédit de 10 ans, fasse si possible un emprunt de leur côté parce que cela allait alourdir les charges de façon substantielle, de quasiment 500 à 600 € par trimestre. On a récolté quasiment 1.700.000 € suite à l'appel de fonds qui a été fait.

Actuellement nous avons un problème important c'est-à-dire que chaque fois qu'il y a un déménagement dans cet immeuble, il faut pouvoir y poser un lift. Les structures de terrasse ne permettent pas aujourd'hui de supporter une charge telle que celle-là. On ne peut pas interdire aux gens de déménager bien évidemment et donc à chaque déménagement, dès que nous apprenons que des gens posent un lift, je vous rappelle quand-même qu'il y a un certain nombre d'étages à cet immeuble, ça amène une charge quand-même relativement importante qui arrive essentiellement sur les haubans. Et donc, chaque fois nous faisons, que nous avons connaissance de déménagements qui se passent de façon non concertée, nous prévenons les forces de l'ordre de façon à faire cesser immédiatement la façon de déménager. Je ne vous cache pas que cela commence à agacer particulièrement la copropriété de savoir que chaque fois qu'il faut faire un déménagement le maximum doit descendre par l'ascenseur avec évidemment les dommages importants qui

arrivent aux ascenseurs suite à tous les déménagements qui doivent se faire. Je vous rappelle qu'il y a 200 appartements, et également certaines personnes demandent à pouvoir sortir un frigo américain etc...je ne vous cache pas que cela se passe en dehors des heures de présence du concierge, du syndic, pour que ça passe en douce, je vous explique, je ne vais pas vous expliquer tout ce qu'il se passe m'enfin il y a beaucoup de choses qui se passent et qui posent des problèmes de responsabilité.

Aujourd'hui, nous avons deux questions à poser au Conseil communal, c'est pour ça que je sors un petit peu des sentiers battus, pour un syndic, d'interpeller un Conseil communal, je ne vous le cache pas. Les deux questions sont essentielles. La première, comme je vous l'ai dit, nous avons réalisé un cahier des charges qui représentait un investissement de 3.600.000 € et nous avons interpellé l'ancienne majorité à l'époque pour bien préciser l'importance de ces travaux. Nous avons été reçus à la Maison communale à ce sujet et je remercie encore les personnes qui nous ont reçus à l'époque et qui ont tout-à-fait pris, qui ont bien perçu l'urgence de la situation. Lorsque qu'il y a eu les assemblées générales qui ont décidé de ces travaux, nous avons eu des présences de l'ancienne majorité communale qui sont venues à ces assemblées, je les remercie encore ce soir. Et il y avait une sorte d'engagement moral qui avait été pris, qui avait été prononcé par ces personnes lors de l'assemblée générale en disant que bien évidemment la Commune, en tant que copropriétaire représente un certain nombre de quotités, veillerait à payer immédiatement, dès le premier appel, sa quote-part. Je voudrais juste préciser une chose, c'est que la quote-part de la Commune dans les 3.600.000€ de travaux représente 274.546,17€ pour lesquels nous avons un engagement comme quoi la Commune participerait directement à cet appel de fonds. Aujourd'hui, on est très ennuyé parce qu'on a imposé aux propriétaires un délai relativement court pour décaisser les fonds, on leur donné, après l'assemblée générale, un délai de 3 mois. Je reprécise tout de suite qu'on parle de ce projet depuis 2 ans, donc tout le monde savait que cela allait arriver, on ne leur a pas dit du jour au lendemain, c'est 10.000 € pour tout le monde dans 3 mois, tout le monde savait que cela allait arriver. Néanmoins, quand il y a eu l'assemblée générale qui a voté ces travaux à plus de 90%, le délai était donné et cela devait être fait en deux versements et, je le répète, on a obtenu quasi 1.700.000 € de gens qui se sont exécutés. Certaines personnes ont souhaité vendre leur appartement, on leur a encore donné la possibilité de payer l'emprunt avec le fruit de la vente, on a été les plus conciliants possible.

Néanmoins, la première question est de savoir, qu'en est-il de la participation de la Commune ? Première question. Je ne sais pas si vous me répondez maintenant ou si je continue sur la deuxième question que j'ai, je poursuis.

Ma deuxième question vient du fait que pour le remplacement des garde-corps nous avons toujours été conscients qu'un permis d'urbanisme devait être déposé. Soyons clairs, la structure du bâtiment va s'en trouver, enfin, l'aspect du bâtiment va s'en trouver modifié vu qu'on va quand-même remplacer, comme je disais, 2 km de garde-corps. Donc la façade à rue va évidemment changer fortement d'aspect avec la mise en conformité des garde-corps qui vont se retrouver évidemment avec une hauteur qui passe 1,2m pour répondre aux normes européennes. Evidemment le souci que nous avons, c'est un problème qui est important c'est-à-dire que, comme j'expliquais tout à l'heure, nous avons eu certaines initiatives qui ont été prises sous conseils d'architectes et d'ingénieurs en stabilité de façon à stabiliser la structure du bâtiment. Donc nous avons mis un système de haubans, nous avons mis un encrage directement dans la façade et, j'accélère, le problème, c'est que ce système de haubans a une durée de vie de 3 ans. Le problème, c'est que nous sommes au bout des 3 ans et que le fait d'avoir fait des trous dans la structure du béton nous impose aujourd'hui de faire les travaux rapidement. Parallèlement au dépôt du permis d'urbanisme, nous souhaiterions pouvoir entamer directement les travaux d'allègement des structures des dalles de béton en sachant que pour refaire des structures de béton, nous n'avons pas besoin d'un permis d'urbanisme. Néanmoins, pour en modifier l'aspect, on a besoin d'un

permis d'urbanisme. Donc nous, ce que nous souhaiterions, c'est pour ça que j'interpelle le Conseil communal, c'est de pouvoir commencer les travaux d'allègement des structures de béton de façon à ce que lorsque nous arrivons à la partie qui, elle, concerne un permis d'urbanisme, qui est la pose de garde-corps, à ce moment-là, nous aurons obtenu, du moins je l'espère, notre permis d'urbanisme qui a été déposé ce matin. Il a été déposé ce matin, c'est fait, on y est. Donc ma question c'est, l'ACP Vendôme, représentée par son syndic, peut-elle parallèlement à la procédure d'obtention d'un permis d'urbanisme commencer les travaux d'allègement des dalles de terrasse et de renforcement structurel par fibre carbone afin d'alléger la structure et de garantir la sécurité des lieux et des personnes ?

Madame la Bourgmestre, je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Pinte.

Monsieur Majoros et monsieur Milis ont demandé la parole.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

Je pense que c'est la première fois qu'on voit ce type d'interpellation en fait, non pas de citoyens en tant que tels, mais d'un syndic qui les représente. Cela signifie quelque chose, cela veut dire aussi que le dialogue n'est pas possible ou pas suffisamment bon avec le Collège et les services de la Commune au quotidien, sinon je pense qu'on n'aurait pas eu besoin d'avoir une séance qui traite de ça.

En réalité, il y a effectivement 200 copropriétaires derrière, en plus de la crèche, de la ludothèque communale, et ces copropriétaires sont souvent des gens qui n'ont pas énormément d'argent, qui souvent n'ont pas pris conscience, par manque d'information et de sensibilisation, de la dure réalité du fait d'être copropriétaire qui implique d'investir dans des fonds, de pouvoir payer des travaux structurels etc... Et c'est vrai que cela a été souligné, il y a eu un travail ces dernières années, à la fois des services et de membres du Collège pour convaincre les copropriétaires d'investir pour leur sécurité finalement, pour éviter que de nouveaux balcons ne tombent et ce n'était pas facile pour eux parce ça signifie mettre la main au portefeuille, d'un portefeuille qui souvent n'est pas très large. Il y a eu aussi tout un travail qui consistait à convaincre effectivement une banque, malgré la quasiment absence de fonds propres de cette copropriété, de donner un prêt. Et une des manières d'y arriver était, pour la Commune qui possède de mémoire un peu plus de 7% des parts de copropriété de prendre un engagement de principe et c'était un engagement du Collège partagé par MR/ECOLO/CDH à l'époque, de prendre sa part non pas sur un prêt supplémentaire souscrit par la copropriété, mais sur le budget extraordinaire de la Commune dès que le montant serait connu. On était à cette époque-là, cela avait atterri une nouvelle fois en assemblée générale en 2018 et il avait été indiqué à l'époque que l'ensemble des partis partageait cette volonté de pouvoir investir dans ce bâtiment et de permettre, par l'apport communal pour ce qui est nécessaire, vu que la Commune est propriétaire, par un apport immédiat de permettre de débloquer les fonds à la banque. Et il avait évidemment été indiqué que c'était un engagement des différents partis qui étaient là mais que des élections arrivaient et qu'on ne pouvait pas garantir les résultats de celles-ci d'autant que les montants devaient encore être précisés. Donc moi, j'ai un peu l'impression qu'on est ici devant un dialogue de sourds, j'espère que le contact va pouvoir être rétabli et ce, dans l'intérêt de l'ensemble des copropriétaires de cet immeuble mais aussi de tous les gens qui fréquentent, que ce soit la crèche, la ludothèque ou simplement qui se rendent auprès d'amis qui sont parfois aussi locataires dans cet immeuble.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à monsieur Milis.

**M. Milis :**

Madame la Présidente, j'interviens effectivement parce que je suis en connaissance de la problématique de cet immeuble pour avoir rencontré quelques propriétaires sur place et parce qu'effectivement, comme vous le savez pour certains, je suis le syndic d'un immeuble boulevard Mettwie pour lequel nous avons une rénovation des bétons et des structures des terrasses et je pense effectivement qu'il est important de peut-être, si pas attendre le permis d'urbanisme, arriver à un arrêté du Collège qui permettrait aux travaux de commencer. En effet, au jour d'aujourd'hui, le syndic a bien expliqué qu'il y a des déménagements réguliers et on ne peut pas empêcher effectivement les propriétaires ou les habitants de déménager. Cependant il y a une autre problématique qui existe aussi, c'est que les gens qui sont dans ces habitations ne respectent en rien les directives qui sont au jour d'aujourd'hui de ne pas accéder aux terrasses, donc il y a un réel danger. Les travaux permettraient effectivement de bien sûr débiter et placer des échafaudages tout autour de l'immeuble mais surtout, à ce moment-là, de sécuriser toutes les ouvertures qui existent et qui donnent les accès aux terrasses et à cette fin, effectivement, empêcher tout accident qui serait effectivement une mauvaise image pour notre commune.

**Mme la Présidente :**

Merci.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci madame la Bourgmestre, merci cher monsieur d'avoir expliqué la situation de cet immeuble que je connais fort bien puisque j'ai également été en contact avec beaucoup de copropriétaires en réalité. Je suis riverain d'ailleurs de votre immeuble et d'ailleurs j'ai suggéré à pas mal d'entre eux qui avaient acheté leur appartement dans le cadre de, avec l'aide du Fonds du logement, de retourner vers le Fonds du logement pour négocier une éventuelle ouverture de prêt hypothécaire pour pouvoir en tout cas respecter et je vois que pour la plupart, beaucoup d'entre eux, une solution a pu être trouvée. Je ne vais pas répondre à la place du Collège qui va répondre à l'instant, et la Bourgmestre également, et en ce qui me concerne, je crois qu'il n'y a pas, il n'y a aucune raison pour que la Commune ne continue pas à assumer sa responsabilité.

Néanmoins j'ai discuté longuement avec les habitants de cet immeuble et les questions qui me, évidemment il y a les questions actuelles, d'urgence, il faut quand-même s'attaquer maintenant à la rénovation de ces balcons, il faut assurer la sécurité, assurer la pérennité, mais qu'en est-il en fait de la responsabilité ? Finalement de toute cette histoire, donc il y a eu cet incident il y a 3 ans, est-ce qu'il y a des procédures en cours ? Est-ce qu'il y a éventuellement encore des possibles recours et des responsabilités qui peuvent être en tout cas pointées, mais également une possibilité d'obtenir pour des gens des dédommagements ? Est-ce que c'est le cas ? Parce que ça m'intéresse également. Les copropriétaires de cet immeuble, ce sont aussi des habitants de Molenbeek, là ils se sont saignés pour acheter des appartements parce que c'est vraiment beaucoup pour la plupart des propriétaires modestes et je pense qu'ici, ils ont dû se saigner parce que si je me

souviens bien, ils devaient payer chacun entre 17 et 21.000 € par appartement, leur contribution en tout cas à votre appel de fonds, mais est-ce qu'il y a un espoir ou une possibilité et une prise de responsabilité aussi de votre part, en tout cas de la copropriété pour attaquer qui de droit ?

Sans vouloir pointer personne, je pense simplement qu'il faut essayer d'aller jusqu'au bout de toutes les possibilités qui existent pour essayer de rendre justice tout simplement. Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

C'est très important la question que vous posez, très important.

Avant de passer la parole aux Echevins de manière protocolaire et avec des réponses précises à vos questions précises, je veux intervenir là-dessus. C'est que moi, depuis que cette situation m'a été connue, j'ai proposé de venir avec un arrêté de démolition des balcons. Visiblement ce n'est pas la solution qui vous agrée pour des raisons qui vous sont propres, parce que vous voulez déposer un permis qui a été déposé, je l'entends, ce matin. Mais donc, au niveau de la question de la sécurité, moi je veux dire très clairement que notre responsabilité ne peut pas être engagée dans la mesure où cette solution-là ne vous agrée pas et il y a là difficulté. Moi, si effectivement on n'avance pas très vite sur cette situation, c'est ce que je vais faire parce que cette situation ne peut pas durer. Elle ne dure pas de notre fait.

Alors, pour vos questions précises, je passe la parole d'abord, je crois pour la première question à monsieur Van Damme et pour la deuxième question à monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

**M. l'Echevin Van Damme :**

Je vous réponds sur l'aspect financier. La Commune est en effet copropriétaire et donc propriétaire de plusieurs biens immobiliers dans le bâtiment dont vous êtes le syndic, à savoir, les locaux accueillant la ludothèque Speculoos, l'ASBL Move, l'ASBL Lire et Ecrire, 3 emplacements de parking. Et, évidemment, le plus important, et aussi le plus important au vu des travaux qui vont arriver, au vu des effets sonores et autres, la crèche communale qui se trouve sur ce site, accueillant 72 enfants. Nous sommes en contact très régulier, c'est-à-dire que vous êtes en contact avec plusieurs de nos services depuis très longtemps et de façon très régulière, encore cette semaine et la semaine passée. Donc je pense que la collaboration se passe assez bien, mais c'est vrai que c'est un défi énorme qui est devant nous. En tant que copropriétaire, la Commune possède 26.600 quotités sur un total de 406.500, donc ça veut dire 6,54%. Comme le montant dont vous parlez est important, en effet on en arrive à un montant total pour la Commune qui avoisine les 250.000 € que la Commune va évidemment acquitter et pour lesquels elle a déjà prévu les fonds. En tant que copropriétaire, nous assumerons pleinement nos responsabilités et nous ferons en sorte que ces montants soient sur votre compte le plus vite possible pour évidemment permettre d'avancer le plus vite possible, mais là, on en a évidemment déjà, on a discuté déjà entre nous aussi sur les détails opérationnels de ce virement, donc voilà, je crois que ces aspects techniques ne sont peut-être pas à l'ordre du jour ici, mais nous avons encore, il y a dix jours, été autour d'une table pour en discuter. Vous étiez d'accord avec la proposition de procédure qu'on vous a proposée à ce moment-là, et donc, je crois qu'on peut très bien continuer à travailler comme ça. Evidemment, la Commune paiera sa partie le plus rapidement possible et ne va pas, d'aucune façon, retarder le début des travaux.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Van Damme.

Je donne la parole à monsieur Gjanaj en tant qu'Echevin de l'Urbanisme.

**M. l'Echevin Gjanaj :**

Nous sommes aussi en contact avec les personnes qui vont réaliser les travaux et donc dans le cadre des contacts, il y avait un élément qui était assez clair, c'est que l'arrêté de destruction n'était pas la solution qui arrangeait puisqu'alors cela supposait, parce qu'ici on va plutôt dans une solution, l'explication technique, c'est en fait que les ingénieurs privilégient une solution d'adaptation de la structure et non la démolition/reconstruction. Si on fait un arrêté de destruction, ça va à l'encontre de la stratégie qui a amené déjà tout ce débat et la collecte de fonds et donc là, si on va dans le cadre de la démolition/reconstruction, vous avez encore d'autres montants. Nous, en tout cas, on a demandé au maître d'ouvrage et à l'architecte de déposer le plus rapidement le permis, quoiqu'il advienne, et nous en fait on va aller assez rapidement par rapport à cette demande de permis. J'apprends qu'ils ont déposé ce permis aujourd'hui et donc nous, en termes de rapidité, on va aller assez rapidement pour que justement ces travaux puissent se réaliser dans la solution qui a été prévue puisqu'il n'y a pas de retard. On espère alors qu'on ne devra pas faire état de la menace de l'arrêté de destruction.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Pinte.

**M. Pinte :**

D'abord je vais répondre à la question qui m'a été posée sur la gauche si vous me permettez, excusez-moi, à ma gauche.

*(Rires - Gelach)*

**Mme la Présidente :**

Les deux sont corrects monsieur Pinte.

**M. Pinte :**

Mon temps est compté, si vous me permettez.

D'abord je vais vous dire, effectivement, pour toutes les personnes qui avaient acheté via le Fonds du logement, mais également les autres, nous avons donné des délais complémentaires pour ceux qui nous le demandaient de façon à ce que nous ayons répondu au maximum à toutes les demandes qui nous ont été faites. Je ne vous cache pas qu'à un moment, il a fallu sonner la fin de la récréation, ceux qui nous disaient qu'ils pourraient intervenir à partir de septembre ou octobre, ça devenait très compliqué.

Néanmoins, en termes de responsabilité également, je voulais vous dire que par rapport à l'ancien syndic qui avait été interpellé par un copropriétaire à plusieurs reprises dans l'assemblée générale et qui n'a pas donné suite à la demande de la personne qui disait « monsieur le syndic, veuillez venir voir mon balcon, j'ai l'impression qu'il bouge », effectivement ce balcon a fini par tomber, il y a une procédure qui a été engagée par le syndic actuel, c'est-à-dire nous, à l'encontre de notre prédécesseur malheureusement et

avec une demande reconventionnelle qui se chiffre à 865.000 €. Voilà, aujourd'hui, c'est la première demande qui a été faite, on verra, ça aboutira dans les 5 à 10 ans, que les choses soient claires, néanmoins la procédure a bien été engagée.

Je voudrais juste dire une petite chose, j'ai bien compris que la Commune allait payer, je n'en ai jamais eu le moindre doute, néanmoins c'est le délai. Aujourd'hui, on nous a annoncé, certains parlaient d'octobre, je voudrais juste prévenir le Collège communal qu'octobre me semble très très tard pour nous. Maintenant, je ne vais pas venir avec un fourgon chercher l'argent lundi, je vous rassure, néanmoins je voudrais juste vous dire, c'est compliqué, mais j'entends bien que ce sera rapide.

Et, ce que je voudrais dire également, effectivement l'arrêté de démolition ne correspondait pas tout à fait, néanmoins, si vous me permettez, on n'a pas tout à fait répondu à ma question. Ma question était si parallèlement à la demande de permis qui a été engagée, est-ce que je peux commencer à faire la démolition de la structure ? C'est non...

**Mme la Présidente :**

Excusez-moi, vous êtes soumis aux mêmes lois et règlements que tous les autres habitants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, donc vous ne construisez pas sans permis. Ce qu'on peut faire sans permis, c'est un arrêté de démolition. Vous ne voulez pas d'un arrêté de démolition, vous me mettez en difficulté par là puisque quelque part vous me demandez d'engager ma responsabilité. Ce qu'on va faire, de manière extrêmement rapide, c'est de prendre en considération votre permis d'urbanisme qui vient d'être déposé ce matin enfin, d'accord ? Et ça, c'est déjà beaucoup. Donc moi, je trouve que vous avez beaucoup de culot de demander plus, plus, plus, ici, alors que j'entends que depuis au moins trois semaines avec le nouveau Collège et certainement beaucoup plus longtemps avec l'ancien, vous êtes en débat. Et moi, j'entends que vous avez eu réunion pas plus tard qu'il y a dix jours et que les délais qu'on mentionne ici ne vous posaient aucun problème autour de la table de la réunion. Donc je ne sais pas dans quoi on est mais je n'ai pas la même interprétation que monsieur Majoros, je ne pense pas que la problématique vienne du Collège dans la question de la communication entre nous. Il est très clair que vous devez choisir très très vite, soit vous allez dans la direction effectivement de confirmer cette demande de permis, nous la traitons très rapidement, vous aurez les fonds très rapidement, soit, on va vers l'arrêté de démolition.

**M. Pinte :**

Juste que je voudrais vous dire une chose. Dans les règles de la copropriété, lorsqu'il y a un vote en assemblée générale, je dois attendre ce qu'on appelle les délais de contestation et donc il a fallu non seulement épuiser le délai et d'autre part définir les garde-corps. Dès que cela a été fait, le permis a immédiatement été déposé.

Je suis désolé, madame la Bourgmestre, je ne pouvais pas aller plus vite que ce qui a été demandé. Mais je vous remercie néanmoins de m'avoir écouté, j'espère qu'effectivement tout le monde est bien conscient de la situation, c'est l'essentiel. Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup monsieur Pinte, bonne fin de soirée à vous.

*Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.*

**3. Secrétariat communal - Citydev.Brussels - Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale - Désignation d'un représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale - Législature 2018-2024.**  
**Gemeentelijk Secretariaat - Citydev.Brussels - De gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Aanstelling van een vertegenwoordiger van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering - Legislatuur 2018-2024.**

---

**Mme la Présidente :**

Chers collègues, je vous propose d'entrer maintenant dans notre conseil communal, points traditionnels. Tout d'abord, le point 3 de l'ordre du jour, la désignation d'un représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée générale de Citydev et le point 4 qui est un point qui y ressemble, il s'agit de la désignation d'un candidat administrateur. Je dois mentionner qu'en tant que représentant de la commune dans l'AG, nous enverrions monsieur Mahy, en tant que candidat administrateur, nous enverrions monsieur Van Damme. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite un vote sur ce fait ? On va faire un vote. Ecoutez monsieur El Khannouss, je pense que tout le monde sait ce que c'est Citydev, il n'y a pas de problème.

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 25 votes positifs, 6 votes négatifs, 6 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 25 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen, 6 onthoudingen.*

**4. Secrétariat communal - Citydev.Brussels - Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale - Désignation d'un candidat administrateur de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein du Conseil d'Administration - Législature 2018-2024.**

**Gemeentelijk Secretariaat - Citydev.Brussels - De gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Aanstelling van een kandidaat Bestuurder van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor de Raad van Beheer - Legislatuur 2018-2024.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 25 votes positifs, 6 votes négatifs, 6 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 25 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen, 6 onthoudingen.*

*Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.*

**5. Secrétariat communal - I.G.R.E.T.E.C. - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire et désignation des délégués.**

**Gemeentelijk secretariaat - I.G.R.E.T.E.C. - Goedkeuring van de dagorder van de Gewone Algemene Vergadering en aanstelling van de afgevaardigden.**

---

**Mme la Présidente :**

Il s'agit de l'approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et de la désignation des délégués pour cette assemblée. Vous savez qu'à I.G.R.E.T.E.C., ça fonctionne par assemblées générales et là, vous avez les propositions qui vous sont faites.

J'ai déjà connaissance des délégués que la majorité enverrait, il s'agit de monsieur Boufraquech, madame Dekens, monsieur Mahy et il y a deux places pour l'opposition, vous avez pu rentrer les noms ? Vous ne souhaitez pas vous y rendre ? D'accord, à ce moment-là je propose que nous envoyions deux personnes et ceci sera, j'imagine, approuvé à l'unanimité. Merci beaucoup. Soit vous voulez ces places soit vous ne les prenez pas, si vous ne les prenez pas, on va à ce moment-là se mettre d'accord et on est OK.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
38 votants : 38 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

## **6. Prévention - Subside à l'asbl Transit 2019 - Approbation de la convention et engagement de la dépense.**

### **Preventie - Toelage aan de vzw Transit 2019 - Goedkeuring van de overeenkomst en aangaan van de betalingsverplichting.**

---

**Mme la Présidente :**

Transit, c'est cette grande A.S.B.L. qui s'occupe de l'accompagnement des personnes en situation de dépendance, c'est un point récurrent de notre travail au Conseil communal.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Chaque fois qu'on parle de Transit, je pose la question, où on en est avec ce fameux local d'usagers ? Parce que je pense que cela fait déjà trois années qu'on pose la question. J'entends qu'au niveau de la Région, il y a certaines choses qui bougent. Est-ce qu'on pourrait brièvement informer ?

Et deuxièmement, je ne voudrais pas ouvrir le débat ici, mais j'aimerais bien avoir un petit rapport de Transit sur l'effet qu'a eu l'interdiction de rassemblement local à Ribaucourt et éventuellement aussi à Beekkant, sur leur capacité de suivre et d'accompagner justement les usagers pendant cette période-là. C'est une question précise, il ne faut pas ouvrir le débat, mais ça m'intéresserait de pouvoir avoir une réponse ou par question écrite, je veux bien la transformer, ou peut-être lors d'une section réunie, qu'on invite une fois Transit à l'occasion.

**Mme la Présidente :**

Tout à fait. Sur votre première question, en ce qui concerne le local, il y a un travail qui est fait actuellement en collaboration avec la Ville de Bruxelles et il est probable, je dis bien probable, que ce type de dispositif puisse voir le jour relativement rapidement. Je vous tiendrai au courant.

Sur votre deuxième question, je vais charger nos services d'entrer en contact avec Transit et de poser votre question parce que je ne sais absolument pas y répondre aujourd'hui sans me tourner vers eux.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
38 votants : 38 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

*Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.  
Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.*

**Mme la Présidente :**

Monsieur le secrétaire attire mon attention sur le fait que nous avons parmi nous deux membres éminents du CPAS qui viennent pour le point 37. Si vous êtes d'accord, chers Conseillers, je vous proposerais qu'on puisse les libérer en abordant le point 37 avant les autres points. Très bien.

## **7. Recette communale - CPAS - Compte de l'exercice 2018. Gemeenteontvangsten - OCMW - Rekening van het dienstjaar 2018.**

---

**Mme la Présidente :**

Madame Bastin, est-ce que vous aviez prévu de présenter ou pas spécialement ? En quelques mots, prenez place, monsieur Daif n'est pas là, il est excusé, vous pouvez prendre sa place pour avoir un micro.

Je donne la parole à madame Bastin sur le compte de l'exercice 2018 du CPAS.

**Mme la présidente du CPAS, Gérardine Bastin :**

Merci madame la Bourgmestre. Le compte 2018, il faut savoir qu'il a été validé à tous les niveaux préalables, c'est-à-dire un avis positif du Comité de concertation, un arrêt par le Conseil de l'action sociale et un avis positif du Comité d'accompagnement budgétaire. Donc on a toutes les assurances que le résultat est tout à fait valable.

Les résultats, l'exercice propre, c'est-à-dire l'exécution du budget 2018, était de + 512.580 €. Le résultat comptable budgétaire, c'est-à-dire le budget 2018 et le report des exercices antérieurs, était de -103.276 €, donc avec un poids plus important du service d'investissement et de la charge de la dette, effort qui a été maintenu aussi sur le nettoyage des créances reportées d'exercices antérieurs. Il est important de savoir que ces créances que l'on traînait déjà depuis plusieurs années, il faut absolument pouvoir les nettoyer pour que nos résultats reflètent vraiment la réalité de nos comptes.

Conséquence du maintien de l'effort sur ce nettoyage, la diminution du fonds pour créances aléatoires de 274.000 €. Ce qui donne un résultat final positif, et je crois que c'est extrêmement important de le savoir, de + 170.980 €, montant qui sera porté en déduction de la dotation communale de 2019.

Ce que j'aimerais mettre en évidence, c'est le fait que le budget a été extrêmement bien prévu et que les comptes ces dernières années et depuis quand-même deux, trois ans, reflètent exactement l'exécution de ce budget, ce qui me semble vraiment très utile parce qu'un hiatus important entre un budget prévu et la réalité des comptes est quand-même un signe d'une gestion qui n'est pas tout à fait très rigoureuse, ce qui n'est pas notre cas. Nous avons donc réalisé 97% du budget.

Je ne sais pas s'il y a encore d'autres choses que mes collègues auraient envie de connaître ? Je pense que l'essentiel, c'est quand-même de pouvoir dire que nous avons un boni de 170.000 € et que donc la Commune pourra recevoir nos 170.000 € et que nous sommes fort heureux de pouvoir le dire qu'il n'y a plus de déficit du CPAS. Ce qui ne veut pas dire que le travail qui est fait est un travail de manque, au contraire, nous essayons systématiquement de nous aligner sur, il y a eu un petit fléchissement du nombre d'allocataires, mais qui est reparti maintenant tout à fait à la hausse et il y a une adaptation de notre personnel qui se fait pour que budget et comptes puissent être maintenus d'une manière tout à fait positive.

Voilà, madame la Bourgmestre, ce que j'avais comme informations.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup madame Bastin.

Est-ce qu'il y a des questions pour madame Bastin ?

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais juste savoir si vous avez une estimation de combien la Commune doit rajouter pour tous les RIS, vu que la Commune a quand-même pas mal de RIS, c'est quoi le montant que cela représente sur nos charges propres ? Juste pour les RIS, ce n'est donc pas la dotation de la Commune vers le CPAS, mais le montant en tant que tel qu'on doit rajouter, qui n'est pas couvert par le Fédéral.

**Mme Bastin :**

Quand on est au comité du service social, c'est qu'une majorité des chiffres, les précis, je ne les ai pas, mais j'aime autant vous dire que les dossiers qui sont traités au niveau du revenu d'intégration sociale, c'est vraiment, ce sont des dossiers pour lesquels le revenu, les subventions, nous les avons. Ce qui pose beaucoup plus de problèmes, c'est le fonds social pour l'énergie, le fonds énergie et le fonds Vande Lanotte pour l'eau. Ça, nous sommes malheureusement, de plus en plus tôt je dirais, à devoir l'assumer sur fonds propres. Mais au niveau du revenu d'intégration, pratiquement tout est couvert, l'aide médicale urgente aussi puisque là nous sommes remboursés à 100% par le fédéral...

**M. De Block :**

Mais le RIS, ce n'est quand-même pas 100% qui sont couverts par le fédéral ?

**Mme Bastin :**

Non, non, ça ce n'est pas couvert par le fédéral...

**Mme la Présidente :**

Je vais vous demander de ne pas avoir de dialogue bilatéral, si vous avez encore une question, monsieur De Block, après vous clôturez votre intervention, s'il vous plaît.

**Mme Bastin :**

Donc vous savez qu'il y a 30% qui sont à compenser et cela représente 10,5 millions.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur El Bouazzati.

**M. El Bouazzati :**

Juste une question par rapport au solde de trésorerie.

Il y a un négatif de -17.497.096 €, vous dites qu'on est en positif, je ne suis pas trop callé en comptabilité, le négatif de -17 millions, ça concerne quoi exactement ?

**Mme la Présidente :**

Le solde de trésorerie, c'est effectivement, ce sont les flux financiers réels. En comptabilité, on travaille sur des pièces comptables qui sont des engagements juridiques, le solde de trésorerie, ce sont réellement les recettes perçues et les dépenses exécutées cumulées. Maintenant, il faut savoir qu'ici, il est calculé au 31 décembre qui est une période très défavorable parce qu'il y a encore beaucoup de subsides, de gros montants de subsides qui sont suspendus sur les derniers mois de l'année, qui ne sont récupérés qu'ultérieurement. Et ici, si on suit l'évolution du solde de trésorerie tel qu'il est présenté dans les documents, il a l'air de se dégrader, en fait c'est propre à notre méthode actuelle d'emprunt à long terme, c'est-à-dire qu'on ne commande l'emprunt que dans le début de l'exercice suivant. Ici on a eu de gros investissements avec l'achat d'un bâtiment en 2018 et donc si on opère les compensations, en fait on a une amélioration constante du solde de trésorerie.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*36 votants : 35 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*36 stemmers : 35 positieve stemmen, 1 onthouding.*

*Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.*

**8. Enseignement francophone - Enseignement secondaire artistique à horaire réduit - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2019.**  
**Franstalig onderwijs - Secundair kunstonderwijs met beperkt leerplan - Verklaring van de vacante betrekkingen op 15 april 2019.**

---

**Mme la Présidente :**

Nous arrivons au point 8, je vous propose de traiter le point 8, le 9 et le 10 ensembles. Il s'agit des déclarations d'emplois vacants pour notre enseignement de tous types.

Je donne la parole à madame Addi

**Mme Addi :**

Par rapport au nombre d'emplois vacants dans l'enseignement artistique, je suis assez étonnée des chiffres, et donc, j'avais deux questions par rapport à cela.

Est-ce que ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes et si oui, est-ce qu'on doit tirer certaines conclusions par rapport à cela ?

Et ma deuxième question, si ces emplois restent vacants à la rentrée, quelle est la conséquence sur les élèves qui sont déjà inscrits et sur la possibilité d'inscrire de nouveaux élèves ?

**Mme la Présidente :**

J'ai une très longue présentation du point, mais je ne sais pas répondre à votre question précise. Est-ce que je peux vous demander de la réintroduire en question écrite ? Ce sera la meilleure manière d'avoir la réponse, je ne saurais pas la donner ce soir malheureusement.

Monsieur Majoros, si vous voulez que je lise les 3 pages de présentation des points, il n'y a pas de souci, je le fais. C'est une question qui est une question très précise, je n'en ai pas la réponse, je ne vais pas l'inventer sur-le-champ et par ailleurs, je remercie madame Addi d'avoir pris le soin de tout lire et de poser cette question.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**9. Enseignement francophone - Enseignement de promotion sociale - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2019.**

**Franstalig onderwijs - Onderwijs voor sociale promotie - Verklaring van de vacante betrekkingen op 15 april 2019.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**10. Enseignement francophone - Enseignement fondamental communal - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2019.  
Franstalig onderwijs - Gemeentelijk basisonderwijs - Verklaring van de vacante betrekkingen op 15 april 2019.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**11. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'école n°5.  
Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het addendum bij het schoolproject nr. 5.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à madame Addi.

**Mme Addi :**

J'ai encore une question. Le projet a l'air super chouette, on parle de participation entre les élèves, les parents et le corps éducatif, et donc, je voulais juste savoir, parce que je n'ai pas retrouvé ça dans le texte, la part financière de participation des parents dans le projet.

**Mme la Présidente :**

Ici, on est dans le cadre d'un projet d'établissement. Qu'est-ce que c'est ? C'est en fait la vitrine de l'école, un condensé de ce qui se fait au sein de l'école, de la philosophie qui prévaut dans l'école, les partenariats de l'école, la pédagogie, la manière de travailler le bien-être, les finalités etc., ça n'implique pas une manière de dépenser ou une technique en ce qui concerne la collaboration au niveau financier des parents, ce n'est pas dans le projet d'établissement que vous allez trouver tout cela.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**12. Enseignement francophone - Approbation de l'addendum au projet d'établissement de l'école n°17.  
Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het addendum bij het schoolproject nr. 17.**

---

**Mme la Présidente :**

Une autre école qui a cette fois modifié son projet, c'est l'école 17, l'école Tamaris. Ce sont des ajouts, des détails en fait par rapport à des nouveautés qui sont apparues dans le courant de cette année-ci et qu'on intègre dans le projet d'établissement.

Je donne la parole à madame Goris.

**Mme Gilles-Goris :**

Merci. Je voulais simplement insister sur l'aspect positif des modifications, je veux dire que c'est le signe d'une bonne santé d'une école que de pouvoir s'adapter à la nouveauté et, entre autres, à la question de la santé des enfants. Je voulais juste marquer que c'est positif pour nos écoles.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup madame Gilles-Goris.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je suis déjà intervenu sur la question des bulletins à points. Je vois que dans l'école 17, on change aussi, le passage du bulletin à points vers un outil d'évaluation, évolution des apprentissages. La même question revient, c'est-à-dire, est-ce qu'on a bien préparé avec les parents ? Est-ce que ces outils d'évaluation sont compréhensibles pour les parents ? Et vu que j'ai entendu que c'est quelque chose que l'on veut dérouler dans l'ensemble des écoles, est-ce que ce ne serait pas intéressant d'une fois en discuter ici en profondeur et surtout prévoir comment cela a été préparé avec les parents ? Parce que j'ai l'impression qu'il y a pas mal de parents qui paniquent parce qu'ils se sentent démunis devant l'outil, il y a des parents qui stressent parce qu'ils ne savent plus comparer, il y a plein de questions qui se posent, je ne vais pas répéter tout de la fois passée.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup monsieur De Block.

Effectivement, je vous encourage à ne pas faire stresser les parents. Madame Van Hecke et l'école 17 font partie du trio des écoles qui sont extrêmement motivées par rapport à ce projet et qui sont en train d'avancer plus vite que les autres par rapport à ça avec une vision et un encadrement très précis. Effectivement, ceci a été fait en ayant une attention très très particulière par rapport aux parents et à la place que le nouvel outil pourrait prendre.

J'entends votre demande et nous rediscuterons très rapidement de la suite de nos outils d'évaluation ici au Conseil communal, tout à fait.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**13. Mobilité - Journée sans voiture du 22 septembre 2019 - Règlement d'administration intérieure.**  
**Mobiliteit - Zonder auto mobiel in de stad op 22 september 2019 - Intern administratief reglement.**

---

**Mme la Présidente :**

Vous souhaitez une présentation, vous avez des questions ?

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci madame la Présidente. Certains handicapés ont eu des problèmes pour avoir l'autorisation parce qu'en fait, elles étaient disponibles au bureau, mais il faut savoir que dans la rue de l'Intendant, il n'y a pas de place pour se parquer et il n'y a pas d'emplacement pour handicapés non plus. Des personnes n'ont pas su obtenir leur autorisation parce qu'elles ne savaient pas se rendre au bureau. C'est une histoire ancienne, il y a deux, trois ans, je ne sais pas si on y a pris garde et si on a remédié à la chose, mais je voulais quand-même signaler cela pour que cela ne se représente plus comme ça.

**Mme la Présidente :**

Merci de nous avoir rappelé ceci.

Je pense que c'est la Région qui attribue ceci, mais monsieur l'Echevin va s'enquérir.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**14. Mobilité - Adhésion de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean à la centrale de marchés lancée par l'Agence régionale de stationnement et ayant pour objet la fourniture, l'installation et l'entretien des dispositifs pour vélos - Approbation.**  
**Mobiliteit - Toetreding van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek tot de opdrachtcentrale, uitgeschreven door het parkeeragentschap van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, met als voorwerp de levering, de plaatsing en het onderhoud van fietsenstallingen - Goedkeuring.**

---

**Mme la Présidente :**

Est-ce que quelqu'un veut qu'on présente, veut une intervention ?

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

**M. Sumlu :**

Comme madame a dit tout à l'heure, nous sommes contents, c'est « chouette », enfin il y a de l'investissement pour des parkings à vélos.

Juste deux petites questions. Par rapport au budget, vu l'enjeu ou vu la demande, j'ai envie de dire, est-ce que ce budget est suffisant ?

En deuxième lieu, j'ai vu dans le texte qu'il y a l'achat des box vélos, mais en même temps, dans la commune, il y a plusieurs personnes qui utilisent les vélos de grande taille comme les vélos cargo ou des vélos pour transporter les enfants pour le trajet école-domicile, est-ce qu'il y aura des emplacements effectivement prévus pour ce genre de vélos ?

**Mevr. de Voorzitster :**

Ik geef het woord aan mevrouw Vandenbempt.

**Mevr. Vandenbempt :**

Goeieavond. Ik had dezelfde vraag als mijnheer over het budget en over hoeveel velo-boxen gaat het ? Dat was ook een vraag.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

**M. de Schepen Achaoui :**

Ik zal in het Frans antwoorden omdat, ja, het zou geen probleem zijn voor mijn Nederlands.

Bien évidemment le budget de 30.000 € qui a été initialement prévu pour cette action-ci est largement suffisant puisque 80% sont subsidiés et donc il y a une participation de la Commune à concurrence de 4.797 €. J'annonce d'ores et déjà qu'il y a d'autres initiatives dans la politique du vélo etc. qui vont être initiées par Bruxelles-Mobilité. Dans ce cadre-ci, pour le lot 1, parce qu'il s'agit du lot 1, les 30.000 € sont largement suffisants.

Par rapport à la deuxième question, est-ce qu'il est prévu des emplacements pour toute autre forme de vélos ? A ce stade-ci, non, mais l'idée est intéressante et on va investiguer, le cas échéant, si cette initiative venait à être considérée d'une autre manière parce qu'effectivement, vous avez tout à fait raison, c'est une initiative qui de plus en plus se présentera à nous et on fera, le cas échéant, si ça se traduit, une demande de subsides et je pense que Bruxelles-Mobilité n'en restera pas là. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

*Didier Milis quitte la séance / verlaat de zitting.*

**15. Affaires juridiques - Dossier RGPD - Politique de sécurité de l'information.  
Juridische zaken - Dossier AVG - Informatiebeveiligingsbeleid.**

---

**Mme la Présidente :**

Je dois dire que ce que vous avez là est assez général, je ne sais pas si quelqu'un souhaite poser des questions sur le règlement à ce stade...

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Effectivement, c'est une affaire assez délicate évidemment et comme vous l'avez dit, ce texte est assez vague donc je ne vois pas très bien quel contrôle par exemple le Conseil communal a là-dessus, quels sont les problèmes actuels, quelle évaluation on fait ? Je ne sais pas non plus qui est dans le Cogest, le groupe de pilotage. Ce sont quelques questions, c'est un peu difficile de voter là-dessus dans l'état actuel.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Vancauwenberge, mais c'est vraiment un premier texte-cadre. Monsieur Gjanaj va vous donner plus de précisions, c'est lui qui a en charge nos affaires juridiques.

**M. l'Echevin Gjanaj :**

Le Cogest est une réunion qui a lieu régulièrement pour appliquer cette politique de protection des données et le Cogest est composé du Secrétaire communal, d'une série de chefs de services, du service Juridique. C'est justement pour mettre en place cette politique-là et c'est régulier pour voir à quel moment parce que, par exemple, je vous cite un exemple, si à un moment donné, il y a consultation d'un registre national, tout citoyen a le droit de vérifier si on a fait une intrusion dans ses données privées et donc par exemple, pour dire juste quelque chose, cette réunion-là a comme but de définir la personne qui, à la Commune, s'occupera des relations avec les citoyens qui demanderont des informations dans ce sens-là. C'est pour donner un exemple pratique de ce que peut faire cette réunion-là. Et donc, c'est vraiment l'administration qui se réunit et qui détermine comment mettre sur pied cette politique-là. Et le document qui est soumis aujourd'hui, c'est justement les lignes directrices de cette démarche-là purement légale.

**Mme la Présidente :**

Je vais ajouter juste un petit mot. C'est vraiment le tout début, c'est pour ça que c'est un cadre très général et que cela apparaît très général, je vous l'ai dit d'emblée. Ce qui va s'en suivre, c'est l'établissement par le comité de gestion d'une série de fiches de procédure qui vont venir constituer un vrai vadémécum sur la manière de veiller à rester dans les clous du RGPD et dans la politique qui est proposée ici, qui est vraiment le cadre général.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*36 votants : 29 votes positifs, 7 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*36 stemmers : 29 positieve stemmen, 7 onthoudingen.*

*Didier Milis entre en séance / treedt in zitting.*

**Mme la Présidente :**

Monsieur De Block, vous voulez justifier l'abstention de votre groupe ? Je vous en prie

**M. De Block :**

Je trouve que le texte dit qu'on va appliquer la loi et le Collège doit voter le règlement, c'est très général et c'est l'essentiel de ce qui est dans le texte, sauf une phrase comme « lorsque le respect de la politique n'est pas possible pour des raisons techniques... ou qu'un besoin métier le justifie », petite note de bas de page «voir sécurité de l'information, organisation interne», texte qui n'est pas soumis dans le BOS. Donc en fait, là où les exceptions se trouvent, intéressant, ce n'est pas soumis ici. Je suis d'accord, mais même avec cette orientation, vous avez voté « pour » mais vous ne savez même pas ce qui, dans le document dit, voilà l'exception quand tous ces beaux textes ne sont pas appliqués.

**Mme la Présidente :**

Monsieur De Block, vous êtes chef de groupe depuis plus de 5 ans, je crois que vous savez comment on intervient. Ici vous étiez largement au-delà d'une justification d'abstention, c'est dommage parce qu'en fait, cela fait perdre en réalité du sens au débat qui a eu lieu précédemment et je le regrette.

**16. Affaires juridiques - Jeux olympiques pour enfants - Approbation de la convention avec l'asbl Olympic Urban Festival (OUF).**

**Juridische zaken - Olympische Spelen voor kinderen - Goedkeuring van de overeenkomst met de vzw Olympic Urban Festival (OUF).**

---

**Mme la Présidente :**

Il s'agit ici de la convention qui répartit le travail entre l'ASBL Olympic Urban Festival et la Commune, qui a été le fruit d'un travail extrêmement long entre nos services et l'ASBL de manière telle que ceci soit réaliste, faisable et nous donne une belle activité.

Je donne la parole à madame Maouane.

**Mme Maouane :**

Merci madame la Présidente. C'est juste pour souligner, applaudir cette initiative qui a vu le jour, qui a commencé il y a quelques années et qui a fortement été encouragée notamment par l'Echevine précédente de la Jeunesse, Sarah Turine, pour ne pas la nommer. Je me félicite, on se félicite que l'excellence molenbeekoise au niveau sportif soit reconnue au niveau déjà régional et ensuite international puisqu'il y a un deuxième international qui interviendra en 2020. Je voudrais juste que la dimension, qu'on accorde une attention particulière à la dimension interculturelle à cet événement et à ce que les jeunes et moins jeunes, les sportifs et les moins sportifs puissent se rencontrer et échanger à travers cette langue universelle qu'est le sport. Merci.

**Mme la Présidente :**

Merci madame Maouane.

Je vous confirme que les élèves de toutes les communes de Bruxelles ont été invités à s'inscrire. On a déjà plusieurs dizaines de classes d'autres communes qui se sont inscrites. Je pense que votre vœu sera, à n'en pas douter, rencontré.

Je donne la parole à monsieur El Bouazzati.

**M. Bouazzati :**

Juste une question. C'est pour l'enseignement francophone ou l'enseignement néerlandophone, ou les deux ?

**Mevr. de Voorzitter :**

Het is voor al onze leerlingen.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**17. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de quartier Durable Petite Senne - Op 1C Projet mixte habitat, travail et culture, Op 1A.2 Espace public - Acquisition du bien sis quai de l'Industrie 77 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Modification du mode de financement de la dépense.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam wijkcontract «Zinneke» - Op. 1C Mix wonen, werken en cultuur, Op 1A.2 Openbare ruimte - Aankoop van het goed gelegen te Nijverheidskaai 77 - 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Wijziging van de wijze van financiering van de uitgave.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**18. Département Infrastructures et Développement urbain - Programme Politique de la Ville 2017-2020 par la Revitalisation Urbaine - Approbation de la seconde modification de programme.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsbeleid via Wijkontwikkeling 2017-2020 - Goedkeuring van de tweede programmawijziging.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Chaque fois que le parc à Etangs Noirs est mentionné, je pose la même question, est-ce qu'on peut avoir une plaque en cuivre remerciant toutes les personnes qui se sont

bougées pour avoir ce projets-là, une plaque en cuivre, en marbre, en or. C'est tout simple et j'ai l'impression que ça fait deux ans que ça traîne.

**Mme la Présidente :**

Monsieur De Block, c'est la première fois que vous m'interrogez sur cette question, vous me parlez du parc Menin, en ce qui concerne ce parc, ce sont de bonnes nouvelles, on a un bon cofinancement, on a finalisé le montant d'acquisition, les montants de travaux, on a même un prix d'acquisition négocié à la baisse, et donc, pourquoi pas envisager votre plaque, je le répète, c'est la première fois que j'entends parler de votre demande, mais on vous remercie beaucoup de défendre comme nous, et certainement en particulier certains membres du conseil communal, ce beau quartier des Etangs-Noirs, pour lequel je rappelle qu'on a rentré une proposition de nouveau contrat de quartier qui sera examiné par le prochain gouvernement régional.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**19. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de fournitures relatif à la livraison de matériel de signalisation routière et de mobilier urbain - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions du marché - CDC 19.022.**

**Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Overheidsopdracht voor de levering van bewegwijzeringsmateriaal en straatmeubilair - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 19.022.**

---

**Mme la Présidente :**

Vous avez vu que ça a fait l'objet d'une communication du Collège qui est assez fier d'engager un montant très conséquent à destination de la sécurisation de nos voiries et notamment, mais pas que, autour de l'école 6 pour laquelle on a bien entendu les difficultés vécues aujourd'hui par nos écoliers et leurs parents.

Monsieur De Block, est-ce que je peux vous demander, en tant que chef de groupe responsable, de prendre la parole comme les autres, et là, en l'occurrence, c'est Madame Evraud qui a la parole.

**Mme Evraud :**

Je voudrais attirer l'attention sur la hauteur des plateaux et des coussins berlinois qui parfois, sont un peu limite et on entend des voitures qui passent là-dessus et qui frottent, je ne sais pas ce que ça donne au niveau des bas de caisse, mais en tout cas, je pense qu'on pourrait veiller à ce que ce soit un peu moins agressif.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

**M. Sumlu :**

En fait, j'ai encore envie de dire que c'est chouette, parce qu'il s'agit encore de la mobilité et de la sécurité routière, mais je voudrais poser la même question que vous précédemment, mais dans le sens inverse, est-ce que pour limiter la vitesse, et augmenter la sécurité routière, les coussins berlinois, pas forcément augmenter leur hauteur, est-ce le seul dispositif efficace pour ça ? Est-ce qu'on ne peut pas ajouter d'autres dispositifs, est-ce que c'est suffisant ?

Ma deuxième question, concernant le marquage routier, est-ce que c'est pour l'ensemble de la Commune, ou pour quelques parties de la Commune concernant les pistes cyclables et autres ?

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

**M. Mahdaoui :**

Merci Madame la Bourgmestre, je tenais à féliciter le travail remarquable de notre échevin de la Mobilité. Néanmoins, j'aimerais savoir quels sont les critères pour pouvoir bénéficier de ces coussins berlinois, parce que dans certaines rues, ils sont bien mis et dans d'autres rues plus petites, ils ne sont pas là et ça devient un terrain de rallye pour certaines voitures quand ils prennent leurs enfants. Et surtout, il faut encore plus de zones trente autour des écoles, devant et derrière. Mais sinon, franchement, en tant que motard, je salue ce travail.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'avais juste une remarque plutôt technique, parce que l'intervention de fond viendra de Madame Vandenbempt, je vois que dans le 18, il n'y a pas d'annexe et donc pas de document.

**Mevr. de Voorzister :**

Mevrouw Vandenbempt.

**Mevr. Vandenbempt :**

J'avais encore une question sur la sécurité. L'année passée déjà, on a fait une interpellation pour la sécurisation de la place Communale, et je voudrais savoir si ces mesures, de faire des lignes au sol, des ralentisseurs, si ça allait se faire aussi sur la place Communale ? Je vous rappelle qu'il y a quand-même une pétition du PTB, signée par 300 personnes qui ont signé pour avoir des mesures sur cette place communale.

**Mme la Présidente :**

Je ne sais pas ce qui se passe, vous êtes tous très joyeux, mais il faut quand-même qu'on travaille. Je veux vous dire que sur ce sujet, il y a eu une grande collégialité et une grande implication de l'ensemble des départements, et nous auront une service conjointe de Monsieur Van Damme pour toute la partie travaux, et c'est lui aussi qui a géré pour moi, qui

ai la compétence, la question sous l'angle Aménagement du territoire etc., il va vous répondre notamment à la question tout à fait intéressante de Monsieur Mahdaoui sur le choix des voiries sur lesquelles on avance prioritairement pour l'installation des ralentisseurs, c'est évidemment une question très importante. Par après, Monsieur Achaoui, vous entendrez la réponse de Monsieur Achaoui, en tant qu'Echevin de la Mobilité.

**M. l'Echevin Van Damme :**

Merci pour vos questions, en effet, mon collègue Achaoui et moi-même, nous travaillons main dans la main pour ce genre de question, parce que c'est une question qui concerne la mobilité, mais qui en même temps a des implications très souvent physiques et matérielles, et donc des travaux qui doivent être faits, et donc nous travaillons en concertation permanente sur ce genre de dossiers.

Ici, les deux marchés concernent la signalisation routière verticale et d'autre part tout ce qui est vertical, c'est-à-dire la signalisation routière au sol, mais aussi les coussins berlinois. Je crois que c'est mon collègue qui va expliquer comment on fonctionne pour l'installation des casses vitesses, quelle procédure on suit, moi, je peux juste vous dire qu'on en installe un maximum, chaque fois qu'on décide d'en installer, il y a des règles très détaillées par rapport à la hauteur de ces instruments. On ne choisit pas nous-même la hauteur des coussins berlinois. J'admets que parfois les travaux ne sont pas exécutés comme il faut. Je crois connaître des endroits où en effet, les casses vitesses sont trop hauts, il y a des endroits où ils sont trop bas, donc n'hésitez pas de nous les signaler. Je suis toujours prêt pour aller vérifier leurs hauteurs. Mais il y a des règles très strictes qui nous laissent une marge de manœuvre vers le haut et vers le bas. Donc parfois, c'est vrai qu'il y a une différence de quelques centimètres, mais ça peut avoir un effet assez important.

Pour en terminer là-dessus, nous allons très bientôt, mon collègue et moi, lancer une campagne de signalisation sur la voirie, c'est-à-dire qu'on va apposer à l'entrée des zones trente, de la signalisation sur le sol. Pour le moment, il y a déjà beaucoup de signalisation verticale, mais les gens voient tellement de signaux routiers, que parfois, il y a une abondance de signalisation, et cette fois-ci, on va aussi faire en sorte que ce soit sur le sol et que ce soit bien visible que vous entrez dans une zone trente. Ça, c'est une des choses qu'on va faire avec ce marché-ci.

**Mme la Présidente :**

Monsieur Achaoui.

**M. l'Echevin Achaoui :**

Je remercie tout d'abord mon collègue Mahdaoui pour la question pertinente, et bien évidemment les autres collègues aussi. Ce qui est important de préciser, au-delà de la bonne collaboration entre nos deux services, il y a cette volonté du Collège, dans son ensemble, comme je vous l'ai dit, à la suite de l'interpellation, c'est de prendre la Mobilité à bras le corps. Premièrement, c'est la sécurisation aux abords des écoles, ça, c'est une priorité et là, le focus est fait dans le sens où, il y a beaucoup de passage près des écoles, vous pouvez le comprendre, et donc, suite aux nombreuses interpellations, nous avons des axes importants sur notre commune, et il a fallu se pencher là-dessus. Très rapidement, comment ça se fait, c'est sur base d'un constat, l'installation des coussins berlinois se fait d'abord sur un principe de comptage, on met des radars pour évaluer objectivement le nombre de passage et mesurer la vitesse. On ne peut pas placer des coussins berlinois, simplement parce qu'il y a une simple demande. Suite à une demande pressante, les Travaux publics et la Mobilité mettent en place des radars pour mesurer les passages et la vitesse et quand la nécessité apparaît, il y a cette pose qui doit se faire aussi de façon

objective, il y a une distance à respecter, avec la volonté première d'instaurer les zones trente partout. Ça, c'est la volonté première. Il y a encore quelques zones qui sont encore à 50, mais la volonté première, c'est de réduire ça partout et surtout aux abords des écoles. Vous avez certainement entendu qu'il y a le projet de sécurisation aux abords des écoles qui marche très bien. On a pris à juste titre, comme projet pilote, celui de l'école qui est ici dans le quartier, donc on essaye d'étendre ça à toutes les écoles.

Deuxième élément, la place Communale qui a été citée, elle attire toute notre préoccupation et donc on en discute, il y a des propositions sur la table pour essayer de sécuriser dans un premier temps, avec l'idée du parking Brunfaut, parce que comme je vous l'ai dit, la question de la mobilité, doit être analysée dans un concept global, on doit avoir une vision panoramique de la mobilité, et pas uniquement par à-coup, et donc la place Communale est une place importante qu'on va devoir sécuriser, on a lancé dans le cadre du chantier rue de l'Avenir, une étude de mobilité, pour mesurer les incidences dans l'ensemble du quartier, donc tout ça pour vous dire que des éléments sont là pour apporter les meilleures solutions durables et pour que les choses bougent. Merci pour votre écoute.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Je voudrais vous faire part d'une expérience que j'ai faite, comme la sécurité routière nous incite à rouler à 30 à l'heure, j'ai essayé de rouler à 30 km/h dans Molenbeek. Je n'ai jamais été autant klaxonnée, ce n'était vraiment pas pour mes beaux yeux. Deuxièmement, je me suis faite dépasser dans la petite rue de Brugge, par un type qui n'a pas seulement m'a dépassée, puis a pilé, m'a enguirlandée. Je lui ai dit que c'était 30 km/h à Molenbeek, et puis il s'est excusé, mais en attendant, on a failli avoir un accident. Donc, je vous signale que le 30 km/h, ça va mettre du temps.

**Mme la Présidente :**

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

**M. Mahdaoui :**

Merci Monsieur Abdellah Achaoui pour vos réponses, néanmoins, je vous transmettrai la réponse que j'ai eue, par rapport à l'école 13, où on a déjà frôlé deux fois l'accident. C'est un virage, les gens ne voient pas ce qui se passe et les enfants passent par la petite rue. Il y a une zone trente devant, mais pas derrière. Pour info, les coussins berlinois, on appelle ça au Maroc on dit la tombe d'un policier.

**M. l'Echevin Achaoui :**

Merci en tout cas, mais comme d'usage, et vu l'urgence et vu le cas préoccupant, j'invite le comité de quartier s'il y en a un, ou les habitants à faire part de leurs remarques, mais évidemment sur base d'éléments probants, de m'en faire part et ça sera traité avec le plus grand soin, par notre administration et on apportera la solution adéquate.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**20. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif au placement d'équipements en voirie, à savoir le marquage routier et les coussins berlinois à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions du marché - CDC 19.018.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten – Overheidsopdracht voor werken betreffende de plaatsing van wegenisuitrusting: markeringswerken en rijbaankussens te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 19.018.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**21. Département Infrastructures et Développement Urbain - Réalisation d'un aménagement cyclo-piéton sur la rue Alphonse Vandenpeereboom - Mission de travaux - Convention concernant l'obtention d'un subside avec la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Aanleg van een fiets- en voetpad in de Alfons Vandenpeereboomstraat - Opdracht van werken - Overeenkomst betreffende de verkrijging van een subsidie met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring.**

---

**Mme la Présidente :**

L'Echevin des Travaux, Monsieur Van Damme, nous a trouvé une subvention, à hauteur de 500.000 euros disponibles en Région, donc ce sera une belle avancée. Vous avez que cette rue va avoir un nouvel essor, tant d'un point de vue de la propreté, que d'un point de vue aménagement des lieux et aussi avec les nouveaux développements qu'on attend sur les terrains de la Gare de l'Ouest en termes de logement et d'équipements, donc ça, c'est une petite pierre sur ce chemin, mais une petite pierre à 710.000 euros pour un aménagement cyclo-piéton qui ne sera pas que temporaire, qui à mon avis va rester un certain temps.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Merci Madame la Bourgmestre, je me réjouis pour cet aménagement, mais j'ai une petite inquiétude à savoir que j'espère que l'espace sera sécurisé par rapport aux voitures, et surtout j'espère que ce ne sera pas un espace partagé, parce que là, j'en ai fait encore

l'expérience aujourd'hui, c'est très dangereux pour les piétons au final. Parce que maintenant, il faut savoir qu'outre le vélo, il y a les trottinettes, et là tantôt, j'ai failli me faire renverser par une trottinette, parce que c'est sur le même espace, il n'y a pas une bande de séparation. Alors effectivement, un panneau bleu avec une ligne au milieu en mettant les piétons d'un côté et les vélos de l'autre, à mon sens, ce n'est pas lisible pour tout le monde, ou alors personne ne s'en occupe. Je suggérerais alors une différenciation au sol.

**Mme la Présidente :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la réponse à Monsieur Mahdaoui.

**M. Mahdaoui :**

Merci Madame la Présidente, Monsieur Van Damme, je salue le projet, parce que ça va nous permettre d'accaparer ce tronçon. Vu l'ensemble des dépôts clandestins, maintenant, il y aura une piste cyclable, il y aura du va et vient, et donc ça va dissuader certaines personnes. Je voulais donc saluer le projet !

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Mahdaoui.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

**M. Sumlu :**

Une fois de plus, on attendait des solutions concernant la mobilité, et c'est surtout sous cet axe-là, c'est une très bonne idée, surtout laisser la place aux différents usagers autres que la voiture, qui sont les cyclistes et les piétons. Je vous rejoins sur un espace qui est bien défini pour les cyclistes, en site propre, ce qui facilitera peut-être les zones qui sont utilisées, et qui définissent bien les zones pour les cyclistes, les piétons et les voitures.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

**M. El Bouazzati :**

J'aimerais savoir si on a tenu compte, vu qu'il va y avoir un réaménagement de la rue, est-ce qu'on a prévu un espace nécessaire pour le future projet ?

**Mme la Présidente :**

Merci pour vos remerciements ! En plus du volet propreté, du volet bâti et du volet sécurité routière, j'ai oublié et Monsieur Achaoui me le rappelait, de mentionner que c'est aussi un axe prioritaire pour le plan lumière et pour l'élagage. C'est pour cela que je parlais de notre chère rue Vandenpeereboom, parce qu'on est vraiment en train de faire un gros nettoyage par rapport à cette rue. Vos questions, Madame Piquard, sont des questions dont on a débattu longuement au Collège, sur la sécurisation qu'il y a lieu d'assurer pour les usagers faibles que sont les piétons, vis-à-vis des autos, des vélos et des trottinettes. Ce sont des choses qui vont être examinées dans ce projet.

**M. l'Echevin Van Damme :**

J'ai noté quatre questions, la question de la sécurité routière, elle est pertinente, parce elle a été posée aussi au Collège, c'est une question qu'on doit suivre de près pour éviter des conflits entre usagers faibles, les plus faibles, les piétons et les un peu moins faibles, les vélos, parce que ce n'est pas le but de les mettre en conflit.

Concernant la propreté, c'est très important, parce que le projet coûte autant parce que nous avons insisté avec la Commune pour le placement d'éclairage supplémentaire. Le but, c'est même d'en faire un éclairage intelligent. Ça veut dire que quand il y a du passage, ça s'allume. Evidemment, ça s'allume pour les cyclistes et les piétons, mais aussi pour ceux qui veulent déverser leurs débris. Nous espérons que ceci aura un impact sur la propreté dans la rue, parce que comme vous le savez, c'est l'endroit le plus problématique de toute la Commune. Nous espérons avoir un effet propreté à cet endroit.

La question du futur projet à la Gare de l'Ouest, il va se faire ce projet, mais la seule question c'est de savoir quand il va se faire, parce que pour le moment, la Région n'est pas propriétaire du sol et donc, il est fort possible qu'on doive encore attendre 5 à 10 ans avant de voir quelque chose de concret qui puisse se construire. Nous faisons tous en tant Commune pour que ça aille le plus vite possible, mais ce n'est pas à court terme. Même si on construit, ce sera sur le site de la Gare de l'Ouest et ici, on parle d'un aménagement sur la voirie, c'est tout près, mais ce n'est pas exactement le même endroit, ce n'est pas un investissement perdu, même si on construit seulement dans 5 ans.

**Mme la Présidente :**

Madame Goris, je suis désolée, je vais vous frustrer, vous n'étiez pas inscrite aux débats, et je respecte le règlement, sinon on ne va pas y arriver.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

*Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.  
Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.  
Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.  
Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.  
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.  
Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.*

**22. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Marché de services comprenant la mission complète d'auteur de projet en vue du réaménagement d'espaces publics ainsi que d'un parking en sous-sol, rue Jean-Baptiste Decock à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest" - Opérations 3.2 Axe doux Jean-Baptiste Decock, 3.3 Mutualisation du parking de quartier Decock, 3.4 Parc/place Decock et 3.5 Passage doux et potager de quartier Decock – Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - CDC 19.015.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Opdracht van diensten voor de volledige missie van projectontwerper voor de heraanleg van openbare ruimtes en een ondergrondse parking, Jean-Baptiste Decockstraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het Duurzaam Wijkcontract 'Rondom Westpark' Operaties 3.2 Zachte as Jean-Baptiste Decock, 3.3 Mutualisatie buurtparking Decock, 3.4 Decockpark/Decockplein en 3.5 Zachte doorsteek en buurtmoestuin Decock - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht - Bestek 19.015.**

---

**Mme la Présidente :**

Nous vous proposons un marché de service par rapport à la question du réaménagement des espaces publics et d'un parking en sous-sol rue Jean-Baptiste Decock, c'est un grand projet qui changera pas mal le visage de cette rue.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je soutiens les investissements qui sont faits dans l'ensemble de l'espace, entre les blocs, avec la volonté de rendre accessible ce lieu pour les enfants et pour les jeunes qui sont là. Il y a eu des appréhensions sur l'assurance qu'on va bien gérer les lieux de jeux dans un quartier où les tensions sont là entre les différents groupes et les habitants. Donc je voudrais un peu entendre comment vous le voyez, comment vous anticipez cela ? Il y a certains habitants qui disent pourquoi pas organiser les jeux entre les blocs, les espaces entre les blocs mais est-ce que c'est de ça qu'on parle ici ? C'est une question précise de l'emplacement et comment vous l'envisagez ?

Et puis, il y a la question de la mutualisation du parking de quartier Decock. Là, je m'inquiète un petit peu plus. Parce que d'un côté on annonce qu'on va supprimer 125 places en voirie, on dit qu'il y aura de nouveaux projets de bâtiments qui vont rajouter de la pression sur les parkings parce qu'on ne prévoit pas de parking privé pour ces nouveaux projets, on prévoit 30 places de parking comme besoins et ici on est à 155 places de parking. Je fais le calcul de l'étage deux qui sera remis en valeur et, si j'ai bien compté, ce sont 110 places de parking qu'on va au maximum d'ouvrir. Mais là, je vois qu'il y a un opérateur privé qu'on va inviter pour gérer, je ne sais pas si on parle aussi de l'étage 1, mais j'avais compris que l'étage numéro un était déjà à moitié géré par une société privée et donc à un prix avantageux, on parle d'un prix avantageux, on va supprimer 125 places de parking en voirie pour les riverains, mais heureusement qu'on a prévu des prix avantageux pour tous ces 125 livres qui devront se retrouver dans le parking. Je m'inquiète parce que je pense que ça va augmenter les charges financières tout simplement sur les riverains de ce quartier. Si j'ai bien compris on crée 110 places, mais en fait la demande supplémentaire par la suppression des places en voirie et par la demande nouvelle ce sont 130 places, donc l'offre qu'on rajoute ne correspond même plus aux besoins des parkings qu'on crée nous-mêmes, je pense que ce n'est pas une très bonne idée.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur De Block.

Tout d'abord, c'est vrai que c'est un projet qui visera à changer radicalement la vie dans le quartier dans un sens d'amélioration de la qualité de vie énorme. Par ce que vous avez parlé d'un certain nombre de places de parking qu'on va déménager en sous-sol et il s'agit pour beaucoup de places de parking qui sont à l'intérieur et entre les immeubles, et pour lesquels nous avons déjà de grandes difficultés. J'ai déjà eu beaucoup de témoignages d'habitants des logements sociaux à cet endroit qui expliquent que des gens déposent leurs voitures là pendant des jours, voire des semaines, alors qu'ils ne disposent pas eux-mêmes de ces emplacements de parking et en fait, ce qu'on va faire, c'est enlever ces emplacements qui sont mal placés et qui, j'avais oublié de le mentionner, mettent en danger les enfants qui traversent pour aller jouer, donc en fait on travaille sur des emplacements de parking qui aujourd'hui ne servent pas réellement les habitants du logement social pour pouvoir augmenter les aires de jeux et les aires à caractère vert et de nature. C'est un très beau projet.

Concernant vos inquiétudes par rapport au parking, nous avons la volonté et le devoir de mutualiser mieux les places de parking qui existent. Un des chantiers en cette matière, c'est le parking souterrain en dessous de la rue Jean-Baptiste Decock, parce que nous avons là des centaines de places ils ne sont pas utilisées de manière correcte. Sur la manière dont ça va se faire, les modalités, je reviens sur ma réponse tout à l'heure à Monsieur Majoros, la Société de Logement régionale à la tutelle aujourd'hui sur le Logement Molenbeekois et les décisions ne sont pas en nos mains, demain ce sera à nouveau le cas, et il y aura lieu évidemment de prendre ce chantier à bras-le-corps et de pouvoir mettre tout en œuvre pour que nos décisions en voirie soient complétées par des décisions adéquates dans les parkings souterrains. Mais en tout état de cause, ce sont des places qu'il faut utiliser. On ne peut pas les laisser dormir et accepter qu'en surface nos enfants soient en danger, que des dépôts clandestins se forment ou que des voitures ventouses prennent possession de l'espace en ville. Donc je crois que c'est un excellent projet et nous serons extrêmement attentifs par rapport à la question du parking, parce que comme vous, nous sommes persuadés qu'il y a lieu de pouvoir garantir un minimum de places de parking aux familles qui habitent le quartier. Et je voudrais encore ajouter pour ceux qui aiment la nature, comme c'est mon cas, qu'il y a aussi un potager collectif de quartier de mille mètres carrés qui est prévu, autant dire que les questions qui se posent en termes d'appropriation de l'espace ne seront pas les mêmes, quand on aura supprimé les voitures et qu'on aura l'implémentation de ce site par ce projet.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme pour les réponses plus techniques.

**M. l'Echevin Van Damme :**

Madame la Bourgmestre la déjà clairement dit, nous sommes au début du projet, le sous-sol actuel du parking au moins deux n'est pas utilisé. Par ce projet, nous allons le rendre accessible et utilisable. Évidemment, si nous mettons les moyens pour le rendre utilisable et accessible, nous allons avoir un impact est une décision à prendre sur la gestion de ce parking qui n'est pas utilisable actuellement. La Commune a bel et bien les moyens de faire en sorte que ce parking soit utilisé au profit des riverains par après. Nous ferons en sorte que les riverains ne soient pas pénalisés par cet aménagement et ils en profiteront.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'entends bien la nécessité de rentabiliser les places de parking, je pense que c'est le PTB qui a dit OK nous avons le parking Brunfaut, on a des parkings au Logement Molenbeekois, tout prêt de la chaussée de Gand, utilisons-les à bon escient. Il y a une pression, il faut y répondre. Vous dites que concernant la gestion vous ne savez pas comment ça va se passer, mais c'est dans vos projets. Dans le projet que vous nous soumettez aujourd'hui, vous ne dites pas comment vous allez le gérer, vous dites que vous allez le gérer avec un partenaire privé. Vous ne dites pas que vous ne savez pas si vous allez faire payer oui ou non les riverains, vous dites que vous allez faire payer les riverains. Alors soit vous fait payer, soit vous ne faites pas payer. A ma connaissance les riverains ne doivent pas payer pour le moment, s'ils ont la carte de riverains. Peut-être qu'il y a des voitures ventouses mais on ne résout pas ce problème en fermant complètement toute une rue. Ce n'est pas parce qu'il y a des voitures ventouses qu'on supprime tous les parkings sur la voie publique. Donc oui, les 120 places supprimées en surface, au moins une partie, ce sont des riverains qui n'auront pas de place dans leurs quartiers et qui devront payer. Alors vous dites rendre accessible, et je vous repose la question, faites ces places payantes, mais vous le rendez impossible pour toute une partie de la population, vous savez très bien que c'est juste autour des blocs. Ce n'est pas que vous rendez accessible, je ne sais pas à combien de gens vous allez rendre accessible les parkings si vous dites qu'il faut payer. Je trouve que la réponse essaye d'esquiver la question, mais il est indiqué noir sur blanc avec deux phrases dans votre projet.

**Mme la Présidente :**

Monsieur De Block, je répète, malheureusement vous n'avez pas bien écouté ce que j'ai dit, je suis vraiment désolée, la question de la gestion de ce parking n'est pas dans nos mains, demain elle le sera et on pourra changer ce qui est écrit ici. Mais nous ne pouvons pas l'écrire avant que ce ne soit possible, donc aujourd'hui ce n'est pas possible, donc aujourd'hui nous ne l'écrivons pas.

Pouvez-vous approuver ?

*De Raad keurt het punt goed.*

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 22 votes positifs, 9 abstentions.*

*31 stemmers : 22 positieve stemmen, 9 onthoudingen.*

**Mme la Présidente :**

Monsieur Eylenbosch veut justifier son abstention.

**M. Eylenbosch :**

Je justifie mon abstention en tant que encore actuel président du conseil d'administration du Logement Molenbeekois, vu que nous sommes suspendus, j'ai considéré que je devais m'assainir plutôt que de prendre position.

*Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.*

*Ann Gilles-Goris entre en séance / treedt in zitting.*

*Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.*

*Hicham Chakir entre en séance / treedt in zitting.*

*Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.*

*Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting.*

**23. Département Infrastructures et Développement urbain - Rénovation de l'école 8-9 sise rue du Gulden Bodem 2-4 - Mission d'études - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage - Approbation de l'avenant n° 1.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Renovatie van school 8-9 gelegen te Gulden Bodemstraat 2-4 - Studieopdrachten - Opdracht ter ondersteuning van het bouwheerschap - Goedkeuring van bijvoegsel nr 1.**

---

**Mme la Présidente :**

Notre école huit et neuf qui a son âge et sa valeur patrimoniale mérite bien une rénovation nous vous proposons une forme de projet dans le sens où nous avons déjà eu l'occasion de travailler sur différents scénarios et celui qui a été retenu vous est présenté avec une rénovation interne, une reconstruction complète du bloc sanitaire central, une construction d'une salle de prof, la création d'un couloir qui permet que la salle de gymnastique soit vraiment accessible tout le temps et pas dérangé par les va-et-vient des écoliers et alors aussi un nouvel espace de récréation qui sera aménagé du côté interne de l'école, rue Gulden Bodem.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Merci Madame la Bourgmestre, je voulais juste savoir où on mettait les classes pendant les travaux et aussi la durée des travaux ?

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Il est mis dans le texte qu'à l'issue de la première phase d'étude, il y a eu plusieurs scénarios et la Commune en a choisi un. Est-ce qu'on peut donner une petite explication ?

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

La première question, c'est la question du timing est de savoir si les classes pouvaient rester. Avec Madame la Bourgmestre, nous avons longuement discuté, et je répondrai en même temps à la question du choix des scénarios, on a choisi l'option la plus importante, mais en même temps la moins impliquante. On a choisi pour l'option qui nous permet de faire fonctionner l'école pendant les travaux, sans devoir déménager des classes, et en même temps nous avons choisi pour l'option qui en même temps résout les problèmes à long terme et de ne plus faire du bricolage à court terme. Évidemment ça veut dire qu'on est parti pour des travaux qui vont durer longtemps, mais qui vont permettre à chaque fois d'utiliser 90 % du bâtiment, tandis que 10 % du bâtiment sont en travaux. Chaque fois on fera des petits déménagements à l'intérieur de l'école pour permettre l'occupation pendant les travaux et ne pas devoir bousculer la vie de l'école dans son entièreté.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**24. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la rénovation de la toiture et du revêtement de sol de la salle de sport ainsi qu'au remplacement de l'ascenseur du complexe Louis Namèche à Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché pour le lot 1 et fixation des conditions du marché pour les lots 1 et 2 - CdC 19.009 et CdC 19.009bis.**

**Departement Infrastructuuren en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de renovatie van het dak en de vloerbedekking van de sporthal alsook de vervanging van de lift in het Louis Namèche complex te Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht voor perceel 1 en van de voorwaarden van de opdracht voor perceel 1 en 2 - bestek 19.009 en bestek 19.009bis.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à El Bouazzati.

**M. El Bouazzati :**

J'aimerais faire une petite comparaison par rapport à une question écrite que j'ai posée le 2 mai, je salue la rénovation et j'encourage tous les projets de rénovation pour les bâtiments publics de la commune, par contre, juste à côté de la piscine il y a le stade RWDM qui est aussi en piteux état, dont le toit est aussi en piteux état.

**Mme la Présidente :**

Vous avez une question sur le projet ici ?

**M. El Bouazzati :**

Justement, ma question c'est de dire qu'au lieu de s'attaquer à la piscine, ce qui est peut-être bien, mais juste à côté il y a un stade où il y avait un problème, mais il n'y a aucune solution.

**Mme la Présidente :**

D'accord et bien je vous propose d'entrer une question sur cet autre problème lors d'un conseil ultérieur. Ce que je peux vous dire, c'est ici, il y a des travaux urgents qui sont nécessaires, on a un club de basket, on a des cours de danse, on a du karaté, on a l'accès à la piscine pour les moins valides, on a du ping-pong, c'est indispensable et à vrai dire c'est quelque chose qui avait fait l'objet, mais vous n'étiez pas encore dans ce conseil, d'interpellations qui ont suscité pas mal de houle ici dans le conseil durant la précédente législature. Ces travaux sont très attendus. Je vous propose de rentrer une question sur le stade Edmond Martens par ailleurs.

**M. El Bouazzati :**

Je vous remercie, comme vous avez dit, je n'étais pas encore là, et je salue justement tout ce qui est projet de rénovation de la piscine qui en a vraiment besoin, comme d'autres projets. Je ne manquerai pas de vous interpeller à ce sujet une prochaine fois, merci.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**25. Propriétés Communales - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bien immeuble sis chaussée de Gand, 535 à la Zone de Police Bruxelles-Ouest.  
Gemeentelijke Eigendommen - Overeenkomst van gratis terbeschikkingstelling van een vastgoed gelegen Gentsesteenweg 535 aan de Politiezone Brussel-West.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. l'Echevin Van Damme :**

Vous connaissez tous nos commissariats de police qui sont éparpillés sur le territoire de la commune, ce sont toutes des bâtiments communaux. Nous en avons la propriété et ils sont gérés depuis très longtemps par la police qui les occupe et qui les entretient et qui agit un peu comme propriétaire. Cependant, nous avons constaté, à mon grand étonnement, qu'il n'y a jamais eu de base légale et juridique pour cette occupation, c'est-à-dire que la police occupait de facto et personne ne contestait ça, mais il n'y avait pas de base juridique pour cette occupation. Pour éviter de futures discussions ou de futures responsabilités qui ne seraient pas claires entre la police et nous-mêmes, nous avons pris les devants et nous vous proposerons pour chacun des commissariats une convention d'occupation avec la police à un prix de zéro euro, puisque ce sont des commissariats locaux au service de notre population et nous n'avons aucun intérêt à demander de l'argent à la police pour après devoir augmenter notre dotation à la police pour les payer.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

En fait, c'était juste parce que je ne l'ai pas vu dans le texte, mais est-ce que les assurances sont bien prévues dans ces conventions gratuites ? On dit que la police prendra en charge les frais en eau, gaz et électricité, mais on ne parle pas de l'assurance.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. l'Echevin Van Damme :**

En effet, la police prendra en charge les frais d'électricité, d'eau et de gaz et évidemment aussi les assurances. Merci de l'avoir signalé, je vais vérifier ça avec les services.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup Madame Piquard pour votre relecture attentive de la convention.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**26. Propriétés communales - Quai du Hainaut, 41- 43 - Malterie (site Belle-Vue) - Occupation des locaux du sous-sol par la SPRL MicroFlavours.**

**Gemeentelijke Eigendommen - Henegouwenkaai 41-43 - Mouterij (Bellevuesite) - Gebruik van lokalen op het gelijkvloers door de BVBA MicroFlavours.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. l'Echevin Van Damme :**

J'en profite aussi pour répondre à Madame Piquard, l'article cinq spécifie les assurances, je parle du point précédent.

Le projet MicroFlavours, c'est vraiment une très bonne chose dans le sens où d'une part la Commune peut aider une entreprise qui démarre depuis peu à Bruxelles et qui déménagera à Molenbeek et d'autre part nous trouvons un occupant pour un lieu qui est depuis très longtemps inutilisé. Les caves de la malterie sont par nature assez humides et très utilisables pour des activités humaines. MicroFlavours est une entreprise, une petite start-up lancée par de jeunes bruxellois qui cultive des petites herbes qui sont par après vendues à des restaurants renommés et qui sont livrés par un vélo cargo électrique. Ce qui est très bien, c'est qu'ils ont besoin d'humidité, ils n'ont pas besoin de lumière et donc c'est vraiment un coup de bol parce que on sert tout le monde, d'une part on aide une entreprise en plein développement et d'autre part on a un occupant pour un endroit communal qui n'en avait pas un depuis 10 ans.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Majoros qui je crois connais bien les caves du Belle-Vue.

**M. Majoros :**

Merci Madame la Bourgmestre, je dois dire Monsieur Van Damme que chez ECOLO, nous, les petites herbes on est plutôt pour. Ça ne fait pas tout à fait 10 ans que les brasseries Belle-Vue appartiennent à la Commune, même si ça fait longtemps que c'était en projet, et c'est vrai que ce lieu a été souvent compliqué puisqu'au départ il était prévu il y a deux mandatures de cela qu'il y ait un hammam, mais rien n'avait été signé et les problèmes

d'humidité se sont révélés plus importants que prévu. C'est la raison pour laquelle les nombreux appels qui avaient été lancés par la Commune et Atrium qui était là pour faire la promotion de ces espaces et les attribuer, n'avait pas pour cet endroit donné malheureusement de succès dans la recherche d'un candidat. Donc c'est vrai que c'est bien de transformer ici un problème en opportunité. Il y avait déjà eu des tentatives dans le même sens précédemment, mais il est vrai que depuis quelques années il y a davantage de soutien aux start-up en région bruxelloise et même ailleurs pour une agriculture urbaine, même à petite échelle et des projets innovants. C'est sans doute ça qui fait que cette nouvelle structure qui existe depuis le début de l'année, c'est fort bien qu'ils puissent faire ce projet de micro agriculture urbaine. J'espère qu'on pourra avoir des collaborations intéressantes, par exemple avec l'atelier Groot Eiland qui est au premier étage où avec les Uns et les Autres, le restaurant communal qui n'est jamais qu'à quelques centaines de mètres de là.

Je voulais aussi vous demander si, puisqu'il est prévu dans la convention qu'il y ait la cave, mais a priori cette cave peut s'accéder soit par un escalier qui est relativement étroit, vous avez dit que je connaissais bien les lieux et effectivement c'est le cas, soit par un espace qui est situé au rez-de-chaussée quand vous entrez et qui est sur la droite et qui devait sur plan être relié à la cave pour permettre un espace de vente. Je voulais savoir pourquoi cet espace au rez-de-chaussée qui est relié à la cave n'est pas prévu dans la convention, est-ce que c'est un oubli ou est-ce qu'il le sera car ce serait une belle vitrine pour Molenbeek pour un projet qui se complète parfaitement avec le projet à l'arrière des brasseries et qui est un projet d'agriculture urbaine qui a été mené lors de la précédente législature.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Madame Goris.

**Mme Gilles-Goris :**

J'ai reçu l'explication et donc je remercie Monsieur Van Damme.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Vous parlez des herbes fines et moi je pense plutôt aux herbes à chats, mais enfin chacun ses herbes. En fait, la culture en question permettra-t-elle effectivement d'aider à évaporer l'humidité ? En tout cas, c'est une belle initiative.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. l'Echevin Van Damme :**

Par rapport à l'évaporation de l'eau, je ne suis pas un pro. Par rapport à la question de Monsieur Majoros, je peux juste vous dire que la question n'a pas été posée et ils n'ont pas intérêt pour le moment d'utiliser cet espace, mais rien ne dit que ce soit impossible pour le futur.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

Merci pour vos réponses, à partir du moment où vous splittez les deux espaces, je vous invite alors à les mettre en location le plus vite possible pour un projet intéressant et innovant, et si possible le rez-de-chaussée également.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**27. Propriétés communales - Avenue Jean Dubrucq, 90 à 1080 Bruxelles - Travaux de rénovation: mise en conformité aux normes prescrites en matière de lutte et de prévention contre l'incendie de la crèche Reine Fabiola - Approbation des conditions et du mode de passation.**

**Gemeentelijke eigendommen - Jean Dubrucq-laan, 90 te 1080 Brussel - Renovatiewerken: naleving van de voorgeschreven normen voor de controle van de brandpreventie van het kinderdagverblijf Koningin Fabiola - Goedkeuring van de lastvoorwaarden en gunningswijze.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**28. Propriétés communales - «Habitat solidaire et intergénérationnel Campine», sis à l'angle des rues de la Campine et Van Malder - Approbation du règlement d'ordre intérieur et du Vadémécum.**

**Gemeentelijke Eigendommen - "Kempensolidariteit- en intergenerationele huisvesting" gelegen op de hoek van de Kempen- en Van Malderstraat - Goedkeuring van het Huishoudelijk Reglement en van het Vademecum.**

---

**Mme la Présidente :**

Il s'agit d'un projet innovant soutenu par la Commune, il s'agit d'un habitat intergénérationnel à destination d'un public peut favoriser. C'est un projet tout à fait intéressant, moins cher que d'autres projets du même type que j'ai pu voir et ici, nous sommes dans la dernière phase puisque les habitants vont arriver dans les semaines qui viennent, on va inaugurer sa semaine et vous allez être conviés à cette inauguration. Il s'agit ici de l'approbation du règlement d'ordre intérieur et du vade-mecum.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

En corollaire à ce point, je me permets de rappeler que l'inauguration de ce beau projet se déroulera ce vendredi, c'est bien ce vendredi à 11 heures. Vous avez déjà reçu une communication du Secrétariat communal. Cette belle aventure a commencé en 2015, sous l'égide du précédent Echevin du Logement, et donc on va entamer son nouveau volet avec l'emménagement des seniors et des étudiants en juillet. C'est vraiment imminent, on arrive au bout. Avec chance, les locataires ont pu être choisis par les instances administratives de la MAIS et du CPAS en prenant en compte les motivations des candidats pour participer à ce projet particulier, une motivation particulière si on veut que ce projet intergénérationnel soit une réussite, et une réussite à reproduire bien évidemment.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Mahy.

Monsieur Majoros, je crois que c'est de vous dont il s'agit.

**M. Majoros :**

Oui, merci. C'est vrai que c'est bien de faire de la pédagogie, les projets prennent toujours du temps et donc on sait qu'il y a souvent deux mandatures qui sont concernées, voir même trois ou quatre dans certains projets. Ce n'est pas le cas de celui-là, puisqu'il avait été effectivement entamé en 2013-2014. Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est qu'il a vraiment de façon très consensuelle permis de relier une série d'acteurs et vous en avez cités plusieurs, la Commune et la CPAS, mais c'est aussi l'Agence immobilière sociale, la MAIS, Habitat et Participation pour son conseil sur la sélection et l'aménagement des lieux, puisqu'il n'a pas été pensé en dernière minute, en se disant que c'était bien de faire un projet non pas seulement avec de la brique, mais aussi avec un peu de cœur, un peu d'âme et un peu de lien social. Dès le départ, le projet a été conçu avec des représentants du secteur associatif spécialisé dans l'accompagnement de projets intergénérationnels. En ce sens-là, c'est assez intéressant de voir qu'il aboutit aujourd'hui, avec entre-temps aussi des soutiens supplémentaires de la Région, avec un appel à projet qui avait été lancé et obtenu, comme quoi c'est possible. Je suis rassuré quand vous nous indiquez que la sélection des candidats se fera aussi sur base de leur motivation. On ne peut pas être dans ce type de projet sur simplement du placement de personnes en attente de logements, mais vraiment sur une motivation de personnes à partager des choses en commun, que ce soit leurs histoires de vie, mais aussi des repas ou encore d'autres activités ouvertes sur le quartier. Je suis donc ravi que l'âme de ce projet continue à exister et fasse l'objet maintenant d'une concrétisation qui s'est finalisée ces derniers mois. Je pense que ce projet sera certainement exemplaire sur d'autres projets qui ont été lancés ou qui seront lancés par la suite dans la Commune, c'est-à-dire une grande collaboration avec l'associatif, et une prise en compte aussi des expériences connues ailleurs.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Madame Goris.

**Mme Gilles-Goris :**

Je salue bien évidemment ce projet qui arrive à son aboutissement. Je pense que ce sont des manières de vivre ensemble qui sont importantes pour aujourd'hui et pour demain et j'espère qu'il y aura d'autres projets dans ce sens. En lisant le règlement d'ordre intérieur, je le trouve un peu subjectif et un peu étonnant pour certaines choses quand on parle d'entretien raisonnable, qu'est-ce que ça veut dire l'entretien raisonnable pour l'un, qui n'est

absolument pas l'entretien raisonnable pour l'autre. Est-ce qu'il y aura un accompagnement par rapport à ce règlement d'ordre intérieur ? Parce que quand on dit limiter le nombre de visiteurs, pour certains deux c'est beaucoup, pour d'autre c'est huit. Donc, j'imagine qu'il y aura un accompagnement quotidien ou régulièrement pour un peu revoir les choses ensemble. Quand je vois qu'il est éventuellement permis plus lourds avec un petit clou, c'est donc très spécifique ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Et alors la dernière chose, « tout ce qui est illégal est interdit », c'est quand même magnifique ça ! Est-ce qu'il y a un accompagnement qui sera prévu par rapport à ce règlement imposé ?

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

En fait, je voudrais faire un appel à tous ceux qui sont à des niveaux de pouvoirs plus élevés, parce que je trouve que ce projet est absolument fantastique et j'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres comme ça. Je trouve dommage que les personnes qui ont un appartement ou une maison, et qui veulent entrer dans un projet comme ça, ne puissent pas, s'ils confient leur bien en gestion à la MAIS, de pouvoir en profiter. J'en ai déjà beaucoup parlé à la MAIS, j'espère qu'on pourra accepter que des personnes qui confient leurs bien, puissent aussi profiter de ces investissements ou de ces aménagements, je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Monsieur Mahy va vous répondre.

**M. l'Echevin Mahy :**

Alors oui, il y aura un accompagnement, évidemment. Mais il fallait mettre par écrit certaines choses qui nous paraissent tellement évidentes, mais il faut préserver cet endroit qui est magnifique, on me l'a dit, mais je n'ai pas encore eu le temps d'aller le voir, je vous l'avoue. J'attends impatiemment vendredi pour aller le voir, c'est un beau projet et il faut le respecter. Mettre par écrit ce genre de considérations qui peuvent parfois être un peu légères, un peu surannées, ou un peu idiotes, souvent se révèlent être nécessaires. Ce n'est pas moi qui l'ai fait ce vadémécum ou ce ROI, mais je pense qu'il est de bon aloi, il a été fait par des gens qui connaissent le terrain et je leur fait confiance.

Pour l'échange de bon procédé, nous sommes soumis à des réglementations, mais on peut toujours innover, on est créatif à Molenbeek. On pourra en rediscuter plus tard.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Mahy.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**29. Cellule Logement - Protocole de Collaboration entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, le Centre public d'Action sociale et la Zone de Police de Bruxelles-Ouest, dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres - Bilan 2018.**

**Cel Huisvesting - Samenwerkingsprotocol tussen de Gemeente van Sint-Jans-Molenbeek, het Centrum voor Maatschappelijke Actie en de politiezone Brussel-West, in het kader van de strijd tegen huisjesmelkers en onbewoonbare woningen - Verslag 2018.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

**M. El Bouazzati :**

Merci Madame la Présidente, j'ai lu dans le rapport qu'il y avait 22 cas clôturés, et j'aimerais connaître les résultats. Par rapport aux cas en cours, il y avait 6 cas du CPAS et je m'étonne du nombre, vu que les assistantes sociales normalement sont plus proches des citoyens, est-ce qu'il n'y a pas d'autres cas qui n'ont pas été constatés et peut-être oubliés ?

Dans le rapport, il est stipulé qu'il y a un manque de moyen, mais que pouvons-nous faire justement pour donner plus de moyens aux personnes qui ont constaté cela, pour justement avoir du logement à Molenbeek ? Merci Madame la Présidente.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur El Bouazzati.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

Ici, évidemment, c'est le bilan 2018, mais pour aller au-delà, je pense que c'est aussi important dans la politique de lutte contre le logement insalubre, contre les marchands de sommeil, qu'il y ait une position qui soit rappelée régulièrement par la commune, c'est-à-dire rappeler que ce n'est pas acceptable et que les gens aient des moyens pour se défendre et que la Commune la police et le CPAS peuvent les aider. Le fait de régulièrement mettre en lumière des cas qui ont été résolus, ou qui ont fait l'objet d'une poursuite en justice par exemple, c'est de nature à faire passer le message aux propriétaires qui exploitent la misère humaine, que ce n'est pas acceptable, et donc j'encourage le collègue à pouvoir rappeler régulièrement ceci au travers d'une série d'exemples d'actions qu'il entreprend.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Mahy pour la réponse.

**M. l'Echevin Mahy :**

Concernant les statistiques de résolutions, les propriétaires peuvent se mettre en ordre, remettre leurs logements en ordre. En général, c'est cette résolution-là que nous atteignons, ça peut paraître faible, mais chaque dossier coûte énormément d'énergie, énormément de temps aux fonctionnaires qui suivent ces dossiers. C'est pour cela que peut-être on parle de moyens insuffisants, parce que la problématique des insalubres, est importante, l'insalubrité rapporte beaucoup aux propriétaires, et c'est pour ça que ce phénomène tend à grandir. Nous avons malgré tout planifié que le service soit renforcé

d'une personne, d'ici l'été, et dans le cadre des contrats de quartier, nous visons à ce que des ressources soient prévues pour cette politique également. Nous avons répondu à un appel à projets qui nous permettra d'avoir des personnes qui s'attaquent à plusieurs problématiques liées au logement, qu'ils soient inoccupés, insalubres, et donc ces ressources, bien que nécessaires, sont toujours insuffisantes. Mais nous ne pouvons pas faire des miracles, nous ciblons avant tout les situations les plus problématiques en insalubrité. Nous acquérons également de l'expérience en matière de gestion de ces dossiers qui sont relativement complexes d'un point de vue juridique, et grâce à ce protocole, ça permet de mettre ces personnes de plus en plus spécialisées ensemble et elles augmentent leur efficacité. Je rassure Monsieur Majoros, c'est une politique que le Collège poursuit et poursuivra, comme je vous l'ai dit, en mettant des ressources, peut-être modestes en plus, mais en focalisant et en communiquant là-dessus. C'est vrai que vous avez tout à fait raison, il faut communiquer sur les résultats, c'est une partie des moyens qu'on peut mettre en œuvre.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

**M. El Bouazzati :**

Merci Madame la Présidente, merci pour votre réponse Monsieur l'Echevin, par rapport aux moyens dont vous avez parlé, je comprends tout à fait qu'il faut du temps, de l'énergie, mais par rapport aux personnes sur le terrain, les assistantes sociales, est-ce qu'elles sont formées, est-ce qu'on leur laisse le temps nécessaire ? Est-ce qu'un voisin peut signaler les faits ?

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur El Bouazzati.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

Je me réjouis de votre réponse et je me réjouis que la lutte contre les logements insalubres vous habite !

**M. l'Echevin Mahy :**

Merci pour le compliment !

Les services sont obligés de traiter les demandes, de traiter les cas dont ils sont informés. Donc il faut suivre les témoignages des personnes. Alors bien sûr, c'est dans un timing plus ou moins long, ça dépend du type de témoignage, ça dépend du type de signalement, mais les services sont obligés de s'informer, de comprendre la situation et de voir si la situation requiert une intervention. C'est l'intervention qui prendra beaucoup plus de temps.

Alors le protocole vise à ce que toute la chaîne soit informée, que les personnes qui sont face à la situation, soient le mieux à même à répondre à des personnes qui sont en détresse. Les assistants sociaux sont des personnes qui à la base ont cette approche spécifique, et bien sûr ce dispositif de protocole anti marchands de sommeil, permet également de répondre à ces aléas et à ces demandes spécifiques de formation et de comment réagir.

**Mme la Présidente :**

Je vais quand-même mettre les pieds dans le plat, on continue évidemment cette politique, elle est très importante et le travail qui a été mené sous la précédente législature est tout à fait intéressante. La grande difficulté, Monsieur El Bouazzati, et ça répond en partie à d'autres questions, la toute grande difficulté, c'est qu'aujourd'hui, Monsieur Mahy l'a expliqué, les locataires qui sont dans ces situations, sont un peu otages de ces situations. Etant donné la saturation du marché locatif et la hauteur des loyers et le nombre de logements qui sont dans des situations délabrées, beaucoup de locataires, alors même que leur situation est connue et reconnue, c'est-à-dire que l'assistant social la connaît, l'a noté dans le dossier, la Cellule Logement la connaît et l'a notée dans le dossier, ne souhaitent pas demander d'interventions et ne souhaitent pas d'intervention. Là, on est tout à fait bloqués, donc il y a tout un travail en plus qui doit être fait et qui est important pour pouvoir donner des solutions à ces gens. Une des solutions, c'est de prendre note aujourd'hui, puis quand les gens vont partir, d'intervenir, mais on a une situation qui est très difficile. Donc autant le travail de nos services est très bon, y compris celui des assistants sociaux, y compris celui des services de police, et dans le cadre de ce règlement qui est un beau travail de transversalité qui produit ses fruits, autant certaines situations ne peuvent pas être réglées, malgré tout ce travail et tout ce protocole, du fait de la saturation. Donc là, il y a d'autres dispositifs sur lesquels on travaille très sérieusement pour pouvoir fournir des solutions qui vont permettre d'aller plus loin et de rencontrer la demande de ceux qui aujourd'hui ne veulent pas quitter, ne veulent pas signaler, ne veulent pas d'intervention.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

C'est intéressant d'avoir un débat, mais je rappelle quand-même, juste pour la bonne tenue du conseil communal, que c'est toujours les Conseillers qui ont le dernier mot. Ça fait partie d'une politique d'ensemble, on ne peut pas isoler la lutte contre les logements insalubres et les marchands de sommeil de la nécessité d'informer les locataires via tous les organismes qui dépendent de la Commune, mais aussi via le secteur associatif qui doit être soutenu et reconnu dans son rôle, informer les locateurs de leurs droits, ce n'est pas parce qu'on dépose plainte à la DIRL ou à la Commune qu'on est mis dehors, il y a des baux qui continuent d'exister. Bien sûr qu'il faut le plus vite possible se mettre à l'abri, mais il y a des accompagnements qui existent, il y a des allocations de relogement qui peuvent être utilisés, et pour lesquels la Commune et des assistantes sociale de la Commune et du CPAS peuvent aider à remplir les formulaires et à aider à faire les démarches. Il y a aussi du logement de transit qui existe dans certains cas, pour pouvoir faire en sorte que les personnes se mettent à l'abri et retrouvent avec un accompagnement social un autre logement. Ça ne remplacera pas l'encadrement des loyers, c'est clair, néanmoins, il y a aussi moyen de travailler en encadrant de manière volontaire avec les propriétaires qui le souhaitent et qui y trouvent un intérêt, un maximum de loyers, via le système des agences immobilières sociales. A ce titre-là, on ne peut que regretter le fait que malheureusement, alors qu'il est marqué dans votre note de politique générale, que l' AIS sera d'avantage soutenue, qu'en fait les moyens pour l' AIS n'ont pas augmenté cette année, alors que le nombre de logements augmenté. Donc il y a peut-être une question de cohérence à aller chercher. Et puis encore, il y a tout de même tout un programme de construction de logements sociaux, qui eux, ont des loyers encadrés, on même de logements modérés qui permettent de sortir un nombre important de logements d'un marché voué à la spéculation immobilière et qui nécessite aussi des réponses au niveau régional, je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

**M. El Bouazzati :**

Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Présidente. Je rejoins ce qu'a dit Monsieur Majoros, j'ai encore une autre remarque, les locataires parfois ont peur de signaler cela, parce qu'ils vont peut-être se retrouver à la rue. Mais il faut peut-être aller plus loin et le fait que les 22 dossiers ont été clôturés, je me demande si on n'a pas des moyens de pressions plus importants contre les propriétaires pour qu'ils puissent se mettre en conformité directement. Est-ce que les assistants sociaux ont une obligation de pouvoir constater cela vu la précarité des habitants?

**Mme la Présidente :**

Je crois qu'on va revenir sur ce débat une prochaine fois parce que vous relancez le débat. Moi, je n'ai aucun soucis, évidemment que c'est une politique globale, on en reparlera probablement encore.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**30. Elections du 26 mai 2019 - Octroi d'un jeton de présence aux membres des bureaux électoraux pour la participation aux formations des présidents de bureaux de vote.**

**Verkiezingen van 26 mei 2019 - Toekenning van een presentiegeld aan de leden van de stembureaus voor de deelneming aan de vormingen van voorzitter van een Stembureau.**

---

**Mme la Présidente :**

Les points 30 et 31 ont trait au déroulement des élections du 26 mai 2019. C'est vraiment dommage que Monsieur El Khannouss ne soit pas resté avec nous. Mais donc, nous avons littéralement dû nous battre, et c'est surtout le Juge de Paix qui a été en première ligne par rapport à ça pour pouvoir avoir suffisamment de présidents de bureaux, dans nos bureaux de vote. Vous savez que c'est le Juge de Paix qui organise les élections, qui convoque etc., il nous a très vite alertés en nous disant qu'il y avait des grandes difficultés pour recruter des présidents de bureaux. Alors finalement, ça s'est bien terminé, nous avons pu avoir tous nos bureaux ouverts, un bon travail a été effectué. Mais ici, j'ai demandé à ce qu'on puisse soutenir d'avantage la fonction de président de bureau de vote, et c'est pour cela que vous voyez qu'il y a un jeton de présence majoré pour le président de bureau de vote lors des élections régionales, fédérales et européennes, ce qui leur permet de recevoir le même jeton de présence que pour les présidents de bureaux de vote pour les élections communales, parce qu'il y avait une différence et j'espère pouvoir donner ainsi un signal pour qu'au moins, tous ceux qui nous ont assisté cette fois-ci, puissent continuer de le faire dans le future. Et je pense que ceci permettra d'avoir l'assurance que notre démocratie puisse s'exercer, avec des présidents de bureaux de vote dans chaque bureau, suffisamment de bureaux pour notre population qui en a besoin, et donc c'est le sens de la décision qui vous est proposée.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**31. Elections du 26 mai 2019 - Octroi d'un jeton de présence aux présidents de bureaux de vote de Molenbeek-Saint-Jean.**

**Verkiezingen van 26 mei 2019 - Toekenning van een presentiegeld aan de voorzitters van de stembureaus van Sint-Jans-Molenbeek.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**32. GRH - Règlement de travail - Modification - Intervention dans l'achat des lunettes - Fixation du règlement.**

**HRM - Arbeidsreglement - Wijziging - Interventie bij de aankoop van bril - Vastlegging van het reglement.**

---

**Mme la Présidente :**

Le point est retiré de l'ordre du jour.

*Amet Gjanaj quitte la séance / verlaat de zitting.*

**33. GRH - Plan de diversité 2019/2020.**

**HRM - Diversiteitsplan 2019/2020.**

---

**Mme la Présidente :**

Est-ce qu'il y a des questions politiques par rapport à ceci ?

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Nous trouvons que c'est positif que ce point-là on en fasse un point et que ce soit pris en main. Nous soutenons aussi le principe qui est mentionné là-dedans, que la composition du personnel communal doit correspondre le mieux possible à la composition de la population, mais nous trouvons que ce plan ne va pas assez loin. On reste trop dans les bonnes intentions. Il n'y a pas d'objectif chiffré et donc on ne s'engage pas vraiment. Par exemple, pour les personnes handicapées, le texte qui vient de la Région propose un objectif de 2,5% donc pour Molenbeek, ça concerne une trentaine de personnes. Il y en a actuellement quatre.

Evidemment, on comprend qu'il y ait des difficultés, que ça ne se fait pas tout de suite, mais il y a des communes où on atteint presque les objectifs, donc c'est possible. C'est important aussi parce qu'il s'agit de personnes qui ont déjà des problèmes supplémentaires dans la vie, donc c'est une obligation quasiment de leur donner un petit coup de pouce, mais dans le texte, on ne voit pas comment on va rattraper ce retard, dans quel délai et donc on ne s'engage à rien, ça c'est le problème.

La même chose pour les jeunes. Il y a 5% de jeunes parmi le personnel, les moins de 26 ans. On est dans une commune très jeune. Il y a beaucoup de jeunes qui sont en difficulté et là-aussi, la Commune ne s'engage pas.

Pourtant on pourrait dire, il y a dans le plan personnel, on sait plus au moins le nombre de personnes qui vont partir à la pension, où durant la législature on pourrait dire voilà, on remplace une partie de ces gens-là par des jeunes et pas seulement dans les contrats, des sous-contrats, des contrats temporaires qui ne donnent pas de perspectives, où on recrute pour faire certains travaux, par exemple la réparation des trottoirs, vous le donnez au privé. C'est aussi une occasion ratée pour venir en aide des jeunes de la commune.

Ma dernière remarque, c'est qu'il y a une grande omission dans ce texte, je trouve c'est qu'on ne parle pas de la discrimination pour le port du voile, alors qu'on est à Molenbeek quand même, et on sait que c'est une des raisons majeures de la discrimination des femmes. Alors, je trouve que c'est un peu une occasion ratée et le fait d'avoir mis ça textuellement, parce qu'on nous dit que si on engage des femmes voilées, ça ne joue aucun rôle, mais il y a des gens qui estiment qu'ils ont été discriminés sur cette base-là. Si on le met dans le texte comme ça, au moins il y a une référence, et la Commune se prononce clairement aussi à l'égard de la hiérarchie parce qu'on veut aussi sensibiliser la hiérarchie dans le personnel communal. Si on le met là-dedans, au moins, c'est un signal fort mais on ne l'a pas fait. C'est dommage, c'est une occasion ratée, et comme fraction, nous allons nous abstenir. Merci.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à madame Maouane.

**Mme Maouane :**

Merci madame la Présidente. Merci au service pour la présentation détaillée qui a eu lieu lors des sections réunies. C'était une présentation très intéressante et on a pu avoir des chouettes discussions de fond et techniques sur ce plan. Evidemment, on se réjouit que la Commune se dote d'un plan diversité. C'est un travail qui a été initié déjà il y a quelques années puisque, pour rappel historique, madame Turine a ajouté en 2012, la compétence dialogue interculturel, qui à l'époque, n'existait pas, et a participé à la création du service et donc, déjà à l'époque, il y avait une volonté qui existait de mettre en place des formations pour les agents communaux au sujet de la diversité pour sensibiliser, mais aussi pour anticiper certains soucis qui pourraient se poser. On salue que le travail se poursuit. C'est un travail de longue haleine, un travail à long terme qui doit se poursuivre et donc tous les pas dans cette direction sont les bienvenus.

Juste une remarque ou question, aux sections réunies, on nous a présenté un tableau et je voulais juste souligner les limites de l'exercice, parce que parfois, les chiffres peuvent être interprétés de manière différente. Un petit bémol, c'est le taux des jeunes employés, comme l'a souligné mon collègue, qui est beaucoup trop bas, alors qu'on est une

des communes les plus jeunes, on est dans le top 3 des communes les plus jeunes du royaume et donc, une attention particulière doit être accordée à l'emploi des jeunes.

On a remarqué également que le niveau E, donc le niveau le plus bas, était surtout occupé par des personnes qui étaient nées hors union européenne, et donc ça pose la question également des diplômes non reconnus et de l'équivalent, est-ce qu'il y a une attention particulière qui est accordée à cette problématique et si oui, comment est-ce qu'on peut résoudre ça ?

Le plan évidemment n'est pas, enfin je veux dire, il y a toujours moyen d'améliorer, mais c'est un pas dans la bonne direction, et je sais que les services travaillent de bonne foi et d'arrachepied pour améliorer ceci et d'être attentifs à toutes les discriminations qui existent. Merci.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

J'étais là lundi lors de la présentation. Nous n'étions pas beaucoup, mais nous étions attentifs.

Au nom de mon groupe, je me réjouis de voir la commune de Molenbeek-Saint-Jean qui s'engage clairement avec un plan de diversité et de lutte contre les discriminations parce que c'est un plan de diversité et de lutte contre les discriminations, c'est important et je pense qu'une commune qui s'inscrit dans cette démarche et s'inscrit dans une démarche qui est positive, qui est constructive, et je pense que ça mérite des encouragements. Je pense qu'il est tout à fait prématuré de faire quelque procès d'intention, que ce soit à un Collège qui accepte de jouer ce jeu-là, qui accepte de jouer la transparence puisqu'on vous a présenté quoi lundi ? On vous a présenté une photographie, une photographie de la situation, une photographie tout à fait transparente, où on a pu constater des forces et des faiblesses et je crois que c'est à ça que va servir ce plan. C'est aussi à un moment donné, garder les forces que cette commune a, et elle en a. Elle a des forces assez intéressantes. Le nombre de femmes importantes, même si c'est vrai avec les chiffres, on peut dire tout ce qu'on veut, mais je crois que c'est important.

Ce qui m'a interpellé également, c'est le nombre de membres du personnel qui sont là depuis un certain nombre d'années qui n'ont pas obtenu leur CESS, et je le dis quand même, le diplôme, c'est une grande discrimination aussi pour beaucoup de Bruxellois. Moi, je suis très fière de voir qu'à Molenbeek-Saint-Jean, on a des fonctionnaires qui travaillent et qui donnent satisfaction depuis de longues années, mais qui ont aussi eu un parcours de formation parfois difficile, ce qui n'empêche pas de l'améliorer par la suite.

Je pense qu'il faut encourager ce plan. On a parlé des handicapés, de personnes handicapées avec certains collègues ici qui ont rappelé quand même que là aussi, il faut nuancer. Il y a des gens aujourd'hui qui travaillent à l'administration qui présentent des handicaps, mais qui ne sont pas identifiés comme tels, d'abord parce qu'ils n'en ont pas envie eux-mêmes, puis parce que on n'a pas, lors de leur entrée ou de leur sélection, il n'y a pas eu ce genre d'aspect ou de critère qui a été mis sur la table, et c'est tant mieux.

Pour le reste, moi, je fais confiance à la volonté du Collège de travailler à plus et mieux de diversité, de travailler contre toutes les formes de discrimination. J'ai aussi remarqué, comme beaucoup, que et d'ailleurs, c'est pour ça que c'est utile une photographie, c'est qu'on a certainement beaucoup d'efforts à faire au niveau des jeunes, au

niveau du recrutement des jeunes, et là évidemment, il y a des raisons aussi. Certains ont expliqué, certains plans de subsidiations qui ne vont pas au-delà de 26 ans parfois.

Pour le reste, toutes les autres polémiques, style le voile et autres, parce que appelons un chat un chat, certains font la remarque de manière sincère, je le conçois et je pense qu'ici tout le monde s'engage à lutter contre les différentes formes de discrimination, mais de grâce, je pense qu'on est dans une commune qui essaie de faire des efforts dans tous les sens, et je pense que sur cette question-là, nous avons besoin de laisser un Collège travailler dans la sérénité, de lui laisser le temps en tout cas de montrer ce qu'il veut faire et pour ces sujets-là, je pense que parfois, il faut moins de politique, moins de polémiques, mais plus de droits et plus de justice sociale. C'est surtout ça dont nous avons besoin. Merci et nous soutiendrons évidemment ce point.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

**Mme Gilles Goris :**

Je n'ai malheureusement pas pu être la lundi, mais j'ai lu ce qui était dans le BO Secrétariat. Je me réjouis évidemment qu'une attention particulière soit gardée sur la question du handicap parce que c'est une réelle discrimination au quotidien, comme l'a dit Monsieur Ikazban. Evidemment, il y a toute une série de personnes qui sont engagées à la Commune et qui n'ont pas désiré faire part de leur handicap et n'ont pas désiré être reconnues comme telles pour ne pas être étiquetées comme personnes handicapées, d'où le fait que les chiffres sont plus ou moins corrects, mais évidemment on n'est pas, même en comptabilisant ces personnes-là, on n'est pas à 2,5% de personnes porteuses d'handicaps dans la commune et je ne peux que vous encourager à soutenir ces personnes qui ont déjà plusieurs difficultés dans leur vie.

J'espère qu'on pourra d'ici deux ans, trois ans, avoir une nouvelle photographie. Voir l'évolution de ce qui a pu être fait. Je sais qu'on ne change pas comme ça de personnel, heureusement, mais ça pourrait être intéressant qu'à mi-mandat, vous puissiez nous refaire un petit débriefing de ce qui a pu être fait et de comment l'évolution a été menée.

On attend de voir le résultat, mais on se réjouit que ça aille dans ce sens-là.

**Mme la Présidente :**

Merci madame Gilles Goris.

Il y a beaucoup de choses à dire. Je pense que ceux qui sont déjà depuis quelque temps en politique à Bruxelles, savent que la lutte contre les discriminations et la politique de diversité qui est son volet, on va dire sympathique, sont des choses très importantes pour moi. J'en avais fait un combat majeur sous la précédente législature personnellement et là, je ne m'exprime pas au nom du Collège, je m'exprime à titre personnel, j'étais extrêmement insatisfaite du manque de caractère obligatoire de tout une série de dispositifs.

Je dois dire que ceci progresse et à nouveau, je m'exprime à titre personnel, à mon avis trop lentement mais bon, ça progresse et ça progresse dans le bon sens et ceci est un exercice tout à fait nouveau pour la commune. Il faut le voir comme ça.

J'entends que plusieurs d'entre vous trouvent que le document n'est pas achevé ou ne comporte pas assez d'objectifs chiffrés, etc. J'entends, je veux bien poser le cadre et le cadre, c'est la première fois qu'on fait ce type de démarche à Molenbeek et ça, je pense qu'il faut le souligner. Il faut se rendre compte que c'est un grand pas aussi d'avoir un document fondateur dans notre commune qui est à la disposition de tous, qui est discuté ici et je remercie tous les Conseillers qui ont pris le soin de le lire pour pouvoir intervenir aujourd'hui. Je vois que c'est un document qui a été lu. Ce n'est pas pour rien qu'on a fait la commission réunie lundi, c'est un document fondateur, un tournant dans une politique de diversité pour notre commune et donc c'est important.

Avec les grandes qualités qu'on peut lire dans ce texte, c'est un texte fouillé, c'est un texte abouti, c'est un texte dont Unia a dit qu'il était tout à fait approprié et intéressant et je vais revenir au partenariat avec Unia et c'est un texte qui n'est qu'une première pierre dans une politique de diversité et d'anti discrimination à Molenbeek.

Sur les remarques à caractère plus spécifique, à caractère de niches de discriminations, si je peux m'exprimer de cette manière-là, effectivement tout n'est pas encore écrit. On ne sait pas encore comment on va tout faire. Je peux vous dire qu'on a déjà réorienté une série de services notamment pour féminiser d'avantage certains services. On a déjà réorienté aussi des jeunes à certains endroits. On a insisté par rapport à certains autres critères, mais c'est le début, et c'est loin d'être terminé.

Je veux dire quand même, parce qu'il ne faut pas tout confondre, il faut bien mettre les choses à leur place, ceci concerne le personnel engagé à la Commune et travaillant à la Commune.

J'ai mentionné Unia. Nous avons rencontré, Monsieur le Secrétaire communal et moi-même, l'équipe d'Unia qui va mettre en place notre accompagnement pour le plan diversité, donc pour la suite de ceci. Ils étaient déjà favorablement impressionnés. Ils travaillent avec d'autres communes aussi sur le travail qu'on avait fait, les dispositifs mis en place, la manière de travailler aussi au niveau RH. Ils nous ont plutôt adressé des félicitations et je vous dis ils étaient très favorablement impressionnés par le travail qu'on a déjà fait.

Il ne faut pas rougir des chiffres qui sont ici. Visiblement comparés, moi je n'ai pas fait le détail, mais en tout cas, c'était le rapport qu'Unia nous en a donné, comparé à ce qui se passe ailleurs, nous sommes dans le bon. Nous avons effectivement quelque chose qui ressemble d'avantage que les autres, à notre population dans notre personnel communal et qui finalement tient la route, tant en terme de classe d'âge, qu'en terme d'origine, on n'en a pas parlé, en terme de nationalité, etc.

Là où je voulais en venir, c'est très important, bien séparer le plan diversité qui n'est pas le plan emploi de la commune. Le plan diversité, c'est le plan d'engagement et surtout de management des ressources humaines dans la commune, c'est tout à fait différent. Je m'explique. Nous n'allons pas et il faut absolument que vous, en tant que Conseillers communaux, vous expliquiez ça, que vous soyez clair dans votre esprit par rapport à ça, nous n'allons pas pouvoir, avec nos 1.300 travailleurs communaux résorber tous les problèmes d'emploi de la commune de Molenbeek. Pour cela, nous devons travailler main dans la main avec les autres niveaux de pouvoirs, mais nous devons surtout travailler à un plan emploi qui incombe à l'Echevin de l'Emploi qui est monsieur Gjanaj et qui n'a rien à voir avec la gestion de nos ressources humaines et là, nous avons déjà des progrès qui sont notables et notamment en ce qui concerne les jeunes. C'est très important. Nous avons un programme mille jobs students qui est sur les rails. Ça veut dire qu'il ne sera pas prêt pour l'été, même si on a déjà modernisé les procédures et fait toute une série de changements, mais on espère bien que durant cette législature, on puisse avoir un vrai soutien structuré avec des belles procédures pour que tous nos jeunes qui le souhaitent puissent avoir le pied à l'étrier grâce à

la commune, et pas que dans les services de la commune, mais à l'extérieur. C'est un large plan de mise à l'emploi des jeunes, tout d'abord dans un premier temps sous forme de jobs étudiants pour pouvoir rencontrer ce qui est pour beaucoup de nos jeunes, la première préoccupation en termes d'emploi.

Je veux que chaque chose soit mise à sa place. C'est effectivement un document qui n'a pas vocation à être le dernier sur ce sujet, qui ne met pas un point final à cette thématique, loin de là, mais c'est une excellente première pierre qu'il faut bien voir dans le contexte de difficultés d'emplois majeurs sur la commune qui seront résolus par aussi toute une série d'autres interventions auxquelles nous, en tant que Collège, on s'attelle pour ce qui concerne notre part d'obligations, de devoirs et d'engagements pris devant vous, au travers de la déclaration de politique.

Je veux terminer sur le plan diversité en remerciant particulièrement tout le département Prévention et tout le département des Ressources humaines chez nous, parce que tout le monde s'est mobilisé à l'appel du Fonctionnaire de Prévention et de la Gestionnaire des Ressources humaines et de la directrice des Ressources humaines pour pouvoir vous fournir ce document, et pour pouvoir entamer un travail vraiment très sérieux sur ce sujet.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. Désolée d'avoir été longue, mais c'est un sujet qui est très important et pour lequel nous nous sommes particulièrement mobilisés.

Je donne la parole à madame Maouane.

**Mme Maouane :**

Très brièvement, juste pour apporter un petit élément que les premiers contacts avec Unia avaient été pris début 2015 avec le service Prévention sur l'égide de Madame Schepmans et Madame Turine et qu'effectivement, on applaudit de travail de féminisation de certaines fonctions, notamment au sein des puéricultrices par exemple qui est souvent trusté par des femmes, ou le service Propreté souvent par des hommes et donc, c'est un travail qui avait été initié et on salue le travail qui se poursuit. Merci.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Je suis d'accord que la Commune ne va pas résoudre tous les problèmes de l'emploi, mais la Commune peut jouer un rôle d'exemple et c'est là-dessus que je veux insister.

Est-ce qu'il y a un prochain plan prévu ? Dans quel délai ?

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur De Block qui souhaite justifier son vote.

**M. De Block :**

On veut donner un signal mitigé, c'est-à-dire qu'on est pour, c'est bien qu'il y ait quelque chose. Par contre, après autant de temps de travaux de la Commune et des services, après une discussion il y a un an sur une discussion d'un plan anti-discrimination nécessaire, après à mon avis un plan qui a déjà fait, arriver avec une situation avec un plan

qui ne met pas des objectifs clairs, chiffrés, je trouve que c'est quelque part un examen postposé. La vraie évaluation, ce sera pour le futur, pour voir si oui ou non vous allez faire 100 % vert ou si finalement le score sera moins bien.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur De Block, je voulais juste vous rappeler qu'on a eu des élections communales et qu'on n'est plus la même majorité, mais merci beaucoup !

*Amet Gjanaj entre en séance / treedt in zitting.*

**34. Propreté publique - Déclassement économique d'un aspirateur autotracté à transmission électrique de marque Glutton.**

**Openbare reinheid - Schrappen van een zelftrekkende stofzuiger van het merk Glutton.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**35. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2018 au 31.12.2018.**

**Gemeenteontvangsten - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2018 tot 31.12.2018.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**36. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2019 au 31.03.2019.**

**Gemeenteontvangsten - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2019 tot 31.03.2019.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**37. Recette Communale - Comptes annuels de l'exercice 2018.  
Gemeenteontvangerij - Jaarrekeningen van het dienstjaar 2018.**

---

**Mme la Présidente :**

Nous arrivons maintenant au point majeur de notre exercice démocratique ce soir. Vous avez eu la présentation en commission réunie lundi, donc je n'accepterai pas les questions techniques. Y a-t-il des questions politiques ?

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**38. Finances - Avenant à la convention de prêt entre le FRBRTC et la Commune.  
Financiën - Aanhangsel aan de overeenkomst tussen het BGHGT en de Gemeente.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**39. Finances - Avenant au contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional.**

**Financiën - Aanhangsel aan de overeenkomst ter bevordering van de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**40. Finances - Fabrique d'église Résurrection - Compte 2018.**

---

**Financiën - Kerkfabriek Verrijzenis - Rekening 2018.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**41. Finances - Fabrique d'église Saint-Rémi - Compte 2018.  
Financiën - Kerkfabriek Sint Remigius - Rekening 2018.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**42. Finances - Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Compte 2018.  
Financiën - Kerkfabriek Sint Karel Borromeus - Rekening 2018.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**43. Finances - Fabrique d'église anglicane - Holy Trinity - Compte 2018.  
Financiën - Kerkfabriek Eengemakt Anglicaanse kerk - Rekening 2018.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**44. Finances - Fabrique d'église anglicane - Holy Trinity - Budget 2019.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
37 votants : 37 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

*Abdellah Achaoui quitte la séance / verlaat de zitting.  
Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.  
Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.  
Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.  
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.  
Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.  
Laurent Mutambayi quitte la séance / verlaat de zitting.*

**45. Taxes communales - Prime liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier pour 2019 - Renouvellement.  
Gemeentebelastingen - Premie in verband met de toename van de opcentiemen bij de onroerende voorheffing voor 2019 - Vernieuwing.**

---

**Mme la Présidente :**

Vous vous souviendrez de notre déclaration de politique qui globalement maintient un statu quo par rapport à ce qui a été la politique menée en matière d'octroi des primes durant les dernières années avec la petite subtilité que pour les monopropriétaires habitants, notre déclaration de politique indique que nous voulons travailler à l'automatisme de la prime, je vous le dis, ce n'est pas gagné, nous avons déjà commencé ce travail et nous n'avons pas pour l'instant de signaux favorables quant à son aboutissement.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

*Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.  
Abdellah Achaoui reprend la présidence de la séance / herneemt het voorzitterschap van de zitting*

**M. Majoros :**

C'est bien, quelque part, vous anticipez ma question, puisqu'effectivement, cette prime qui était décriée dans son principe, finalement est maintenue par une majorité qui est différente de la précédente et effectivement, on a eu de nombreux échanges au cours des dernières années, sur le fait que quelque part, c'était très simple d'avoir cette automatisme. On voit maintenant que ce n'est pas le cas, et que la Commune et la Région ont pour être de la même couleur politique, ça ne rend pas les choses automatiques et la prime ne l'est pas. Pourquoi est bien parce qu'il n'y a pas de cadastres des fortunes et des biens immobiliers qui pourraient être croisés avec les données des habitants. C'est aussi pour ça qu'il est difficile de faire de la fiscalité immobilière et qu'on est obligé de passer par des primes plutôt que d'avoir quelque chose qui serait automatiquement déduit des données. Je vous encourage, au nom de mon groupe ECOLO SAMEN, à continuer à chercher des contacts avec la Région pour arriver à cette uniformité et à cette justice, à cette proportionnalité, puisque contrairement à d'autre prime, la prime communale, si vous avez obtenu 150 € d'augmentation, vous retouchez 150 €. Celle de la Région, par contre le montant est fixe et il

pénalise parfois des gens, qui parce qu'ils habitent parfois un quartier où le précompte est resté élevé en fonction de situations qui dataient des années 70, continuent à payer des montants importants alors que le bâti c'est parfois dégradé et que les quartiers sont parfois un peu moins agréables à vivre.

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je ne vais pas répéter le long débat qu'on a eu lors de la présentation des différentes taxes, mais donc avec le PTB, on est du principe que le PRI doit être progressif, c'est-à-dire que les multipropriétés doivent payer plus et le monopropriétaire doit payer moins. Dans ce sens-là, la prime PRI a laissé l'ouverture à ce qu'un multipropriétaire puisse recevoir aussi cette prime. On trouve que c'est une petite faveur qui n'est pas correcte et qu'on pourrait investir différemment pour mieux compenser les monopropriétaires. Nous proposons un amendement, en fait deux amendements vu qu'il y a une adaptation dans un formulaire, on propose de rajouter à l'article un, au deuxième paragraphe, la sixième ligne, une phrase qui dit : « le bien doit être personnellement occupé ». Nous proposons de changer que : « le bien doit être la seule propriété du titulaire et doit être personnellement occupée ». Donc on rajoute la condition pour que ce soit la seule propriété du propriétaire. Si on est conséquent avec cela, dans l'article quatre, il faut, dans la déclaration sur l'honneur, rajouter une déclaration sur l'honneur établissant qui n'est pas propriétaire ou bailleur d'un autre logement qui loue. Voilà, c'est conséquent et je pense que ça ne rajoute pas beaucoup, c'est une signature en plus pour ceux qui sont pas monopropriétaires.

Alors, j'ai une question spécifique, je ne comprends pas très bien pourquoi dans le texte, à un moment donné, il y a la phrase qui dit : « une déclaration sur l'honneur établissant qu'il occupe ou le ménage dont il fait partie personnellement, est entièrement le logement dans le bleu de rapport situé à Molenbeek qui louent partiellement. » Est-ce que ça veut dire que les locataires aussi et est-ce que c'est pour les locataires sociaux, est-ce que c'est ça spécifiquement qu'on cible, c'est-à-dire que j'avais compris que le bien doit être personnellement et entièrement occupé par le demandeur. Mais cette déclaration sur l'honneur ou il est dit qu'il occupe personnellement et entièrement le logement qu'il loue partiellement, ça semble en contradiction avec le fait que dans une phrase en haut on dit qu'il doit entièrement occuper le bâtiment est un tout petit peu plus bas, on dit qu'il doit personnellement et entièrement occuper le logement dans un immeuble de rapport qu'il loue partiellement. Donc à l'article un il y a la phrase que le bien doit être personnellement et entièrement occupé, c'est la ligne cinq du deuxième paragraphe de l'article un, et puis à l'article quatre, la deuxième ligne de déclaration dit que il occupe personnellement et entièrement un logement dans un immeuble de rapport qu'il loue partiellement. Je ne comprends pas, c'est contradictoire avec ce que vous dites en haut. Est-ce que ça veut dire que les locataires sociaux doivent aussi parfois directement payer le PRI ?

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Mais en fait, la question que j'avais a été posée par Monsieur Majoros. Parce que moi de ce que j'ai entendu dans la population, il y avait essentiellement deux demandes : la simplification administrative si possible, ne pas demander des informations qu'on est censés

déjà avoir, et alors dans la mesure du possible essayer d'obtenir l'automatisme, même si ça ne semble pas si évident que ça.

Maintenant, je réagis parce que j'entends les deux propositions d'amendement, c'est difficile d'amender au pied levé un texte comme ça, on parle de taxes, on parle de prime donc ce n'est pas n'importe quoi. Par contre j'ai deux remarques sur ce qui est proposé par monsieur De Block, que fait-on des gens qui sont multipropriétaires, qui ont deux biens, pas ceux qui ont 50 ou 100 biens, qui sont en fait inscrits dans une démarche où ils ont mis un de leurs biens sous gestion immobilière sociale ? Parce que ici ces gens-là ont les pénalisent. Alors deuxième remarque je connais des situations où vous avez un immeuble qui est divisé en appartement avec une personne qui pour des raisons d'héritage est propriétaire de trois appartements et n'en occupe qu'un seul dans une même maison. Cet échange démontre bien qu'on ne peut pas improviser la modification d'un règlement taxe.

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

**M. Mahdaoui :**

Merci Monsieur Achaoui, j'avais une question par rapport à l'article deux. Il y a une phrase qui m'interpelle, c'est par rapport à la prime d'un montant inférieur à 10 € qui ne sera pas versée.

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Je donne la parole à l'Echevin des Finances pour les réponses.

**M. l'Echevin Van Leeckwyck :**

Concernant l'automatisation, on a contacté Schaerbeek parce qu'apparemment ils le font. Mais ce n'est pas tisseur que ça, il y a aussi maintenant le RGPD qui entre en ligne de compte et donc on ne peut pas avoir des fichiers avec des noms. On espère qu'avec le nouveau gouvernement on pourra débloquer les choses, on n'y travaille à plusieurs communes. On espérait pouvoir y arriver cette année, mais il fallait aussi pouvoir faire des estimations, parce qu'on peut recevoir une prime qui peut aller de 10 à 300 €. On aura donc une enveloppe limitée et il y a tout un calcul à faire.

Concernant les multipropriétaires, je ne peux pas accepter vos amendements pour la simple et bonne raison que l'esprit de notre article ici considère les deux. On veut favoriser les monopropriétaires et aussi les multipropriétaires, mais uniquement pour les logements qu'ils occupent. On a repris exactement le même système qu'en 2018.

Concernant la déclaration sur l'honneur, si vous habitez un immeuble, vous êtes le propriétaire de l'immeuble, vous habitez un logement, donc vous pouvez obtenir la prime. Mais vous pouvez louer le reste de l'immeuble et donc c'est ce qu'a qui est prévu si la personne habite dans une maison avec trois étages et qu'elle n'occupe qu'un seul étage elle pourra obtenir la prime que sur son appartement et pas sur les deux autres étages. Actuellement, ce n'est pas évident à calculer parce que le revenu cadastral, ils ne reçoivent sur l'immeuble et donc nos services doivent chaque fois reposer la question pour connaître exactement le montant à rembourser.

Concernant la prime inférieure à 10 €, c'était déjà dans la version précédente, je l'ai laissé. Concernant les agences immobilières sociales, dans la prime qui avait été rédigée il y

a un certain temps, on n'en parlait et puis ça a été supprimé puisque ça ne rentre pas en ligne de compte.

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Merci beaucoup.

Je redonne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je veux juste surligner la contradiction dans votre propre règlement, pas dans mes amendements. Je vous lis ce qui est indiqué dans le deuxième paragraphe de l'article un : « le demandeur doit être titulaire en tant que personne physique d'un droit de propriété sur un bien immeuble... Le bien doit être personnellement et entièrement occupé par le demandeur. » Ces deux phrases sont simples, claires et excluent donc la situation que vous décrivez. C'est-à-dire que quelqu'un qui est propriétaire d'un immeuble, qui occupe une partie de l'immeuble, qui loue le reste, il est propriétaire d'un bien et le bien doit être personnellement et entièrement occupé par le demandeur.

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Monsieur De Block, nous avons bien compris votre préoccupation, pour clore la discussion, on va procéder en deux étapes, d'abord voter l'amendement et ensuite voter pour le point.

On passe donc maintenant au vote sur l'amendement.

*L'amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 19 votes négatifs, 7 votes positifs et 4 abstentions. Het amendement neergelegd door Mijnheert De Block wordt verworpen door 19 negatieve stemmen, 7 positieve stemmen en 4 onthoudingen.*

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Je donne la parole à Monsieur Majoros qui veut justifier son abstention.

**M. Majoros :**

Merci de me donner la parole, au nom du groupe ECOLO SAMEN, je voulais quand même dire que cette manière de fonctionner, avec des amendements qui sont annoncés en cours de séance, je la comprenais fort bien dans le cas d'un parti qui n'avait qu'un seul élu et n'avait aucun moyen derrière. Je pense qu'effectivement ce n'est pas facile de concilier la vie professionnelle et la vie privée. Mais quand on a plusieurs élus dans son groupe, quand on a les moyens au sein du parti parce qu'il y a aussi le financement du parti au niveau national, je pense qu'on peut quand même donner des amendements plus rapidement de telle manière qu'on puisse avoir un vrai débat démocratique et pas devoir à 23 heures comment amender un texte avec une terminologie compliquée.

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Merci Monsieur Majoros.

On passe maintenant au vote sur le point.

*Le Conseil approuve le point.*

*30 votants : 23 votes positifs, 7 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*30 stemmers : 23 positieve stemmen, 7 onthoudingen.*

*Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.*

*Hicham Chakir entre en séance / treedt in zitting.*

*Saliha Raiss entre en séance / treedt in zitting.*

*Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.*

*Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting.*

**46. Taxes communales - Prise en charge par l'administration fiscale régionale de l'établissement et du recouvrement des centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.**

**Gemeentebelastingen - Belasting van de gewestelijke fiscale administratie met de heffing, het inkohieren, de inning en de invordering van de gemeentelijke opcentiemen op de gewestbelasting op de inrichtingen van toeristisch logies.**

---

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Je voulais savoir si ce service est gratuit ou si la Région prélève une partie de cette taxe ?

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Merci pour votre question, je donne la parole à l'échevin des Finances.

**M. l'Echevin Van Leeckwyck :**

Ce système a été mis en place quand l'image de Bruxelles souffrait et donc il n'y a aucun coût pour cette taxe.

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

C'est à charge de la Région.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**47. Communication - Spectacle musical pour enfants dans le cadre du Brussels International Guitar Festival & Competition 2019 - Soutien financier à l'ASBL Duel Productions - Hugues Navez.**

**Communicatie - Muzikaal spektakel voor kinderen in het kader van Brussels International Guitar Festival & Competition 2019 - Financiële steun aan de vzw Duel Productions - Hugues Navez.**

---

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**48. Relations Internationales - Règlement communal relatif à l'octroi de subsides - Octroi de subside aux associations molenbeekoises - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.**

**Internationale Betrekkingen - Gemeentelijke regeling inzake de toekenning van subsidies - Toekenning van subsidies aan verenigingen in Molenbeek - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

---

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

**M. Mahdaoui :**

J'avais quelques questions par rapport à ce service des Relations internationales. Son le projet de jumelage avec Oujda, M'Bour et Mokrisset ? Est-ce qu'ils existent encore ?

Ensuite quel est le lien entre les ASBL et nos projets de jumelage ? Peut-on avoir un peu plus d'explication par rapport à ces ASBL ?

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Je donne la parole à Madame Schepmans Echevine des Relations internationales.

**Mme l'Echevine Schepmans :**

Excusez-moi, j'ai été distraite.

En ce qui concerne les jumelages, il y a le jumelage d'Oujda. Mais attendez, il faut faire la distinction entre les jumelages et les partenariats. Les partenariats concernent la ville de M'Bour au Sénégal et la ville de Mokrisset au Maroc. Il y a avec ces deux villes un véritable partenariat sur plusieurs années et qui est entièrement soutenu sur le plan financier par Brulocalis. Mais la Commune gère ce partenariat en mettant des fonctionnaires à disposition par exemple, en soutenant des projets éducatifs ou sociaux sur place.

À côté de ces partenariats, il y a les jumelages. Les jumelages, c'est notamment le jumelage avec Oujda qui est en place depuis des années et ces jumelages sont activés ou pas à l'initiative des deux protagonistes. Il se fait que ce jumelage n'a plus été activé depuis plusieurs années et il y a un nouveau jumelage qui a été présenté l'année passée et qui concerne le jumelage entre Molenbeek et la ville de Jénine en Palestine. C'est aussi un

jumelage de collaboration mais qui se fait sur fonds propres de la commune de Molenbeek et c'est l'occasion de soutenir des initiatives qui sont prises en Palestine ou de faire venir des jeunes à cette occasion en Belgique. On a fait la même chose avec Oujda mais c'est un jumelage qui ne fonctionne plus depuis plusieurs années. C'est parfois pour des raisons d'ordre politique ou d'affinités entre les communes.

Les Relations internationales donnent des subsides ponctuels dans le cadre de projets qui sont faits généralement par des associations molenbeekoises ou bruxelloises et qui mènent des actions dans d'autres pays. C'est pour cela que dans les propositions qui vous sont faites aujourd'hui, c'est véritablement, en ce qui concerne l'action Dialogue Bruxelles, c'est de répondre aux demandes du public cible qui sont les femmes et les jeunes, et de les soutenir dans le cadre d'un projet d'économie sociale et solidaire. L'autre subside concerne la Grande famille, et là, l'objectif est d'aider les étudiants à Kinshasa qui sont en décrochage scolaire faute de moyens financiers afin qu'ils puissent poursuivre leurs études. Mais ce sont de petites sommes parce que nous n'avons pas plus de moyens. Il y a aussi un subside à une autre ASBL qui mène des actions au Congo et qui a pour but d'ouvrir un centre d'informatique aux habitants de la capitale et aux personnes porteuses d'un handicap. Ce sont de petites sommes à chaque fois mais nous souhaitons que ces sommes soient apportées dans le cadre d'un projet plus global. Parce qu'on se rend bien compte que ce n'est pas le subside de mille euros qui va permettre à ces associations de développer un projet. Mais généralement il y a plusieurs communes qui se mettent ensemble pour soutenir ces actions telles qu'elles vous sont présentées aujourd'hui.

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

Merci Madame Schepmans.

Je redonne la parole à Monsieur Mahdaoui.

**M. Mahdaoui :**

Merci Madame Schepmans pour vos réponses, par ce que nous étions quand-même pionniers au niveau des relations internationales par ce que ayant moi-même travaillé avec les Relations internationales à l'époque, on était un exemple pour les autres communes. Et comme maintenant je n'entends plus rien, je me disais que plus rien n'existait. Je n'ai plus aucun retour par rapport à ce service et je ne sais même pas qui en est encore responsable et donc je me disais que le service lui-même n'existait plus. On a plus de retour au conseil communal et je me demandais si le service existait encore. Mais en tout cas je vous remercie pour vos réponses.

Je ne conteste pas les montants c'était juste pour avoir des informations par rapport aux ASBL par ce que je ne les connaissais pas, maintenant que vous avez donné des explications, c'est parfait.

**M. le Président, Abdellah Achaoui :**

En tout cas, aujourd'hui vous avez eu un retour. Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

*Catherine Moureaux rentre en séance / treedt in zitting.*

**49. Développement Durable - Biodiversité - Demande de subside de l'ASBL l'association « Les Amis du Scheutbos » pour mener à bien le suivi de la biodiversité et l'information du public à la gestion écologique du Scheutbos.  
Duurzame ontwikkeling - Biodiversiteit - Subsidieaanvraag van de VZW « Les Amis du Scheutbos » voor de goede opvolging van de biodiversiteit, het informeren van het publiek en het ecologische beleid van het Scheutbos.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
36 votants : 36 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**50. Sport - Règlement communal relatif à l'octroi de subsides - Octroi de subside aux clubs de sports molenbeekoïsis - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.  
Sport - Gemeentelijk reglement inzake de toekenning van subsidies - Toekenning van subsidies aan sportverenigingen in Molenbeek - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Madame Maouane.

**Mme Maouane :**

Souvenez-vous, il y a quelques mois, nous avons avec mon collègue Majoros attiré notre attention sur le mélange des gens entre de cette jeune ASBL qui est née en 2019 et donc plusieurs membres et/ou fondateurs sont membres du PS, je me demande quel est la demande précise de cette ASBL pour obtenir un subside de 1.500 €, ce qui n'est pas rien quand on connaît la limite des budgets pour les subsides aux associations ?

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

**M. l'Echevin Azaoum :**

Merci Madame la Présidente, peut-être que plutôt que de s'arrêter sur cette association qui œuvre dans le cyclisme, on pourrait donner un petit mot sur l'ensemble des projets qui ont été soutenus. Vous verrez que c'est du 100 % molenbeekoïsis. Il y a tout d'abord le Troisième œil qui est le soutien à une association qui travaille autour de la non voyance et de la mal voyance, avec une philosophie d'inclusion de ce public dans des clubs sportifs classiques, et donc cette association a organisé un gros événement au palais des expositions autour de la thématique et vous observez que le budget qu'on leur a octroyé est tout de même petit. Il y a également l'ASBL Générations, plusieurs élus étaient d'ailleurs présents à leur grosse activité, ils avaient organisé un moment d'activité sportive autour du vivre ensemble et ils ont également soutenu le projet Télévie durant cette journée au quartier maritime. Il y avait énormément d'élus qui étaient présents ce jour-là. On a ensuite l'ASBL Molenbeek Espoirs, qui est un club de football en salle emblématique de la commune de Molenbeek, qui vient d'ailleurs de gagner le championnat, et je les ai soutenu pour un voyage humanitaire au Maroc avec participation à un chantier construction. Il y a ensuite

l'association Best, qui est un club de football molenbeekois qui souhaite développer une série d'activités avec des jeunes. Il y a également Athlémo qui est un club d'athlétisme Molenbeekois 100 %, qui a organisé donc entre le 17 et le 19 avril un stage d'athlétisme au Sippelberg. L'association Touch qui est fort probablement l'exception confirmant la règle puisqu'elle est une association qui organise de manière redondante un tournoi international de touch rugby, ce qui est en fait du rugby sans contact, on n'a pas le droit de bousculer, on n'a pas le droit d'écraser l'adversaire et ce sont des équipes mixtes. Vous savez d'ailleurs que le subside qu'on leur a apporté vraiment riquiqui. Il y a ensuite Molenbeek Cycling Team, projet dont je suis extrêmement fier, parce que finalement, au-delà de la polémique que cela a pu susciter, savez-vous que c'est le premier club de cyclisme, non pas seulement à Molenbeek-Saint-Jean, mais dans l'entièreté de la Région bruxelloise. Et donc, si vous voulez, c'est un petit peu le Phénix qu'on réveille, un club de cyclisme à Molenbeek, bien évidemment quand on a fait la proposition, j'ai trouvé cela extrêmement enthousiaste, surtout qu'on a fait le tour de France qui passe cette année à Molenbeek. Vous verrez que le subside qu'on leur a octroyé est plus important que pour les autres associations, ça se justifie par le fait qu'ils ont avec les moyens organisé une course cycliste à Molenbeek et aussi la mise en place d'un village olympique pendant le tour de France qui passera par le boulevard Mettwie où on vous attend très nombreux. Il y a ensuite l'association D'broej qui est une maison de jeunes néerlandophone et on les a soutenus pour un tournoi international avec les jeunes. Il y a ensuite Sport en Spel qui est aussi bien francophone que néerlandophone, qui est à nouveau une association molenbeekoise qui vise à promouvoir un passeport citoyen auprès des jeunes des quartiers et des clubs. Il y a ensuite le team Marco est un boxeur professionnel qui a obtenu le titre Benelux mais également le titre d'Afrique et il y avait un combat qui s'organisait à Bruxelles et on a soutenu ce gars-là et on a pu en contrepartie d'une série de structures de différents clubs sportifs pour aller voir ce combat donc vous constaterez qu'hormis Touch, 99,9 % des moyens ont été clairement envoyés vers des projets réfléchis et qu'ils ont avant tout est d'abord profités au Molenbeekois et rien qu'au Molenbeekois.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Madame Maouane.

**Mme Maouane :**

Je vous remercie pour cette réponse et je ne conteste absolument pas les qualités de ces ASBL que je connais pour la plupart et dont je ne doute pas de leurs respectabilités. Évidemment je connais un peu moins l'ASBL Brussel Cycling Team qui n'existe que depuis février et dont le seul événement connu, c'est le Grand prix de la Bourgmestre Catherine Moureaux, c'est pour ça que je posais ma question.

**Mme la Présidente :**

N'oubliez pas, c'est important, que le 6 juillet, nous serons le kilomètre zéro du Tour de France. Première étape 2019, donc ce n'est pas rien. Et donc quand cette proposition de relance d'un club cycliste pour la première fois depuis 30 ans dans une commune qui a vécu pour le cyclisme, on avait un vélodrome, il y a plein de gens chez qui ça réveille des choses incroyables, a été faite, et donc on n'a pas hésité une seule seconde pour soutenir cette activité. Ça signifie que grâce à l'initiative de certains qui sont motivés de cyclisme, Madame Maouane je vous réponds, qui font partie des fédérations cyclistes de Belgique, c'est pour ça qu'ils font ces activités-là, qu'ils créent un club, on va pouvoir beaucoup mieux profiter du fait qu'on est kilomètre zéro du Tour de France et je pense que personne ne négligera ce jour-là, de passer au village du Tour, on a maintenant la certitude qu'il sera au bout du boulevard

Machtens, tout proche du départ effectif et donc ce sera une grande fête du vélo, tous nos services à la commune sont mobilisés, la police est mobilisée, ça va être un grand moment pour la commune. Je pense donc que le voir dans un esprit chagrin, c'est passer à côté de tout ce que je viens d'expliquer, nonobstant les questions de temporalité du vélodrome etc., c'est clair que la tradition cycliste à Molenbeek, elle a de l'avenir et ce serait vraiment dommage de s'en passer ou d'être chagrin par rapport à ces initiatives-là. Voilà Madame Maouane ce que je voulais ajouter à l'excellente présentation de notre perfect tweekaliger Jamel Azaoum.

Je donne la parole à Madame Maouane.

**Mme Maouane :**

Je n'ai absolument aucun esprit chagrin et je me réjouis au contraire qu'il y ait de plus en plus de pratique sportive, et en tant qu'écologiste, je ne vais pas cacher sur le fait qu'il y ait de plus en plus de vélos dans la commune. Puisque l'ASBL n'a que quatre mois, je voulais avoir un peu plus d'informations.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
36 votants : 36 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**51. Propriétés communales - Rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Nouveau bâtiment de Ket&Co - Ecole communale - Convention d'occupation précaire des locaux par l'ASBL Freinetscholen Keerpunt. (Complémentaire)  
Gemeentelijke eigendommen - Jean-Baptiste Decockstraat 54 - Nieuwe gebouw van Ket&Co - Gemeenteschool - Overeenkomst voor de tijdelijk bezetting van het pand door de vzw Freinetscholen Keerpunt. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Nous en venons maintenant au point introduit en urgence et que je vous ai expliqué en début de séance.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
36 votants : 36 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**52. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la diversité LGTB+ dans la commune.  
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Sumlu, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de diversiteit LGTB+ in de gemeente.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

**M. Sumlu :**

Le vendredi 17 mai 2019 était la journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie. A Bruxelles, de nombreuses communes ont affiché leur soutien en faisant flotter le drapeau arc-en-ciel sur leurs maisons communales. Evidemment, il s'agissait d'un acte symbolique. Nous, les écologistes, nous attendions également à voir ce soutien sur notre maison communale de Molenbeek. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, au moins jusqu'au début de la soirée. Suite à un message posté sur les réseaux sociaux et à de nombreux commentaires écrits à propos de ce geste manqué, nous avons enfin aperçu le drapeau après 18h passé. Qu'est-il arrivé ? Qu'est-ce qui justifie ce retard ? Ne pouviez-vous pas éviter cet incident ?

Ce geste manqué me fait réfléchir sur la politique que vous comptez mettre en place à propos de la diversité sur notre commune. Comment comptez-vous former le personnel de l'administration communale ? Comment pouvez-vous anticiper des problèmes et des tensions qui peuvent surgir ? Comment comptez-vous rassurer les personnes de la communauté LGTB+, vivant sur notre commune, qui sont les bienvenu(e)s et peuvent vivre librement, sans se cacher ?

Merci de vos réponses.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Madame Agic.

**Mme Agic :**

Merci Madame la Présidente, donc effectivement la lutte contre l'homophobie et la transphobie et autres discriminations dont sont victimes les membres de la communauté LGPTQI+ sont évidemment des questions importantes pour moi et pour mon groupe et donc je comprends tout à fait l'intérêt de cette question ce soir et je ne peux que me joindre à cet intérêt. Je pense qu'il est important de rappeler que le drapeau a été placé sur la commune, je l'ai vu personnellement et je pense que dans les années à venir il serait intéressant que ce drapeau soit placé la veille du 17 mai, ce qui permettrait d'annoncer cette journée et qu'au-delà de ce symbole qui est important, d'accompagner cela par des actions concrètes de terrain, que ce soit pour cette question-là d'autres journées symboliques également. D'ailleurs j'en profite et je suis certaine que ce sera noté par notre Echevine de l'égalité des chances et du droit des femmes qui, ne l'oublions pas, pour une fois, a reçu une ligne budgétaire. Je pense que pour le 8 mars qui arrivera avant le 17 mai, il serait peut-être intéressant que le drapeau communal soit en berne en souvenir des femmes qui sont chaque année tuées, donc je pense que ce sont des choses sur lesquelles on peut réfléchir pour la prochaine journée de ce type.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Madame Ouberri.

**Mme l'échevine Ouberri :**

Chers collègues, merci à vous deux pour ces questions sur ces thématiques fort importantes. Vous interrogez le Collège sur ses intentions politiques en matière de diversité, et plus spécifiquement ses actions pour rassurer les personnes de la communauté LGPTQI+.

En préambule, je vais quand même vous rappeler que notre accord de majorité est sans équivoque à ce sujet. Nous mettrons tout en œuvre pour lutter activement contre toute discrimination, toute forme de discrimination, notamment celles des personnes LGPTQI+, également inclure la diversité sexuelle dans la communication communale, permettre la possibilité de s'identifier comme X genre dans les documents communaux et enfin assurer une tolérance zéro envers toute violence en rue contre les personnes LGPTQI+.

Pour revenir à la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai, le Collège peut difficilement revenir en arrière par rapport à ce que vous appelez un geste manqué. Mais doit-on se limiter au symbolique en faisant fi du contenu ? Je voudrais aussi rappeler que depuis deux ans, la Commune s'investit dans une sensibilisation autour des questions dès l'égalité des genres et LGPTQI+. Concrètement, elle a participé à deux éditions du projet All gender welcome. Ce projet qui été mené en collaboration avec la Région, avec Rainbow House, vise à sensibiliser le public à l'inclusion des personnes trans. Il est prévu de poursuivre cette collaboration pour la campagne 2019 qui se passe en septembre ou octobre. L'année passée, notre administration a également réalisé des modules de formation sur la question des transidentités pour le personnel de l'État civil et des acteurs sociaux de première ligne, via l'asbl Genres pluriels, donc de groupe de 15 personnes ont été formées.

Nous prévoyons encore cette année des formations à l'égalité des genres dans l'espace public pour les gardiens de la paix. À travers toutes ces formations, on a pu constater une plus-value apportée par ces formations et la nécessité d'approfondir ces questions. Donc notre plan d'action diversité a intégré progressivement ce type de formation pour l'ensemble du personnel communal.

Enfin, cette approche de la question LGPTQI+ a permis à l'Administration de se poser des questions par rapport à l'inclusion de ce public dans les politiques qui sont développées au sein de notre commune, notamment l'accueil à l'État civil, l'accompagnement dans la transition potentielle de collègues, la réflexion de l'adaptation de l'infrastructure dans ce type de situation. Cette question n'est peut-être pas inscrite à l'agenda politique depuis longtemps, quelle que soit la commune, mais un processus est sur les rails et ce dernier doit se poursuivre tout en s'améliorant. Par ailleurs, ces questions qui ont été posées dans votre interpellation avaient été soulevées lors de la section réunie et on a débattu largement plus de deux heures, mais bon voilà, je vous apporte quand même ces éléments de réponse.

**Mme la Présidente :**

Juste à titre de précision, si le drapeau a été effectivement placé en début d'après-midi et pas le matin, il est par contre resté pendant plusieurs semaines et on l'a seulement enlevé il y a deux semaines parce qu'il était là depuis très longtemps. Je pense que l'année prochaine il sera là comme Madame Agic l'a demandé, dès la veille, ce qui assurera qu'il n'y a pas de chipotage et de problèmes techniques le matin, qui font qu'il arrive un peu plus tard la journée, mais il était bien là pendant la Gay Pride et il est resté pendant des semaines. Donc au niveau du signal et de la symbolique, on a quand même là quelque chose de solide qui a été fait.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

**M. Sumlu :**

Merci pour vos réponses et je vous précise simplement que ça ne s'appelle plus la Gay Pride, ça s'appelle la Pride, et la différence c'est que c'est pour combattre toutes les discriminations, ce n'est pas uniquement la LGTB, c'est devenu vraiment bruxellois et ce sont toutes les discriminations. Ce drapeau qui est symbolique, mais aussi pour toutes les

discriminations, ce n'est pas uniquement LGTB. Je voulais juste attirer l'attention sur le 17 mai, parce que dans la commune de Molenbeek et pas uniquement, il y a encore des personnes qui vivent qui sont en couple entre hommes ou entre femmes et qui ont des difficultés. Cette symbolique pour ces personnes-là, c'est vraiment très important. Et je vous remercie pour vos réponses et j'avais déjà lu dans la déclaration de politique générale qu'à la 14<sup>e</sup> page vous aviez mis quatre lignes sur cette thématique-là.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Sumlu.

**53. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, conseiller communal Liste Destexhe, relative aux trottinettes et vélos sur les trottoirs. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijneer Eylenbosch, gemeenteraadslid Lijst Destexhe, betreffende de fietsen en steps op de voetpaden.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Merci Madame la Présidente, loin de moi l'envie de fustiger initiative qui a été prise par les entreprises de mettre des nouveaux véhicules mis à disposition des habitants pour se déplacer en ville. C'était nécessaire et la meilleure preuve c'est qu'on voit le nombre des personnes qui les utilisent, et donc c'était une bonne idée. Au moment où les Villo! ont été installés, il a fallu installer des systèmes de stationnement pour tous ces vélos. Ils n'ont donc jamais encombré la voie publique. Par contre aujourd'hui on se trouve avec de nouvelles entreprises qui sont là pour mettre à disposition des vélos et trottinettes et aujourd'hui il n'y a pas eu de prévision de stationnement organisé pour ces véhicules. Pas plus tard que tout à l'heure, en venant à ce Conseil communal, pour ceux qui sont arrivés par le carrefour Léopold II - Jubilé, il y avait toute une série de vélos Jump qui se trouvaient stationnés sur tous les trottoirs, il y a avait mal qui étaient placés devant les bouches d'entrée du métro. Moi ça m'interpelle parce que ça amène de choses, d'abord ça empêche les personnes de pouvoir circuler convenablement pour celles qui sont à pied, et je ne parle pas encore de la dangerosité de la vitesse pour certains de ces véhicules quand ils sont utilisés sur les trottoirs. Mais quand vous avez des personnes qui sont malvoyantes ça posent un problème parce que parfois elles sont dans le chemin, parce que les engins sont souvent stationnés devant les entrées de métro ou devant les passages pour piétons. Vous avez la même problématique vis-à-vis des personnes âgées qui se posent. Quand vous avez des trottoirs étroits et qu'on vous place langer perpendiculairement à la façade, ça devient difficile pour les personnes qui circulent avec des poussettes. Aujourd'hui, je sais que dans le cadre de mise en location de voiture, à partir du moment où il y a une infraction qui est faite, l'infraction et verbalisée par la police et l'amende est envoyée aux détenteurs de la plaque qui est la société de location. Elle se charge ensuite de transmettre l'infraction et l'amende à la personne qui a utilisé le véhicule suivant le contrat qui avait été établi. Je voudrais savoir si ce système peut être mis en application également par rapport à ça puisque j'ai entendu récemment un des directeurs d'une des deux entreprises interrogé en radio qui disait qu'il sensibilisait les utilisateurs à être conscients de ce qu'ils faisaient au moment du stationnement du véhicule et ils le fassent convenablement de telle façon qu'ils ne gênent personne. Mais visiblement aujourd'hui, je constate que ce message ne semble pas fonctionner. Et puis aujourd'hui, dans le cadre de mes activités professionnelles, j'ai l'habitude de sortir relativement tour de Bruxelles, entre 5h30 et 6h00 du matin, et là je constate, quand vous prenez certains grands axes, que brusquement pour retrouver 3,4, 5,6 trottinettes qui sont stationnées perpendiculairement aux trottoirs et juste sur le bord du

trottoir, pourrait être bien visibles, pour qu'on sache les voir. Donc là, il s'agit bien des personnes qui se chargent de recharger les batteries qui placent les véhicules de cette façon-là et donc si même l'entreprise ne montre pas l'exemple, ça pose problème.

Alors je voulais savoir s'il y avait moyen de sensibiliser nos services de police et le service de nos constatateurs pour intervenir dans ce cadre-là pour faire le nécessaire pour verbaliser les infractions de ce type par ce que je crois que c'est important pour la convivialité dans l'espace public et ce pour tous les utilisateurs ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à Madame Goris.

**Mme Gilles-Goris :**

Je voudrais simplement soutenir cette interpellation, je trouve que c'est un danger au quotidien, en particulier aussi pour les personnes handicapées, il s'agit d'une histoire de sécurité donc je pouvais être un peu plus attentif, je pense que ce serait bien pour tout le monde.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Madame la Présidente, merci à celui qui a déposé cette interpellation et à ma collègue qui a rejoint les remarques, donc effectivement moi je suis favorable à une mobilité la plus multiple possible, surtout quand on évite d'utiliser la voiture inutilement, mais évidemment, qui dit mobilité plus accessible, plus douce, et encore je ne sais pas si on peut appeler ça douce quand je vois comment certains roulent, mais alors ça ne peut pas entraîner des difficultés pour les usagers faibles. Moi, j'ai constaté à plusieurs reprises ici, dans les rues de Molenbeek, mais pas que à Molenbeek, que les personnes âgées qui ont du mal à se mouvoir, pas forcément les handicapés mais donc les personnes âgées qui marchent et qui ont parfois du mal et bien j'en ai vu déjà plusieurs qui doivent parfois contourner l'obstacle que représente une de trottinettes, qu'elles soient couchées ou debout. Alors on ne parle même pas des autres usagers encore plus faibles, mobilité réduite, aveugles et autres, vous avez donné des exemples. Donc moi, je pense que la Commune toute seule ne peut pas apporter des solutions à tout et on ne peut pas interroger le Collège sur ses intentions, je pense que c'est un problème qui va devoir trouver une solution au niveau régional, mais on voit bien les limites du free floting, donc les limites du faite pour les gens de pouvoir déposer leurs vélos n'importe comment et n'importe où. Alors, j'ai apprécié la dernière remarque qui a été faite, puisque les gens qui sont utilisés pour recharger les trottinettes, les esclaves qui sont utilisés et qui reçoivent trois ou quatre euros pour recharger une trottinette, ils ont l'obligation de les déposer avant six heures du matin à des endroits bien précis. Donc les endroits où on les dépose alignées comme ça été évoqué, c'est vraiment l'entreprise qui demande qu'on les dépose à tel endroit de manière assez visible et donc je trouve que là, l'entreprise a une grosse responsabilité. Je ferai simplement une remarque et j'espère qu'on va trouver une solution, il y a des communes qui ont déjà évoqué quelques pistes, Saint Josse, Saint Gilles ou il y a une Echevine très active qui a proposé des solutions et de prévoir des endroits où on peut déposer les vélos ou les trottinettes. Je trouve vraiment que c'est un problème assez délicat et qui prend de plus en plus ampleur et qui pose vraiment de grosses difficultés. Dernière petite remarque je voudrais faire par

rapport à ça, si vous voyez la façon dont les trottinettes se comportent, si on fait la même chose avec des véhicules, on leur met des amendes et on les met à la fourrière. Ici aujourd'hui ce n'est pas le cas et donc il y a pour moi un problème d'équité.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci Madame la Présidente, juste pour vous signaler que la maire de Paris a eu un procès parce qu'une pianiste a été renversée dans un parc par une trottinette. Malheureusement ses mains ont été abîmées et donc elle a fait un procès à la Ville de Paris donc ça veut dire qu'on pourrait aussi avoir des problèmes de cet ordre-là et qu'il faut donc essayer de trouver des solutions.

**Mme la Présidente :**

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. l'Echevin Achaoui :**

Merci Monsieur Eylembosch pour l'interpellation, bien évidemment la problématique que vous soulevez, elle est préoccupante et elle a suscité beaucoup de débats et beaucoup d'interrogations de la part d'un certain nombre de communes. C'est un nouveau concept qui s'inscrit totalement dans cette volonté de mobilité douce, d'apporter des solutions parallèles à la problématique de la voiture etc. Il faut savoir préalablement quelques éléments, les trottinettes électriques en libre-service ne pourront plus être stationnées partout de manière sauvage. Il y a une directive qui a été prise, et c'est l'ordonnance du 29 novembre 2018 qui régit les modes de transport partagé en flotte libre alternatifs à l'automobile, c'est-à-dire les trottinettes, les scooters, les vélos etc. Bruxelles Mobilité et les communes de la Région bruxelloise sont en train de restaurer les zones où le parking sauvage pourrait être interdit. Pour votre gouverne, Molenbeek fait partie des communes pilotes, puisque nous avons été sollicités, et la Région a recensé depuis février 2019 auprès des communes différentes zones d'interdiction où elle ne souhaite pas que les véhicules en free floting ne puissent stationner. Sur notre territoire, nous avons déjà mentionné quelques emplacements, par exemple la place de la Duchesse, la place Communale et toute la rue de Comte de Flandre, le parvis Saint-Jean Baptiste avec la rue Adrien et Hélène Ryckmans, l'espace Sainte-Marie entre la sortie du métro et la rue Darimon. Ça c'est déjà une première phase. D'autres zones d'interdiction pourront se rajouter par la suite à cette liste. La Région se charge auprès des différents opérateurs de faire appliquer ces zones d'interdiction pour obtenir un permis d'exploitation. Les exploitants seront tenus de veiller à ce que leurs trottinettes soient stationnées correctement. On est déjà dans une étape ultérieure qui essaye de réguler toute cette problématique. Dans un deuxième temps, les communes communiqueront leurs zones dites de concentration, c'est-à-dire des emplacements précis où pourront être uniquement déposés les véhicules concernés, zones d'interdiction et de concentration vont donc cohabiter. Ce sont principalement ces deux types de zones qui détermineront les lieux de stationnement permis pour ce type d'engins. Alors bien évidemment, qui dit réglementation, il y a ce volet d'amende et de non-respect de la réglementation qui sera en vigueur. Bien évidemment l'objectif de départ est de protéger les usagers faibles, les piétons, et le but n'est pas de percevoir autant d'amendes que possible. Mais dans le non-respect de cette

réglementation, des amendes peuvent aller de de 200 € pour une première contravention à 2.000 € dès la quatrième. En cas de récidive, la licence pourra être retirée. Ce sont donc les mesures qui sont dans le pipeline et donc il y a cette volonté de réguler correctement la situation de cette problématique qui pose un certain nombre de problèmes.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

J'entends bien le principe de mis en place des zones d'interdiction et de concentration, mais une fois que nous sommes en dehors de ces zones-là, il faudra que le contrôle soit effectif de telle façon que les espaces qui doivent être empruntés par les usagers faibles, les mamans avec des poussettes, des personnes âgées etc., que l'espace soit mis à leur disposition et qu'ils puissent se déplacer d'une façon libre. Il faudra donc penser à régler ce problème-là également.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Eylenbosch.

**54. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à un local communal vide place Communale. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Majoros, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende een lege gemeentelijke bouw op Gemeenteplein. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevin.e.s, au coin de la Place communale de Molenbeek et de la rue Comte de Flandre, juste en face de la Maison communale, se trouve un rez-de-chaussée vide depuis maintenant 8 mois (octobre 2018). Il appartient à la Commune de Molenbeek.

Des travaux en vue de relier les espaces contigus des numéros 28, 29a et 29b auraient dû commencer en décembre 2018. Une surface de plus de 200m<sup>2</sup> aurait dû alors être livrée casco dans les prochains jours, pour juillet 2019.

Or, cette espace est vide et ne connaît aucun travaux. Aucun chantier n'y a démarré et les congés du bâtiment de l'été approchent à grand pas. C'est d'autant plus inexplicable que la Commune a toujours considéré ce lieu comme stratégique pour son développement économique, social et culturel. Et qu'un budget conséquent a été réservé et engagé à cet effet lors de la mandature précédente, en 2018.

Pourriez-vous nous indiquer pourquoi ce lieu reste sans travaux ni occupation même précaire ? Les sommes dédiées à ces travaux restent-elles disponibles ? Quand les travaux de cet espace casco vont-ils débiter et s'achever ?

Par ailleurs, lors d'un précédent conseil communal, le 20 février, vous nous confirmiez qu'aucun obstacle juridique ne s'opposait à la conclusion d'un bail avec l'équipe du Brassart renommé Molenbart, soutenue par des habitant.e.s du quartier et des structures comme le VK.

Dépassant tous les clivages majorité-opposition, fierté de nos concitoyen.ne.s, mixant des publics variés, ce projet a entre-temps fait des petits, avec l'ouverture d'un espace similaire à Laeken.

Étonnamment, rien ne semble bouger en terme de convention avec Molenbeek, alors que le temps passe.

Pourriez-vous nous indiquer quels efforts ont été déployés le Collège et ses services pour nous soumettre une convention qui permette des travaux d'aménagements intérieurs par le destinataire des lieux dans la foulée de la réalisation des travaux de gros-oeuvre sous l'égide de la Commune ?

Y a-t-il eu des réunions entre Commune et Molenbart en vue d'examiner un projet de convention (des modèles existent) ? Un projet de convention a-t-il été soumis officiellement aux intéressés ? Pourriez-vous nous transmettre sans délais toute correspondance à ce sujet ? Entendons-nous bien, il ne faudrait pas que le Collège cherche à résorber son retard en la matière en raccourcissant les délais laissés au nouveau Brassart pour répondre à des exigences nouvelles qu'il formulerait. Merci pour vos réponses complètes et précises.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Goris.

**Mme Gilles-Goris :**

Je trouve que c'est un super projet, qui a donné une vitalité, une ouverture, ça a dépasser les clivages et je soutiens vraiment ce qui vient d'être dit.

**Mme la Présidente :**

Merci Madame Goris.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. l'Echevin Van Damme :**

La Commune a toujours l'idée de faire revivre ce coin. Le projet n'est pas du tout abandonné. Les travaux ont déjà démarré, mais vous ne le voyez pas parce qu'on a constaté de l'amiante dans le bâtiment et donc ça veut dire qu'il faut un permis d'environnement supplémentaire, il y a évidemment du retard, les travaux ont donc démarré mais ils sont encore invisibles et nous espérons que le retard ne sera pas trop grand mais pour le moment je ne peux pas vous donner plus information.

Par rapport à l'occupant futur, les négociations et les réunions sur les détails sont en cours. Mais vu que nous avons hérité d'un dossier assez difficile, Monsieur Majoros vous en connaissez tous les détails, et vu que nous avons un recours qui a été intenté devant les tribunaux suite à cette mauvaise gestion du passé, je préfère ne pas m'attarder sur les détails ici parce que ce n'est pas à l'ordre du jour.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Majoros pour le dernier mot.

**M. Majoros :**

Je constate que vous ne répondez à aucune de mes demandes, dont je reformulerai officiellement la demande d'obtenir toute correspondance au sujet de la constitution d'une relation avec les futurs occupants. En ce qui concerne les travaux, l'amiante ça peut arriver un peu partout, donc je comprends tout à fait, et c'est assez classique somme toute. Je voudrais aussi ajouter que ce symbole du Brassart est un symbole qui efforts pour notre commune, vous nous avez confirmé en février qu'il n'y avait aucun obstacle juridique. Qu'il y ait un moment donné un candidat évincé qui essaye d'intenter un recours, ça n'a pas d'effet sur la possibilité de conclure une convention. Vous nous aviez d'ailleurs indiqué que ce recours en extrême urgence avait été perdant pour ce candidat, ce qui montre que le dossier avait quand même été bien constitué par l'équipe précédente. J'espère vraiment de tout cœur que vous allez pouvoir nous soumettre une convention avec le futur occupant, de telle manière à ce que les travaux qui devront être menés dans la foulée des travaux réalisés par la Commune, les travaux réalisés par le futur gestionnaire, soient menés le plus rapidement possible, dans le but d'avoir un espace culturel, social et économique qui soit le plus adéquat, et pas seulement un snack séance un supplémentaire.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. l'Echevin Van Damme :**

Monsieur Majoros, vous avez clairement votre propre lecture des faits et des réalités, on ne va pas à débattre de ceux-ci, mais c'est clair que nous ne sommes pas du tout du même avis que vous.

**Mme la Présidente :**

Avant de vous repasser la parole, que votre relecture du refus de l'extrême urgence comme étant un non droit pour la personne qui a fait ce recours, n'est évidemment pas correct, ce qui a été refusé, c'est l'extrême urgence. Malheureusement, la procédure sur le fond lui son cours et donc cette interprétation-là de ce qui se passe en justice n'est pas correcte. Malheureusement cette procédure intentée contre la Commune par le candidat débouté, elle continue.

**M. Majoros :**

Oui donc il n'y a aucun obstacle juridique à la signature d'une convention avec un occupant. Tout au plus y a-t-il un candidat évincé qui essaye d'obtenir quelque chose auprès de la Commune parce qu'il n'est pas content du résultat, et pas parce que ce n'est pas motivé. Il est donc inutile d'interpréter davantage ce que je dis, je dis simplement qu'il n'y a aucun obstacle, aucun conseil d'État qui n'empêche ni de faire des travaux, et vous m'avez rassuré à ce sujet, ni de signer une convention, et je suis certain que vous pourrez nous rassurer lors d'un prochain Conseil communal en déposant une convention pour ce projet qui est extraordinaire.

**Mme la Présidente :**

Un grand merci pour votre interpellation.

Alors Monsieur De Block, on n'en a discuté au début de la séance, l'interpellation que vous aviez déposée, il s'agit de questions, peut-être à l'exception d'une toute petite que je vais traiter, qui relèvent du Conseil de police. Vous vouliez m'interroger sur la compétence administrative que j'exerce sur la police avec une intervention dans des cas d'ordre personnel. Il faut donc distinguer ceux-ci des débats qu'on avait eu par exemple sur la nuit de la Saint-Sylvestre où il y avait une véritable affaire de sécurité publique et de dommages aux biens, y compris aux biens de la commune qui était en cause. Ici, il s'agit de dossiers personnels d'agent de police et donc je vous demande des réaiguiller cela vers le Conseil de police, et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ce sont des choses qui seront traitées en huis clos étant donné que les personnes sont connues et identifiables même si on ne cite pas leur nom. Conformément à ce conseil dit au début de ce conseil, j'ai bien relu votre interpellation et la seule question à laquelle je pourrais répondre ici c'est de savoir si la Commune a l'intention de se passer partie civile et bien ceci n'a pas été évoqué pour la simple et bonne raison que j'ai évoquée précédemment, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de dommages aux biens ou à la commune, il s'agit d'un fait à caractère disciplinaire et ceci pourra être évoqué au Conseil de police à huis clos, et d'autre part il s'agit de quelque chose qui est au pénal en justice et donc il n'est pas opportun d'avoir de débat là-dessus ici maintenant sur ce sujet-là.

Monsieur De Block nous n'allons pas discuter, ce n'est pas très correct de votre part parce que nous nous sommes expliqués vous et moi au début du conseil, on a bien discuté ensemble, j'ai fait ce que je vous avais dit que j'allais faire et donc je pense qu'on va s'en tenir à ça et ce sera la meilleure chose pour tout le monde. Je trouve qu'en tant que chef de groupe, aujourd'hui, vous exagérez sérieusement.

Monsieur De Block, vous invoquez la Loi communale et donc je vais me tourner vers le Secrétaire communal qui est le garant du respect de la Loi communale et lui demander son avis dans ce cas-ci, Conseil de police ou pas pour cette question.

**M. le Secrétaire communal :**

Je crois que Monsieur De Block a effectivement raison dans la mesure où à partir du moment où un Conseiller communal demande d'inscrire un point à l'ordre du jour, nous devons reprendre ce point à l'ordre du jour. Il appartient au Conseil de décider de le traiter ou pas. C'est ce que prévoit la Loi communale. C'est le Conseil communal qui est souverain et qui doit décider de son propre fonctionnement, concernant les points inscrits à l'ordre du jour dans le cadre des interpellations. Ce n'est pas le cas pour les questions d'actualité par exemple, où le traitement est différent.

**Mme la Présidente :**

D'accord, mais c'est très dommage qu'il n'y aura pas de réponse aujourd'hui. Par contre, si vous voulez qu'on l'aborde, alors je demande qu'on l'aborde au huis clos, par ce que les questions ont trait à une personne en particulier et ça, ça doit se gérer en huis clos. Je crois que là, il n'y a personne qui veut dire quoi que ce soit. Monsieur le Secrétaire communal vous a donné raison, je ne vois pas, Monsieur De Block, pourquoi vous devez encore prendre la parole.

**M. De Block :**

Je voudrais qu'on acte, normalement il y a un point qui est à l'agenda, vous avez essayé de l'écartier. Le point a été maintenu et maintenant, je voudrais juste pouvoir m'exprimer sur ce point. Je trouve que ce point-là n'est pas une question de personnes, c'est une question de savoir comment le Conseil fonctionne. C'est un débat qui doit se faire en public avec le public dans la salle qui puisse entendre les réponses.

**Mme la Présidente :**

Monsieur De Block, je vais de nouveau ne pas être d'accord avec vous, parce que là, vous déformez ce qu'il y a dans votre interpellation. Votre interpellation touche à la matière police premièrement et elle touche à un cas particulier en principal. Et donc ça, ça justifie qu'on la traite en huis clos si on la traite ce soir. Je suis d'accord de la traiter aujourd'hui durant la séance, vous nous avez convaincu, mais ce sera à huis clos par ce que votre interpellation traite essentiellement d'un cas personnel. Monsieur De Block, il n'y a pas d'interprétation supplémentaire à faire, il y a la Loi communale et je me suis tournée vers le Secrétaire communal qui nous a dit ce qu'il en était. De plus, il vous a donné raison et donc je ne vois pas où vous voulez maintenant aller. Il n'y a plus d'interprétation à avoir, il y a une loi à appliquer.

Monsieur De Block, attendez, il est 0h07, vous venez d'emporter qu'on va finalement traiter votre point ce soir à huis clos, parce que ça, on n'en avait discuté vous et moi aussi avant la séance, ça traite principalement d'un cas personnel, je ne sais pas où nous allons, mais alors on peut ergoter jusqu'à quatre heures du matin. Ça n'a aucun sens pour personne. Ce que vous dites n'a aucun sens, on va traiter votre interpellation à huis clos. Dès que vous avez posé votre question, on s'est tourné vers la bonne personne pour avoir la réponse, on a écouté la réponse et on a géré en fonction. Je ne vois pas où il y a une erreur là-dedans. Je suis désolée.

Monsieur De Block, est-ce que vous êtes d'accord qu'on avance ?

**M. De Block :**

Oui, oui.

**55. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB\*PVDA, relative à la création d'une école Freinet. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB\*PVDA, betreffende de oprichting van een Freinetschool. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Madame la Présidente, Monsieur l'Echevin de l'Enseignement néerlandophone, nous apprenons que malgré le manque de places dans l'enseignement, une école secondaire Freinet n'est pas repris dans la liste des places disponibles. Le problème semble causé par le fait que l'école n'est pas reconnue, et l'école n'est pas reconnue parce qu'il n'y a pas assez d'élèves inscrits, et il n'y a pas assez d'élèves inscrits parce que l'école n'est pas repris dans la liste des places disponibles.

Afin de briser se tourner en rond, la commune ne pourrait-elle pas faire la promotion de cette école afin qu'elle puisse attirer suffisamment d'élèves pour qu'elle puisse être reconnue? Merci de votre réponse.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. de Schepen Van Damme :**

Ja, dank u wel voor deze interpellatie, ik heb goed nieuws, dus uw analyse is correct in een zeer bizarre situatie. Ik ben ervoor gisteren op het LOP geweest en sinds gisteren staat de plaatsen degelijk online.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Je vous remercie pour la réponse et je constate que le problème est apparemment réglé.

**56. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Maouane, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la rupture du jeûne place Communale. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Maouane, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende het breken van het vasten op de Gemeenteplein. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Madame Maouane.

**Mme Maouane :**

Je vais faire plaisir à Monsieur Ikazban et à Monsieur Mahdaoui, en parlant de tout le travail interculturel qui a été mené sous la précédente législature et sous l'impulsion de Madame Turine. Je souhaiterais interpellier Madame Zamouri au sujet de la rupture du jeûne organisée par l'Asbl Move sur la place Communale.

Mes questions sont les suivantes :

- quelle publicité a été faite autour de cet événement ?
- dans quel cadre s'organisait cet événement ?
- quel est le public visé et invité ?
- est-ce qu'une collaboration avec d'autres acteurs a été instaurée pour cet événement ?
- une dimension interculturelle a-t-elle été intégrée à cette rupture du jeûne ?

Merci de vos réponses.

**Mme la Présidente :**

Madame Zamouri est excusée ce soir pour motif de santé, je pense, et c'est Madame Schepmans qui va répondre à sa place.

**Mme l'Echevine Schepmans :**

Je vais vous lire la réponse qui m'a été préparée par Madame Zamouri, mais j'ai assisté à cette rupture de jeûne, donc je peux vous apporter mon témoignage personnel également.

Dans un premier temps, il est important de préciser qu'il ne s'agissait pas d'une activité organisée uniquement par Move, mais d'une activité dans le cadre d'un partenariat entre quatre associations : l'AJM, l'AJ, JES et Move.

La Street caravane est un dispositif d'animation socioculturelle de rue qui a pour double objectif d'abord les animations de la Street caravane qui vise à créer un climat positif sur l'espace public par la mise en place d'un espace de lieu de rencontre, d'échange, de dialogue et d'information, de sensibilisation et de médiation sociale. La Street caravane est principalement animée par des jeunes. Ce dispositif vise à aider les jeunes à exploiter pleinement leur potentiel, ça encourage les jeunes dans leur développement personnel, la cohésion du groupe, l'autonomie, l'initiative, la responsabilisation et la participation.

La Street caravane s'adresse à tous les publics sur l'espace public, que ce soient des jeunes, des adultes, des familles, des passants, et la Street caravane est opérationnalisée depuis bientôt trois années au sein de l'ASBL Move. Elle a montré son efficacité en termes de prévention, de médiation et d'amélioration du vivre ensemble. En début d'année 2019, 4 associations ont décidé de coordonner leurs actions dans une Street caravane commune et plusieurs dates pour des événements avaient été décidées collégalement et donc, en plus de l'animation du 29 mai, il y a eu la Street caravane au parc Menin le 27 mars, et celle de la fête d'ouverture du parc Bonne-Vie le 4 mai.

Concernant l'événement du 29 mai, deux activités étaient prévues, d'abord les animations de la Street caravane et également un street ramadan, c'est-à-dire une rupture de jeûnes, et comme pour les autres street caravane, la communication s'est principalement effectuée via les réseaux sociaux. L'objectif n'était pas de ramener un nombre élevé de participants, notamment pour des raisons logistiques. Il faut d'ailleurs préciser que pour la préparation de cet événement, la météo a été prise en considération et qu'il y avait un risque d'annulation.

En ce qui concerne l'ASBL Move, les administrateurs, mais pas les membres de l'assemblée générale ont été personnellement invités par e-mail et le caractère interculturel n'était pas un objectif précis premier à l'occasion de cette rencontre, mais une invitation a néanmoins été faite à la communauté ROM via le projet Molenrom.

Voilà les indications, les précisions qui m'ont été données par Madame Zamouri.

**Mme la Présidente :**

Merci Madame Schepmans et je vois que Madame Maouane vous remercie pour la réponse.

**57. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative aux travaux rue de l'Avenir. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Majoros, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de werken Toekomststraat. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevin.e.s, après un long combat des riverains, les travaux de la rue de l'avenir ont donc débuté en janvier cette année.

Soulignons l'aboutissement d'un projet citoyen, participatif, évolutif. Un projet qui a pris la peine de se remettre en cause en s'élargissant à davantage de citoyen.ne.s avec le choix concerté d'un changement de sens de circulation, laissant entrer la circulation dans Molenbeek, du canal vers le Parvis. Un projet dans l'air du temps, même si lancé il y a près de 10 ans: une rue apaisée avec moins de trafic, une impossibilité d'accélérer en traçant une ligne trop droite, enfin des arbres, des bancs pour permettre la convivialité des habitant.e.s, des fidèles de la mosquée de l'avenir, et des enfants et parents de l'école Serge Creuz.

Il aura fallu insister mais en janvier 2019 les travaux menés par Beliris ont fait l'objet d'une communication aux riverains lors des deux phases de chantier, de janvier à mars puis de mars à mai. Il est aujourd'hui à l'arrêt et le matériel de travaux publics a été remballé.

Force est de constater que le chantier ne semble pas tout à fait terminé: il n'y a ni arbres plantés, ni bancs, le revêtement ne semble pas entièrement coulé. Il manque des piquets pour éviter l'accès au trottoir depuis la placette de la rue du chien vert. Du mobilier, notamment des emplacements vélos en "U", est déjà vandalisé.

La rue est ouverte à la circulation, sans barrière, dans le sens qu'il ne faut pas: du Parvis vers le Canal. Elle est par contre fermée par des barrières dans le sens qu'il faudrait, du Canal vers le Parvis.

Des voitures pénètrent parfois à grande vitesse dans le sens contraire. D'autres se garent parfois par dizaines, de jour comme de nuit, alors que c'est interdit dans ce second "espace partagé" après celui de la place communale. Il arrive qu'ils se garent à quelques centimètres à peine des portes d'entrées des logements. Appelée, la police locale a indiqué à plusieurs de mes voisines ne pas savoir que faire. Aucune contravention ni aucune dépanneuse n'a été aperçue.

Pourriez-vous nous indiquer:

- Quand les travaux seront-ils totalement terminés ? Quand seront placés les revêtements manquants ? Les bancs ? Les arbres ? Les piquets évitant le parking sauvage sur la Place rue du chien vert ?
- Estimez-vous que du mobilier supplémentaire doit être placé pour assurer la sécurité routière et le bon usage de l'espace de façade à façade ?
- Quand ouvre la rue officiellement ? Quelles mesures transitoires ?
- Quand les barrières seront-elles levées ?
- Quelles consignes ont été données à la Police pour gérer l'espace et les contrevenants qui mettent en danger les enfants et la pénalise le bien-être des riverains ?

- Combien de procès-verbaux ou de sanctions administratives communales ont-ils été envoyés et payés ? Des caméras permettent-elles la verbalisation automatique ? A quels endroits ?

Bref, comment allez-vous gérer les lieux pour en faire la plus belle entrée du centre historique de Molenbeek ?

Merci pour vos réponses complètes et précises.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. l'Echevin Van Damme :**

C'est un projet qui date, qui a pris beaucoup de retard, entre 2015 et 2019, période durant laquelle vous étiez Echevins, on n'a pas vu bouger grand-chose. Nous sommes heureux comme vous que ce projet voit enfin le jour.

Ce n'est pas Beliris qui s'occupe du chantier, mais Bruxelles Mobilité. Par conséquent, ce n'est pas la Commune qui est le maître d'ouvrage. Nous ne sommes donc pas responsables de la gestion du chantier. Ceci ne veut pas dire que nous ne suivions pas ce chantier de très près, parce qu'il s'agit de nos riverains et de nos habitants et donc nous avons une responsabilité ne fusse que morale. Comme vous, j'ai remarqué que souvent les barrières qui sont placées sont bousculées ou ont été déplacées par des conducteurs pressés. Nos services les ont remises en place régulièrement et les ont même ancrées au sol. Mais évidemment il faut toujours permettre le passage éventuel des services de secours et donc il y a un équilibre à trouver entre clôturer physiquement et permettre cet accès.

L'aménagement est quasiment terminé, ils restent encore quelques interventions à faire, vous en avez énumérées quelques-unes. Le chantier n'est pas encore totalement terminé mais il s'agit d'une question de jours plutôt que de semaine. Sachez aussi que dans le plan qui a été approuvé et qui a été délivré, il y a assez d'espace qui n'ont pas une vocation claire et directe, c'est-à-dire qui permettrait du stationnement sauvage. Comme nous l'avons remarqué à d'autres endroits, ça ne fonctionne pas très bien de notre commune et donc nous en tant que Collège et plus spécifiquement le service des Travaux, va à la fin du chantier regarder, en collaboration avec le service Mobilité, quels sont les éléments à placer pour éviter au maximum ce stationnement sauvage et protéger l'entrée des portes et des maisons, où dans la situation actuelle il serait en effet possible de stationner jusque contre le mur et contre les façades. Nous allons placer des bacs à fleurs ou des potelets pour empêcher cela. Mais donc c'est un projet évolutif dans le sens où il est quasiment terminé, mais nous suivrons de très près l'utilisation effective de cet espace et nous protégerons au plus les usagers faibles et surtout les piétons qui sont nombreux sur cet axe.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

Je vous remercie pour vos réponses, en tout cas les réponses que vous avez fournies parce qu'il n'y a pas eu de réponse à tout, notamment sur le fait que la police semble démunie et sur la gestion de l'espace public et que se passera-t-il quand il y aura à nouveau des voitures qui se gareront illégalement et mettront en danger les riverains. Je suis rassuré par le fait que vous allez ajouter les éléments manquants, d'abord ceux qui sont

prévus par la Région sur les plans et puis d'autres qui permettent de tenir compte du caractère non angélique de bon nombre d'usagers dans notre commune et on le voit sur la place Communale. Je pense qu'il va falloir comme vous dites redoubler de vigilance et d'inventivité pour éviter toutes les dérives qu'on peut connaître dans cette rue et en faire un succès de convivialité.

J'espérais que vous confirmiez le sens de circulation du canal de faire le parvis, voilà vous me le confirmer à l'instant, c'est très bien, ça va aussi rassurer beaucoup de monde sur le caractère ouvert de notre commune et la volonté de répondre à ce que les riverains avaient finalement décidé.

Par contre le petit jeu politicien qui consiste à dire ce n'est pas moi c'est lui, je trouve que c'est un peu dommage, il faudrait savoir, soit c'est la Région et alors à ce moment-là c'est la Région qui peut avoir la paternité de ce projet, c'est d'ailleurs le cas depuis 2011, soit c'est la Commune, mais vous nous dites aussi que ce n'est pas la Commune, et donc pourquoi encore attaquer des membres du Collège, y compris moi, je trouve ça un peu stupide, l'important, c'est que les choses se mettent en place maintenant effectivement, c'est un projet de Bruxelles Mobilité qui sera complétée avec l'aide de la Commune, comme bon nombre de projets, et je m'en réjouis.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup pour cette fin apaisante. Chers citoyens, chers membres du personnel communal, chers interprètes, chers collaborateurs et journalistes, nous allons passer à la séance du huis clos, si vous voulez bien nous laisser.